

20 | RAPPORT 22 | MORAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 JUIN 2023



FONDATION BON SAUVEUR DE BÉGARD

Rapport moral édité par la Fondation Bon Sauveur de Bégard.
Directeur de la publication : Pascal Conan - Directeur général.
Mise en page et conception graphique : Publi Trégor Lannion
Crédits photos : Service communication de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.
Impression (100 exemplaires) : Publi Trégor

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

7

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

8

1.1 La Gouvernance	9
1.2 Le Conseil d'Administration	11
1.3 L'organigramme hiérarchique	12

2 LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

15

2.1 La Commission Médicale d'Établissement	16
2.2 Le Comité Social et Économique	18
2.3 Les instances de la Commission Médicale d'Établissement	18
2.3.1 Le Comité de pilotage Qualité Gestion des Risques	18
2.3.2 La Cellule d'Identito-Vigilance	30
2.3.3 Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)	31
2.3.4 Le Comité de Liaison Alimentaire en Nutrition (CLAN)	31
2.3.5 Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)	32
2.4 Le collège des Psychologues	36
2.5 Le collège des Assistantes Sociales	36
2.6 Le Comité Éthique	37

3 L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À L'EXERCICE DE LEURS DROITS

38

3.1 La Commission Des Usagers	39
3.2 Les Conseils de Vie Sociale	48
3.3 Le forum Citoyen : favoriser la parole et la participation des usagers/citoyens	50

4 LE PÔLE DE SANTÉ MENTALE

51

4.1 Le pôle sanitaire	53
4.1.1 L'activité du pôle sanitaire	53
4.1.2 L'activité du pôle infanto juvénile	60
4.1.3 Le pôle Argoat	62
4.1.4 Le pôle Armor	65
4.1.5 L'intersecteur de nuit	67
4.1.6 Le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)	69
4.2 Le pôle social et médico-social	70
4.2.1 L'EHPAD « Résidence de l'Abbaye »	70
4.2.2 Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Maison des Fontaines »	72
4.2.3 Le Foyer de vie « Résidence Henri-Terret »	73
4.2.4 La Maison d'Accueil Spécialisée « Maison des Roseaux »	74
4.2.5 Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	75
4.2.6 Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	76
4.2.7 Le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	77
4.3 Le service aux usagers	78
4.3.1 Le service de relations avec les usagers	78
4.3.2 Le Service Socio-Thérapeutique et Socio-Culturel	80
4.3.3 L'Aumônerie	83

5 LES COOPÉRATIONS

84

5.1 Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS)	85
5.1.1 L'Équipe Mobile d'Intervention Autisme (EMIA)	86
5.1.2 Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) avec Troubles du Spectre Autistique (TSA)	87
5.2 Le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)	88
5.3 Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en santé mentale des Côtes-d'Armor	89
5.3.1 La CUMP Départementale 22 (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique)	90
5.4 La Fondation Bon Sauveur, partenaire du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor (GHT)	92
5.5 Les Contrats Locaux de Santé (Pays de Guingamp et Pays du Trégor-Goëlo)	92
5.6 Les coopérations du territoire	94
5.6.1 Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	94
5.6.2 La Maison des Jeunes et des Adolescents	94
5.6.3 Les conventions de coopérations	95

6 LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

96

6.1 Les équipes mobiles:	97
6.1.1 Équipe mobile adolescents	97
6.1.2 Équipes Mobiles Précarité en Psychiatrie	98
6.1.3 Équipe mobile de Gérontopsychiatrie	99
6.1.4 Équipe mobile addictologie	100
6.2 Le parcours habitat	101
6.2.1 le dispositif d'hébergement social et thérapeutique « Les 4 Logis »	101
6.2.2 le dispositif de réhabilitation psycho-sociale	101
6.3 La prévention du risque suicidaire - Dispositif ALINEA	102
6.4 L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)	103
6.5 La systémie familiale	104
6.6 L'Electroconvulsivothérapie (ECT)	104
6.7 Les Consultations Jeunes Consommateurs	105

7 LES FONCTIONS SUPPORT

106

7.1 Les données financières	107
7.2 Les ressources humaines	109
7.3 Le système d'information	112
7.4 Les ressources logistiques et travaux	115
7.5 La pharmacie	115
7.5 L'Association Culturelle	116

ÉDITORIAL

LA SANTÉ MENTALE, UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE QUI OBLIGE LA FONDATION BON SAUVEUR.



Roland OLLIVIER

Président du Conseil d'Administration de
la Fondation Bon Sauveur de Bégard

L'année 2022 était supposée être celle du retour à la « normale » après les derniers effets de la crise sanitaire que nous avons traversée.

Ce n'a pas été le cas sous différents aspects.

Tout d'abord, les conséquences de cette crise se font toujours sentir auprès des différentes équipes avec des indicateurs comme un fort absentéisme et une réflexion à poursuivre dans le dialogue interne sur le sens du travail.

Ensuite, les attentes de la population que nous desservons sont très fortes, encore plus fortes : elles concernent tous les âges de la vie, elles vont de la prévention jusqu'à l'accompagnement de chaque personne dans son projet de vie.

Les données d'activité illustrent bien à la fois l'intensité et la diversité des soins, de l'accompagnement en santé mentale et dans le domaine du handicap psychique.

La Fondation a beaucoup évolué pour répondre au mieux aux enjeux de santé mentale sur le territoire et au-delà puisqu'elle permet par exemple la continuité de soins prioritaires en pédopsychiatrie sur tout le territoire de santé d'Armor. Cette réponse s'est concrétisée récemment par l'obtention de places pour accueillir en hospitalisation complète des adolescents.

Cette année 2022 est particulière parce qu'elle est aussi celle du bilan du projet de la Fondation qui se termine. En se retournant cinq ans en arrière, on mesure l'ampleur du chemin parcouru. Les services et organisations de service ne sont plus les mêmes, les locaux ont changé, des activités ont été ouvertes, d'autres ont été renforcées, les professionnels se sont diversifiés et la qualité du service a été reconnue par la Haute Autorité de Santé, ce malgré la crise.

L'image de la Fondation s'en est trouvée très améliorée, sans satisfécit superflu, car des critiques, dont celles d'usagers, sont là pour nous rappeler qu'il n'y a rien d'acquis.

Au moment, où au plan national, les questions de santé mentale sont mises au jour face aux problèmes que rencontrent nos concitoyens, la Fondation doit continuer à relever un certain nombre de défis à commencer par celui de l'attractivité pour les professionnels. Le futur projet social sera essentiel à cet égard.

Un des autres défis est celui du partenariat usager, du partenariat patient. Il nous faut persévérer dans cette voie. Toutes les organisations innovantes en psychiatrie travaillent sur le sujet par exemple dans le champ de la réhabilitation psycho-sociale. Le futur projet de la Fondation ne doit pas manquer les occasions de se renforcer au service des usagers et dans le respect de chacun des professionnels qui y exercent.

A stylized, handwritten signature in white ink, appearing to be 'RO' or similar initials, located in the bottom right corner of the page.

1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



1.1 LA GOUVERNANCE

La Fondation Bon Sauveur de Bégard est une Fondation reconnue d'utilité publique publiée au Journal Officiel le 26 avril 1988 qui gère :

1 Centre Hospitalier ESPIC (Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) à but non lucratif assurant une mission de service public (neutralité, gratuité de la prise en charge, continuité du service public hospitalier), établissement spécialisé en psychiatrie.

6 Établissements et services sociaux et médico-sociaux pour un accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées psychiques.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de **3** collèges :

1 collège des membres fondateurs qui poursuivent l'œuvre entreprise en 1857 par la Congrégation des filles du Bon Sauveur de Caen,

1 collège des partenaires institutionnels,

1 collège des personnes qualifiées,

La composition du Conseil d'Administration et du Bureau modifiée le 19 octobre 2018, suite à la parution des nouveaux statuts de la Fondation Bon Sauveur de Bégard au Journal Officiel du 21 septembre 2018 est la suivante :

AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE :

+ Collège des membres fondateurs :

- Sœur Marguerite Scolan, Vice-Présidente
- Sœur Marie-Joséphine Razafy, Administrateur

+ Collège des partenaires institutionnels :

- Docteur Philippe Genest, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest
- Docteur Mariette Mignard, Association Diocésaine de Saint-Brieuc-Tréguier
- Madame Viviane Le Guilloux, Université Catholique de l'Ouest

+ Collège des personnalités qualifiées :

- Monsieur Roland Ollivier, Président
- Monsieur Dominique Lecomte, Trésorier
- Monsieur Marc Le Houérou, Secrétaire
- Docteur Paul Barret, Administrateur
- Monsieur Jean-Yves Le Bihan, Administrateur
- Madame Marie-Françoise Quinton, Administrateur
- Madame Gwénaëlle Lair, Administrateur
- Madame Marie-Noëlle Le Gouic, Administrateur

AVEC VOIX CONSULTATIVE :

+ Représentants d'usagers

- Monsieur Patrick Mercier, titulaire UNAFAM
- Madame Martine Le Flanchec, suppléante UNAFAM
- Monsieur Philippe Sayer, titulaire France Assos Santé
- Madame Danièle Vaudrey, suppléante France Assos Santé

+ Commissaire du Gouvernement

- Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor

1.1 LA GOUVERNANCE

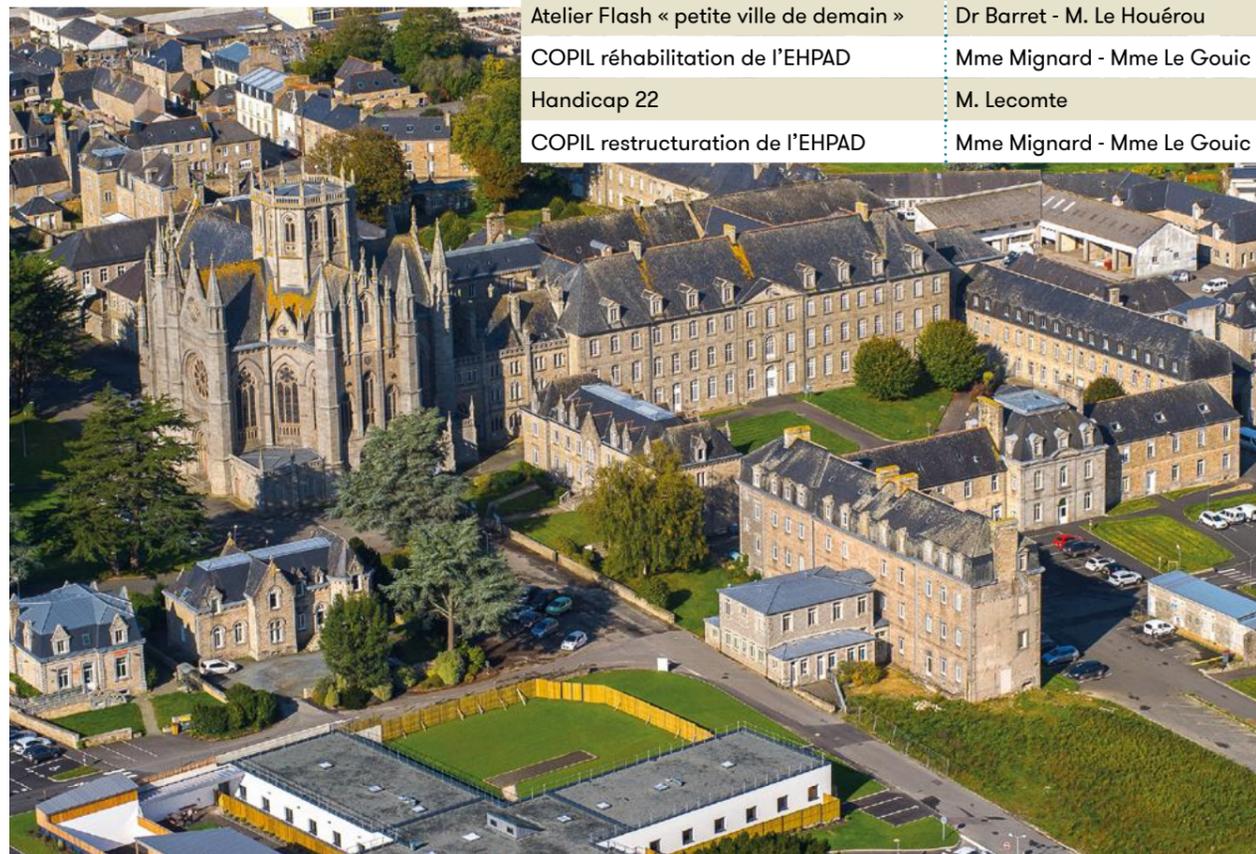
Les statuts de la Fondation Bon Sauveur de Bégard précisent que celle-ci a pour but d'accompagner, de soigner les personnes les plus démunies, porteuses de handicaps ou en souffrance psychique. Ainsi, elle développe une offre de soins et d'hébergement tant hospitalière qu'ambulatoire, médico-sociale que sociale.

La Fondation adhère à la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés (FEHAP) non lucratifs qui allie la mission de service public et un mode de gestion privée pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes :

- garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous,
- assurer la permanence et la continuité des soins,
- maintenir la prise en charge tout au long de la vie de différentes pathologies, handicaps et de la perte d'autonomie.

La Fondation est adhérente à l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) avec qui elle partage des valeurs d'humanisme.

INSTANCES >>>	<<< ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT
Commission Des Usagers	Dr Barret - Sœur Scolan
Conseil de Vie Sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée	M. Ollivier - Mme Quinton
Conseil de Vie Sociale du Foyer d'Accueil Médicalisé	M. Le Bihan
Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD	Mme Le Gouic
Conseil de Vie Sociale du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.	M. Le Houérou
Conseil de Vie Sociale Foyer de Vie de LANVOLLON	M. Le Houérou
Comité Éthique	Dr Barret
Commission Culturelle	Dr Barret - Sœur Scolan
Groupement de Coopération Sanitaire en santé mentale des Côtes-d'Armor	M. Ollivier - Mme Mignard
Groupement de Coopération Social et Médico-Social Bretagne Solidarité	M. Ollivier - M. Lecomte
Groupement d'Intérêt Public d'Armor Blanchisserie	M. Le Bihan
Copil Qualité Gestion des risques	M. Ollivier - Mme Quinton
Copil Projet Fondation - Projet des usagers	Mme Quinton
Commission des finances	M. Ollivier - M. Lecomte
Goëlo Trégor Handicapables	Dr Barret - M. Ollivier
Atelier Flash « petite ville de demain »	Dr Barret - M. Le Houérou
COPIL réhabilitation de l'EHPAD	Mme Mignard - Mme Le Gouic
Handicap 22	M. Lecomte
COPIL restructuration de l'EHPAD	Mme Mignard - Mme Le Gouic



Vue aérienne du site de Bégard

1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 réunions des membres du Conseil d'Administration se sont tenues en 2022, à l'issue desquelles 31 délibérations ont été prises, ainsi que 3 motions.

Synthèse des délibérations 2022 :

+ Finances

- Approbation pour 2022 (Centre Hospitalier de Bégard) :
 - l'EPRD (État Prévisionnel des Recettes et dépenses)
 - le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)
- Approbation de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2021 des structures sociales et médico-sociales sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et des comptes administratifs 2021 du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Approbation de l'augmentation du tarif de la chambre particulière, applicable à leur demande aux usagers bénéficiant d'une mutuelle,
- Approbation de l'EPRD (État Prévisionnel des Recettes et dépenses), pour l'année 2021, des structures sociales et médico-sociales sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- Approbation pour 2022, de la révision du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement),
- Approbation du budget prévisionnel 2022 du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA),
- Approbation de l'annexe de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2022 relative à l'activité des structures sociales et médico-sociales
- Approbation pour l'année 2023 :
 - l'EPRD (État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) du Centre Hospitalier
 - le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

+ Qualité et prise en soins des usagers

- Approbation du rapport d'activité 2021 de la Commission des Usagers.

+ Ressources Humaines

- Approbation du bilan social 2020 de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.
- Accord pour le financement de la prime Segur aux 30 salariés exclus des accords salariaux dits « Segur et Laforcade » pour 2022.
- Approbation de la demande de subvention à l'Union européenne sur le Fonds Leader pour l'organisation d'un spectacle au Foyer de Vie de Lanvallon.
- Pouvoir à la Direction de négocier un accord avec les organisations syndicales afin d'instituer une prime de partage de la valeur, défiscalisée et sans cotisation sociale pour les 300 salariés dont la rémunération est inférieure au SMIC.

+ Projets immobiliers

- Approbation de la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage telle que présentée par la société A2MO (restructuration de l'EHPAD).
- Approbation de l'acquisition de la propriété sise rue Charles Le Goffic à CALLAC pour l'installation du Centre Médico-Psychologique de Callac.
- Approbation de la location de locaux (pour une surface de 164 m²) au Centre Hospitalier de Quintin, pour l'installation du Centre Médico-Psychologique et du Centre d'Accueil thérapeutique à Temps Partiel.

+ Partenariats

- Approbation de l'intégration de l'Association Hospitalière de Bretagne à la gouvernance du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en santé mentale des Côtes-d'Armor Approbation de la demande des équipes du PAEJ d'adhérer au réseau des PAEJ Bretons.
- Validation de l'octroi en 2022 d'une subvention de 7 000 € et approuvé à l'unanimité (13 votants), l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'association culturelle au titre de 2023.

+ Affaires médicales

- Approbation du Règlement Intérieur de la Commission Médicale d'Établissement

+ Affaires générales

- Approbation de la solution permettant l'intégration du formulaire de dons directement sur le site Internet de la Fondation via des transactions bancaires sécurisées.
- Approbation de la cession de la parcelle 39 de 9 138 m², sise au Yellenn sur la commune de Bégard.
- Autorisation de démolition de l'ancien château d'eau sur le site de Bégard
- Approbation du rapport moral 2021 de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.
- Mandat à la Direction pour réaliser une étude exploratoire clarifiant la situation des bâtiments de la Fondation Bon Sauveur et ceux de la Congrégation. Un accompagnement juridique et urbanistique doit être recherché dans le cadre des échanges avec l'agglomération.

2.1 La Commission Médicale d'Établissement >>>

élections du 26 avril 2022 :
Renouvellement de la CME

>>> Composition de la Commission Médicale d'Établissement

NOM >>>	<<< FONCTION
Dr Claire BERNARD	Présidente de la CME - Pôle Argoat
Dr Alexandra BOTA	Vice-présidente - Pôle Infanto-Juvenil
Dr Hélène DAURAT	Cheffe du pôle Infanto-Juvenil
Dr René LE GUERN	Chef de pôle Armor
Dr Aissaya QUINIO	Cheffe du pôle Argoat
Dr Karine CILLARD	Pôle Armor
Dr Marie HERBOUX	Pôle Armor
Dr Mirela MIHAESCU	Pôle Armor
Dr Nolwenn QUILLEVERE	Pôle Infanto-Juvenil
Dr Sylvie NARQUET	Pôle Infanto-Juvenil
Dr Anca BUZALIC	Pôle Argoat
Dr Serge SALAUN	Médecin du Département d'Information Médicale - Pôle Argoat
Dr Sylvaine BERTHE	Responsable de la Pharmacie à Usage Intérieur
Dr Harold AUGER	Médecin généraliste
Dr Juliette DECOMBAS	Médecin généraliste



Synthèse des thèmes abordés

+ Affaires médicales

- Validation du nouveau règlement intérieur de la CME suite au renouvellement de la CME
- Évolution de la psychiatrie briochine et de la pédopsychiatrie :
 - Campagne d'agrément pour les internes en psychiatrie
 - Commission de coordination gériatrique
 - Examen de l'accueil des détenus et mineurs
- Instruction du 29/3/2022 relative aux mesures d'isolement/contention :
 - Organisation de la Fondation Bon sauveur, difficultés d'application de la réforme.
- Pédopsychiatrie :
 - note sur la continuité et le développement de l'offre de soins, projet territorial de pédopsychiatrie,
 - interventions médicales de la Fondation Bon Sauveur de Bégard en service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc
- Permanence des soins
- Difficultés de fonctionnement avec les urgences et le 15
- Réorganisation médicale en lien avec le départ de psychiatres
- Échange sur la violence dans les services
- Projet médico-soignant concernant les capacités des services d'hospitalisation
- Projet de mise en place de la sophrologie à la Fondation Bon Sauveur
- Éducation thérapeutique du Patient :
 - appel à candidatures de psychiatre

+ Système d'information

- Dépôt des documents de sortie sur les Dossiers Médicaux Partagés (DMP) des patients :
 - Programme SUN-ES
- Lettre de liaison :
 - point sur « Mon Espace Santé »
- Projet dossier résident informatisé (programme ESMS Numérique)

+ Finances

- Présentation de l'ERPD¹ 2022 (PPI² et PGFP³)
- Présentation de l'ERPD¹ 2023 du centre Hospitalier

+ Ressources Humaines

- Campagne annuelle des entretiens professionnels
- Répartition des effectifs médicaux dans les pôles
- Effectifs paramédicaux et impact sur le fonctionnement des unités de soins en intra et en extrahospitalier.
- Infirmiers en Pratique Avancée :
 - bilan et perspectives

+ OCTIME

- déploiement du logiciel de gestion des temps
- Accords relatifs au Ségur Médical.
 - application en 2021 et Négociation Annuelle Obligatoire 2022

+ Affaires générales

- Nouvelles autorisations en psychiatre
 - cf. décret du 29/09/2022
- Information sur le projet stratégique de la Fondation
- Visite du Substitut du Procureur du 7 juillet 2022
- Rencontre avec le Juge des Libertés et de la Détention à l'ARS à propos des soins sans consentement et de la Mise en Chambre d'Isolement :
 - difficulté d'application du décret.
- Projet de dématérialisation du registre des Mises en Chambre d'Isolement

+ Département d'Information Médicale

- Nomination du Dr SALAUN**, en qualité de Médecin du Département d'Information Médicale
- Activité de la diététicienne, dans le cadre de l'hospitalisation
- Cartographie des droits des groupes utilisateurs du Dossier Patient Informatisé
- Recueil d'Information Médicalisé en Psychiatrie (RIMP), activité du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) 2021

+ Projets

- Présentation du dispositif ALINEA (Accompagnement de proches endeuillés par suicide)
- Projet de création d'une unité de 8 lits d'hospitalisation pour adolescents à Bégard
- Informations sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens médico-social :
 - extension du nombre de places de SAVS et projet de restructuration de l'EHPAD.

+ Crise sanitaire

- Point sur la pandémie Covid
- Campagne d'évaluation du dossier patient obligatoire pour les établissements Psy « coordination, prises en charge somatique et addiction en hospitalisation à temps plein »

DÉPARTS DE MÉDECINS

Dr WASIELEWSKI	médecin psychiatre (CMP de Paimpol)	31/08/2022
Dr PHAN THANH QUAN	médecin psychiatre (CMP de Paimpol)	31/09/2022 installation en libéral

¹ ERPD : État Prévisionnel des Recettes et Dépenses

² PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

³ PGFP : Plan Global de Financement Pluriannuel

2.2 Le Comité Social et Economique >>>

Le Comité Social et Economique s'est réuni **13** fois en 2022.

Avis demandés au Comité Social et Économique en 2022 :

- › Dérogation à la durée de travail hebdomadaire maximale de 48 heures
- › Dérogation à la durée hebdomadaire maximale de 44 heures en moyenne sur 12 semaines
- › Déménagement du service Socio Thérapeutique et Socio Culturel dans l'ancien bloc médical
- › Commission mutuelle et prévoyance nouvelle désignation des membres
- › Rapport d'activité 2021 de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

- › Condition de travail : PAPRI Pact 2022
- › Réduction de certaines activités en anticipation de difficultés en personnel (été 2022)
- › Bilan social 2021
- › Présentation des comptes financiers 2021 de la Fondation Bon Sauveur de Bégard
- › Projet de création d'une unité d'hospitalisation pour adolescents à Bégard
- › Présentation des plannings de l'encadrement de nuit
- › Plan de développement des compétences 2023

2.3 Les instances de la Commission Médicale d'Établissement

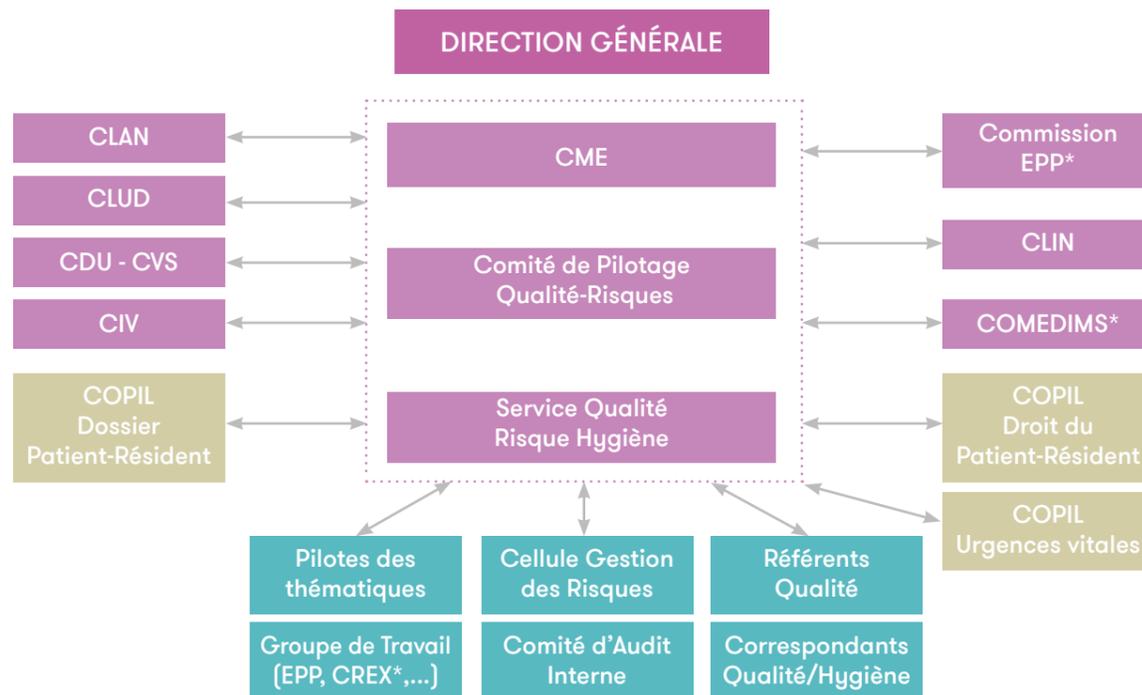
2.3.1 Le Comité de pilotage Qualité Gestion des Risques

25 membres
4 réunions en 2022
62% taux moyen de présentéisme

»» Missions

Le Comité de Pilotage (Copil) Qualité - Gestion des Risques est une instance dont la mission est de définir la politique Qualité et Gestion des Risques de la Fondation Bon Sauveur, de la décliner en programme d'actions et de suivre leur mise en œuvre.

»» Les instances et les groupes de travail en lien avec le COPIL Qualité Gestion des Risques (QGDR)



*DÉFINITIONS

EPP : Évaluation des Pratiques Professionnelles
 COMEDIMS : COMmission du Médicament et des DIspositifs Médicaux Stériles
 CREX : Comité de Retour d'EXpérience

13 commissions sont en lien avec le Comité de Pilotage Qualité Gestion des Risques :

- › La Commission Médicale d'Établissement (CME)
- › Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)
- › Le Comité de Lutte Contre la Douleur (CLUD)
- › Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)
- › Le Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux (COMEDIMS)
- › La Cellule d'Identito-Vigilance (CIV)
- › La Commission des Usagers (CDU)/les Conseils de Vie Sociale (CVS)
- › Le Comité de Pilotage (COFIL) « Dossier Patient - Résident »
- › Le Comité de Pilotage (COFIL) « Droit du patient - Résident »
- › Le Comité de Pilotage (COFIL) « Urgences Vitales »
- › Le groupe « Administration du médicament »
- › Le Comité de Pilotage (COFIL) « Linge »
- › Le Comité de Pilotage (COFIL) « Entretien des locaux »

Les faits marquants 2022

L'année 2022 s'est à nouveau traduite par une activité dominée par la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Ce travail du quotidien a impliqué un accompagnement des professionnels et des usagers au gré de l'évolution des recommandations nationales et dans un contexte de multiples clusters (15 recensés en 2022).

La « sortie » de crise, perceptible en 2023, est consécutive notamment à la mise en œuvre de moyens de prévention tels que la vaccination, proposée aux usagers. Son déploiement et son suivi au sein de la fondation ont été coordonnés par le Service Qualité Gestion des Risques Hygiène.

En conséquence, l'ensemble des actions initialement prévues en 2022 n'a pas pu être mis en œuvre.

Toutefois, en dehors de cette actualité sanitaire prédominante, on peut souligner :

- › La participation au projet de la Haute Autorité de Santé « HAS » sur le développement d'un questionnaire d'expérience du patient ayant eu l'expérience d'une hospitalisation en psychiatrie.
- › La mise en place de l'Identité Nationale de Santé (INS).
- › L'accompagnement des services sur les dernières évolutions législatives, par la Loi du 22 janvier 2022 ; et réglementaires, par le Décret n° 2022-419 du 23 mars 2022, introduisant un véritable dispositif de contrôle obligatoire par le juge des libertés et de la détention « JLD ».

- › La participation aux journées des usagers et journée de formation « Pourquoi et comment faire vivre le partenariat usagers - professionnels dans un établissement de santé ? » organisée par le CAPPB Bretagne (Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Bretagne) et France Assos santé Bretagne.

- › La participation et le suivi du projet mise en place d'une Maison des usagers.

- › La participation à la semaine nationale sur la sécurité des patients et résidents en novembre 2022 sur le thème « EIAS » (événements indésirables associés aux soins) : les déclarer, les gérer pour progresser.

L'actualisation de la procédure sur les actes de violence et la participation au COPIL violence.

- › La programmation et la préparation des évaluations externes suivies par la Haute Autorité en Santé pour les services sociaux et médico-sociaux :

- › nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;
- › nouvelles méthodes d'évaluation et un nouveau référentiel.

Les établissements concernés pour 2023 sont

- › le Foyer de vie,
- › les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- › les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

L'organisation de la Fondation face à la crise sanitaire covid-19

+ Les dispositifs en place

- Un suivi et un accompagnement au quotidien par le **Service Qualité** et le **Service Santé au Travail** avec réponse individuelle à chaque situation rencontrée par les professionnels et les patients/résidents.

Soit plus de **3 526** appels en 2022 et plus de **400** déplacements du service qualité dans les services .

- Point de situation épidémique COVID et recommandations diffusées à l'ensemble des services.
- Actualisation en continu des affiches à destination des services et des usagers sur l'actualité et les dispositifs en place sur la Fondation.
- Une zone de tests pour les professionnels (tests RT-PCR ou tests antigéniques) au service qualité gestion des risques.
- Kit Covid-19 mis en place dans chaque service et structure pour les patients-résidents-professionnels avec un suivi hebdomadaire :
 - › 1 kit pour le dépistage
 - › 1 kit pour la prise en soins d'un patient/résident porteur ou suspect du Covid-19.

+ Organisation des Tests RT-PCR

Tests RT-PCR ou antigénique à l'admission de chaque nouveau patient/résident. Les tests antigéniques ont permis de connaître les résultats plus rapidement et, ainsi, d'éviter un confinement en chambre lorsque le test était négatif.

- › Nombre de tests réalisés : **3 502** tests RT-PCR ou antigéniques en 2022 - 1652 tests patients et résidents et 1850 tests pour les professionnels réalisés sur la Fondation (3 110 en 2021)
- › En parallèle, **5 056** tests ont été délivrés dans les services : 3 384 tests antigéniques et 1 672 autotests

+ Organisation des campagnes de rappel de vaccination

- › **208** patients et résidents vaccinés par la Fondation
- › **15** vaccinations de professionnels par la Fondation

+ Maintien des mesures prises

• Services d'hospitalisation et soins ambulatoires

- › Adaptation des modalités d'accueil
- **Pôle Social et Médico-Social**
 - › Adaptation des modalités d'accueil
 - › Maintien du lien social et familial
 - › Intervention régulière du service qualité dans les structures pour échanger avec les résidents sur la situation sanitaire

• Pour l'ensemble des patients - résidents

- › Campagnes de rappels vaccination des résidents et des patients
- › Mise à disposition de tests antigéniques
- › Mise en place de repas dans les chambres
- › Isolement des cas positifs
- › Dans le cadre des clusters : suspension des visites et des permissions
- › Test PCR ou antigénique systématique à l'admission indépendamment du statut vaccinal
- › Adaptation des activités
- › Maintien du respect de la distanciation d'un mètre entre chaque personne (repas...)
- › Poursuite du registre de traçabilité des visites en lien avec la politique de « contact tracing »

• Pour les professionnels

- › Poursuite du dispositif HUBLO (heures supplémentaires)
- › Poursuite du télétravail
- › Annulation ou report des réunions et des formations
- › Maintien des jauges dans les salles
- › Respect de la distanciation lors des pauses et repas

+ 15 situations de cluster en 2022

• Services concernés:

- › Le Foyer d'Accueil Spécialisé
- › L'unité Levenez
- › La maison des Roseaux
- › La résidence les Palmiers
- › L'hôpital de jour de Lannion
- › L'EHPAD - Résidence de l'Abbaye
- › Le foyer de vie de Lanvollon
- › L'hôpital de jour de Pabu
- › La clinique d'addictologie (cure)
- › Le CMP de Paimpol :
- › L'unité Ker Avel

+ Cas positifs au COVID 19 - Professionnels

L'ensemble de la Fondation a été impacté par la COVID-19 (services d'hospitalisation, lieux de vie, sites extrahospitaliers, services administratifs et logistiques) :

- › **530** professionnels en 2022 (médecin, personnel soignant, personnel administratif, personnel logistique)

+ Cas positifs au COVID 19 - Patients/Résidents

- › **273** patients en 2022

Les sujets traités en 2022 par le Comité de pilotage qualité

28 février 2022

- Bilan de la démarche qualité gestion des risques
- Bilan du Projet Qualité gestion des risques 2017-2021
- Bilan du Projet du Comité de lutte contre les infections nosocomiales
- Présentation du dossier : Incitation financière pour l'amélioration de la qualité- IFAQ
- Retour sur la Certification de présentation du Plan d'action
- Nouveau Projet Qualité gestion des risques 2022-2026

13 juin 2022

- Point sur la Crise sanitaire
- Retour Certification/Audit Qualiopi
 - › Certification du service Formation
- Évolution du dispositif d'évaluation des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux « ESSMS » HAS
- Présentation des Projets validés par le Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales
- Présentation des actions en cours au Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)
- Présentation du Contrat d'amélioration de la qualité et de l'Efficiency des Soins (CAQES)
- Lancement campagne d'évaluation sur le dossier patient et autres évaluations en cours
- Suivi des Pratiques d'Isolement et de Contention
- Point d'étape sur les actions suite à visite de certification 2021

26 septembre 2022

- Présentation des nouveaux membres du Comité Qualité
- Point sur la crise sanitaire
- Recueil et résultats des Indicateurs de Qualité et Sécurité des Soins (IQSS) relatifs au Dossier Patient
- La lettre de liaison :
 - › Règlementation et recommandations HAS
- Isolement et contention :
 - › Application de la nouvelle réglementation en vigueur
- Mise en place de l'Identité Nationale de Santé (INS).
- Retour sur les fiches de Signalement d'Événements Indésirables :
 - › Déclarations des actes de violence
- Intégration de la gestion documentaire dans le logiciel « ENNOV »
- Calendrier des évaluations pour les établissements sociaux et médico-sociaux
- Informations/actualité

28 novembre 2022

- Présentation par les pilotes des thématiques sur les actions finalisées depuis la visite de certification en septembre 2021 et sur les actions en attente ou bloquées.
- Actions finalisées depuis la visite de certification en septembre 2021 et sur les actions en attente ou bloquées (cadres supérieurs de santé).
- Informations / actualité de la HAS

Extrait du Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS)

2022 - 2027

Le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS) décline la politique qualité et gestion des risques en objectifs prioritaires. Il porte sur les actions d'amélioration avec un pilote identifié, des mesures de suivi et un calendrier.

Le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins est évalué et réactualisé régulièrement. Il intègre des actions d'amélioration issues des résultats des visites de certification, d'enquêtes de satisfaction auprès des patients/résidents et des remarques des représentants des usagers, bilans

annuels, résultats d'audits, compte qualité, résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS), objectifs de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ...

Le nouveau projet qualité gestion des risques 2022 -2027 en cours de rédaction prend en compte les critères impératifs de la Haute Autorité en Santé (HAS) du manuel d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux et du manuel de certification des établissements de santé décrit page 16.

Bilan du programme 2022 « programme 2022-2027 »
axes prioritaires du projet de qualité gestion risques 2022-2027 de la Fondation.

Axe 1 - Optimiser le management stratégique et la gouvernance du comité qualité/risques de la qualité/gestion des risques

1. **Mise en œuvre d'un pilotage opérationnel de la qualité/gestion des risques.** Objectif atteint **78 %**
 - Renforcer le rôle des pilotes de thématiques fait à **100 %**
 2022- 2027 > Revoir les missions en lien avec les attendus de la Haute Autorité de Santé du référentiel V2023 de certification des établissements de santé et ceux issus du référentiel d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux.
 - Évaluer le niveau de culture qualité/risques des pilotes des thématiques et leur connaissance de la démarche projet à faire **10 %**
 2022- 2027 > Déployer les outils de la Haute Autorité de Santé - (mesurer la culture qualité dans les établissements...)
 - Accompagner et former les pilotes des thématiques fait à **100 %**
 - Pérenniser le travail réalisé par les commissions/thématiques (CLIN⁴, CLAN⁵, COMEDIMS⁶, CLUD⁷...) fait à **100 %**
 2022- 2027 > valider les compositions des instances par la Commission Médicale et à minima 2 médecins
 - Mettre à disposition des professionnels des outils de pilotage et de gestion documentaire efficaces fait à **80 %**
 2022- 2027 > revoir le dispositif (comme par exemple le Plan d'Actions Qualité Sécurité des Soins- PAQSS- tableau de bord qualité...)
2. **Développer le système de management de la qualité / gestion des risques** Objectif atteint **75 %**
 - Déployer un logiciel spécifique couvrant la gestion documentaire, la gestion des événements indésirables, les audits, les enquêtes de satisfaction. fait à **75 %**
 - > Logiciel Ennov pour les Fiches de Signalement d'événement indésirable (FSEI)
 - > Logiciel Sphinx pour les enquêtes/audits
 2022- 2027 > supprimer Apta par le logiciel Ennov et intégrer les indicateurs qualité dans l'outil Axege - DigDash.
 - Mettre en place dans tous les secteurs d'activités la gestion documentaire et l'évaluer fait à **80 %**
 2022- 2027 > poursuivre sur les services supports et administratifs
 - Étendre les outils, méthodes attendus pour les prochaines certifications/évaluations fait à **70 %**
 2022- 2027 > déployer les 5 méthodes de la Haute Autorité de Santé sur l'ensemble de la Fondation
3. **Améliorer la veille réglementaire afin d'être informé en permanence des nouvelles exigences** Objectif atteint **100 %**

4. **Accompagner la Commission Des Usagers en concertation avec les Conseils de Vie Sociale afin d'investir l'ensemble de leurs missions** Objectif atteint **90 %**
 - Promotion de la bientraitance/Prévention de la maltraitance fait à **80 %**
 2022- 2027 > mesurer les dispositifs en place et poursuivre les formations sur l'ensemble de la Fondation - intégrer dans les plans d'action des services le critère impératif V2020 « l'établissement lutte contre la maltraitance ordinaire » et ceux issus de la thématique « bientraitance et éthique » du manuel des Établissements Sociaux et Médico-sociaux
 - Prise en charge des patients en fin de vie fait à **80 %**
 2022- 2027 > actualisation du protocole et évaluation du dispositif
 - Prise en charge de la douleur en lien avec le CLUD⁷ fait à **80 %**
 2022- 2027 > poursuite des évaluations de dossier patient « Indicateur qualité et sécurité des soins »
 - Gestion des mesures de restriction de liberté fait à **100 %**
 2022- 2027 > poursuite du groupe de travail sur l'évaluation de la pertinence des mises en chambre d'isolement - en lien avec l'article 17 « contrôle du juge des libertés et de la détention sur les mesures d'isolement et de contention prises dans les établissements de santé en matière de soins sans consentement »
 - Suivi des indicateurs relatifs aux droits du patient (traçabilité de l'information) fait à **100 %**
 2022- 2027 > développer les tableaux de bord qualité par service
 - Développement de la réflexion éthique en lien avec le comité éthique de l'établissement fait à **100 %**
5. **Développer les EPP** Objectif atteint **100 %**
 2022- 2027 > relancer les Évaluations de Pratiques Professionnelles EPP dans les services et intégrer les nouvelles exigences de la Haute Autorité de Santé v2020 et le nouveau dispositif pour les évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
6. **Définir une stratégie de communication des démarches qualité/gestion des risques et par la mise en place de tableaux de bord.** Objectif atteint **66 %**
 - Améliorer les modalités de restitution des objectifs et bilans des sous-commissions, groupes de travail, pilotes de thématiques. fait à **80 %**
 - Développer une culture partagée et participative de la qualité gestion des risques. fait à **80 %**
 - Relancer la journée annuelle de la Fondation (développement d'une culture qualité / gestion des risques) à faire **0 %**

- Participer au programme national pour la sécurité des patients et à la semaine de la sécurité des patients. fait à **100 %**
- Développer et pérenniser les différents outils de communication. fait à **70 %**
7. **Assurer un suivi de la démarche de certification et des évaluations en progressant sur les sujets faisant l'objet de recommandations** Objectif atteint **100 %**
 2022 - 2027 >
 - Maintenir le niveau de certification Qualiopi pour le service Formation
 - Évaluation externe dans le social et médico-social en 2023 :
 - > le Foyer de vie, >
 - > les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
 - > les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) en 2025 :
 - > la Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)
 - > les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
 - > le foyer d'accueil médicalisé (Fam)
 - > l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
 - Nouvelle visite de Certification par la Haute Autorité de Santé pour le centre Hospitalier en 2025
 - Certification du dispositif Alinéa

À l'étude : Une certification « référentiel Maturin » spécifique aux systèmes d'information hospitaliers

Axe 2 - Déployer et intégrer un dispositif intégré de gestion de la qualité et la sécurité en favorisant l'implication des professionnels

1. **Mettre en place un programme d'actions d'amélioration de la qualité et gestion des risques par secteur d'activité** Objectif atteint **40 %**
 2022- 2027 > poursuivre l'accompagnement des services au déploiement de la démarche qualité et la mise en place des plans d'actions par service et intégrer les actions des CPOM
2. **Formaliser les pratiques et encourager leurs diffusions** Objectif atteint **20 %**
 - Poursuivre la réorganisation du système documentaire de l'établissement par le biais de la mise en place d'un nouveau logiciel qualité fait à **20 %**
 - Formaliser les parcours de soins en lien avec les projets de service à faire **0 %**
3. **Accompagner les services lors des démarches d'évaluation et d'audit** Objectif atteint **100 %**
4. **Poursuivre les démarches d'Évaluation des Pratiques Professionnelles dans les secteurs d'activité et établissements en lien avec les référentiels sanitaires, sociaux et médico-sociaux** Objectif atteint **93 %**
 - Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des Évaluations de Pratiques Professionnelles fait à **100 %**

- Valoriser les actions d'Évaluations des Pratiques Professionnelles par service fait à **100 %**
 - Développer des analyses des thématiques et des revues de pertinence conformément aux attendus du manuel de certification V2014 et de la V2020 fait à **80 %**
 2022 - 2027 > Mettre en place les revues de pertinence
 - 5. **Poursuivre les modalités de formation des professionnels** Objectif atteint **50 %**
 - Poursuivre la politique de formation des professionnels permettant l'appropriation des bonnes pratiques fait à **50 %**
 - Développer les formations actions en interne à faire **0 %**
- Axe 3 - Développer d'une culture partagée de l'évaluation et de l'amélioration permanente afin d'adapter en continu les réponses de l'établissement et les pratiques professionnelles aux besoins des usagers et attentes des parties prenantes**
1. **Poursuivre la revue annuelle du Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS) et du Compte Qualité (CQ)** Objectif atteint **100 %**
 2022 - 2027 > Poursuivre la revue annuelle du programme d'amélioration de la qualité et de la Sécurité des Soins
 2. **Renforcer les programmes d'action qualité gestion des risques des secteurs d'activité clinique et des fonctions administratives et techniques des établissements** Objectif atteint **90 %**
 - Par un suivi et une actualisation du Programme d'Amélioration et de la Qualité et de la Sécurité des Soins fait à **100 %**
 2022 - 2026 > Améliorer l'outil Plan d'Action Qualité Sécurité des Soins pour plus de lisibilité
 - Par la planification d'un programme annuel d'audits, particulièrement ciblé sur les circuits à risques fait à **80 %**
 3. **Consolidation de la gestion des risques à priori** Objectif atteint **90 %**
 - Poursuivre la réévaluation des risques à priori (cartographie des risques) fait à **100 %**
 2022 - 2027 > actualiser les analyses des risques
 - Mettre à jour régulièrement les plans d'urgence conformément à la réglementation fait à **100 %**
 2022 - 2027 > conduire des exercices plan blanc et plan bleu et finaliser le document « plan de sécurisation d'établissement »
 - Intégrer les interfaces parcours patients/résidents entre les partenaires extérieurs et les établissements du territoire fait à **70 %**
 - Lien avec les actions du Projet Territoire de Santé Mentale (PTSM) à faire **0 %**
 2022 - 2027 > Formaliser les parcours et intégrer l'analyse des risques

⁴ Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
⁵ Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition

⁶ COMEDIMS : COMmission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles
⁷ Comité de LUTte contre la Douleur

4. Optimisation de la gestion des risques a posteriori

Objectif atteint **100 %**

- Poursuivre l'analyse des événements indésirables par les méthodes Revue de Morbidité et Mortalité (RMM) et les Comités de Retour d'Expérience (CREX)

fait à **100 %**

2022- 2027 > Améliorer le retour aux équipes suite aux analyses

- Les causes profondes des Événements Indésirables Graves font l'objet d'un traitement spécifique à l'échelle de l'établissement, en associant les acteurs concernés

fait à **100 %**

2022- 2027 > Revoir la diffusion et nos supports de communication

5. La satisfaction des usagers en interne et en externe est régulièrement mesurée et se traduit par des programmes d'amélioration continue présentés à la Commission des Usagers

Objectif atteint **27 %**

- Suivre les indicateurs qualité externe et interne en développant le benchmarking interne/externe

fait à **20 %**

- Relancer les enquêtes de satisfaction des professionnels de santé et partenaires externes

à faire **0 %**

2022- 2027 > définir et mettre en place les enquêtes des professionnels de santé et partenaires externes

- Développer des outils d'évaluation en lien avec la Commission des Usagers (CDU) et des Conseil de vie Sociale (CVS)

fait à **60 %**

2022-2027 : déployer les 3 mesures d'évaluation qui évaluent la qualité des soins perçue par les patients

- « PROMs » Patient-Reported Outcome Measures : Résultats de soins perçus par le patient

fait à **10 %**

- « PREMs » Patient-Reported Expérience Measures : Expérience des soins vécus par le patient

fait à **20 %**

- Les questionnaires de satisfaction des patients qui mesurent la réponse à leur attente, la prise en charge globale

fait à **100 %**

6. Développer l'évaluation « patient-traceur » - « Accompagné-traceur »

Objectif atteint **66 %**

- Développer l'évaluation « patient-traceur » et « Accompagné-traceur » par service et par structure

fait à **100 %**

- Développer l'évaluation « patient-traceur » parcours complexe

fait à **100 %**

- Développer l'évaluation « patient-traceur » inter établissement

à faire **0 %**

Sur **49 objectifs** du programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS) 2017-2021 ;

6 objectifs n'ont pas été initiés :

- Relancer la journée annuelle de la Fondation (développement d'une culture qualité / gestion des risques)
- Poursuivre la réorganisation du système documentaire de l'établissement par le biais de la mise en place d'un nouveau logiciel qualité
- Formaliser les parcours de soins en lien avec les projets de service
- Développer les formations actions en interne
- Relancer les enquêtes de satisfaction des professionnels de santé et partenaires externes
- Développer l'évaluation « patient-traceur » inter établissement

Rappel des axes d'amélioration suite à la visite de certification HAS Sanitaire V2020

Les actions et axes d'amélioration ont été poursuivis à la suite de la visite de certification de la Haute Autorité en Santé en date du 21 au 24 septembre 2021 au Centre Hospitalier de la Fondation Bon Sauveur concernant les chapitres suivants :

» LE PATIENT :

- Clarifier le dispositif actuel du lieu d'apaisement en géronto-psychiatrie « chambre d'apaisement ou d'isolement ».
- Revoir l'utilisation de la chambre d'apaisement de Levenez pour les personnes âgées (si déambulantes).
- Finaliser le projet de soins Personnalisé sur les Centres Médico Psychologique/Hôpitaux de Jour.
- Finaliser les travaux dans la chambre d'isolement du service de Saint-Luc pour garantir la dignité du patient.
- Revoir notre procédure dossier Patient papier sur indication de la personne de confiance et de la personne à prévenir ainsi que sur le recueil et la traçabilité.

» LES ÉQUIPES DE SOINS :

- Remettre la lettre de liaison au patient le jour de la sortie.

- Favoriser l'appropriation par les professionnels de l'évaluation et de l'analyse des résultats sur les indicateurs qualité (exemple : évaluation du dossier patient, les questionnaires de satisfaction, les réhospitalisations...).
- Mettre en place un tableau de bord d'indicateurs qualité adapté aux unités. (Exemple : en addictologie, le suivi des ruptures de contrat, la pertinence des séjours, l'analyse de la pertinence des admissions...).

» L'ÉTABLISSEMENT :

- Exercices « Plan blanc - bleu » à initier
- Plan de sécurisation de la Fondation à finaliser
- Partager les Comités de Retour d'Expérience d'une unité à une autre
- Faciliter la démarche qualité auprès des équipes de nuit

Programme Évaluations de Pratiques professionnelles 2022-2027

Le programme a été poursuivi :

- Pertinence des admissions et des journées d'hospitalisation
- Accueil et sortie du patient hospitalisé - (Questionnaire entretien d'accueil Infirmier Diplômé d'État/Évaluation somatique/lettre de liaison)
- Pertinence de la mise en Chambre d'Isolément - Contention
- Identification et gestion du risque suicidaire en intra et extrahospitalier
- Sevrage alcool-dépendant
- Pédopsychiatrie - Pédiatrie Centre Hospitalier de Lannion
- Conciliation médicamenteuse
- Dossier Patient - Dossier du Résident
- 1 patient traceur - et audit ciblé par service par an
- 6 Parcours traceurs par an
- 2 résidents traceurs par établissements
- 1 audit système à minima par an sur toutes les thématiques

Les indicateurs qualité sécurité des soins

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) sont des outils qui mesurent l'état de santé d'un patient, une pratique professionnelle ou la survenue d'un événement à investiguer, afin d'évaluer de manière fiable la qualité des soins

et la sécurité des patients.

L'indicateur mesure la bonne mise en œuvre d'une ou plusieurs tâches ainsi que le résultat.

Bilan des Indicateurs et Enquêtes

» INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS (IQSS)

Interrompu pendant la crise sanitaire (recueil volontaire proposé en 2021), le recueil obligatoire des indicateurs de qualité et sécurité des soins a repris en 2022.

+ Indicateur - Lettre de liaison à la sortie en hospitalisation à temps plein en psychiatrie

La lettre de liaison à la sortie de l'établissement de santé est un des éléments importants pour assurer la coordination avec les professionnels de santé exerçant en ville. Une lettre de liaison à la sortie de qualité contribue à une meilleure coordination avec l'aval. Cet indicateur évalue à la fois l'existence de cette lettre, sa remise au patient ainsi que sa composition.

• Qualité de la lettre de liaison à la sortie

70 dossiers patients pris en compte
indicateur : 37%

- 97% > Lettre de liaison retrouvée à la sortie
- 46% > Lettre de liaison datée du jour de la sortie
- 42% > Remise au patient de la lettre de liaison à la sortie
- 52% > Identification et envoi au médecin traitant
- 100% > Lettre de liaison datée du jour de la sortie
- 100% > Date d'entrée et de sortie
- 100% > Identification du signataire de la lettre de liaison
- 97% > Motif d'hospitalisation
- 94% > Synthèse médicale du jour
- 81% > Actes techniques et examens complémentaires
- 68% > Traitement médicamenteux à la sortie

+ Indicateurs de qualité des prises en charge cliniques en hospitalisation à temps plein en psychiatrie

Le soulagement de la douleur est un droit inscrit dans la loi de 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé. Toute prise en charge hospitalière doit évaluer et prendre en charge la douleur des patients et améliorer leur confort de vie en hospitalisation. Cette prise en charge de la douleur passe par son évaluation systématique avec une échelle et sa prise en charge.

• Évaluation et Prise en charge de la douleur somatique

50 dossiers patients évalués
indicateur : 78%

- 86% > Prise en charge de la douleur somatique chez les patients présentant des douleurs somatiques au minimum d'intensité modérée

La prise en charge somatique, notamment de la maladie cardio-vasculaire, des patients ayant une pathologie psychiatrique sévère et chronique est recommandée pour tout patient hospitalisé. Cette évaluation vise à améliorer la prévention des maladies cardio-vasculaires et réduire la morbi-mortalité de cette population.

• Évaluation cardio vasculaire et métabolique

70 dossiers patients évalués
indicateur : 69%

La prise en charge somatique, notamment de la maladie cardio-vasculaire, des patients ayant une pathologie psychiatrique sévère et chronique est recommandée pour tout patient hospitalisé

• Évaluation gastro-intestinale chez les patients adultes

50 dossiers patients pris en compte
indicateur : 18%

Causes principales de non-conformité : absence d'évaluation du transit intestinal et de la déglutition

L'identification systématique des conduites addictives, chez les patients présentant des troubles psychiatriques sévères, en raison des conséquences de la comorbidité, et leur prise en charge est recommandée. Cela consiste, notamment, en une évaluation de la consommation et une aide à l'arrêt des addictions.

Repérage et proposition d'aide à l'arrêt des addictions chez les patients adultes

70 dossiers patients pris en compte
indicateur : 83%

- 66% > Repérage et proposition d'aide à l'arrêt ou la réduction de la consommation de tabac (si patient fumeur)
- 97% > Repérage et proposition d'aide à l'arrêt ou la réduction de la consommation d'alcool (si consommation à risque)
- 86% > Repérage et proposition d'aide à l'arrêt ou la réduction de la consommation de cannabis (si consommation à risque)

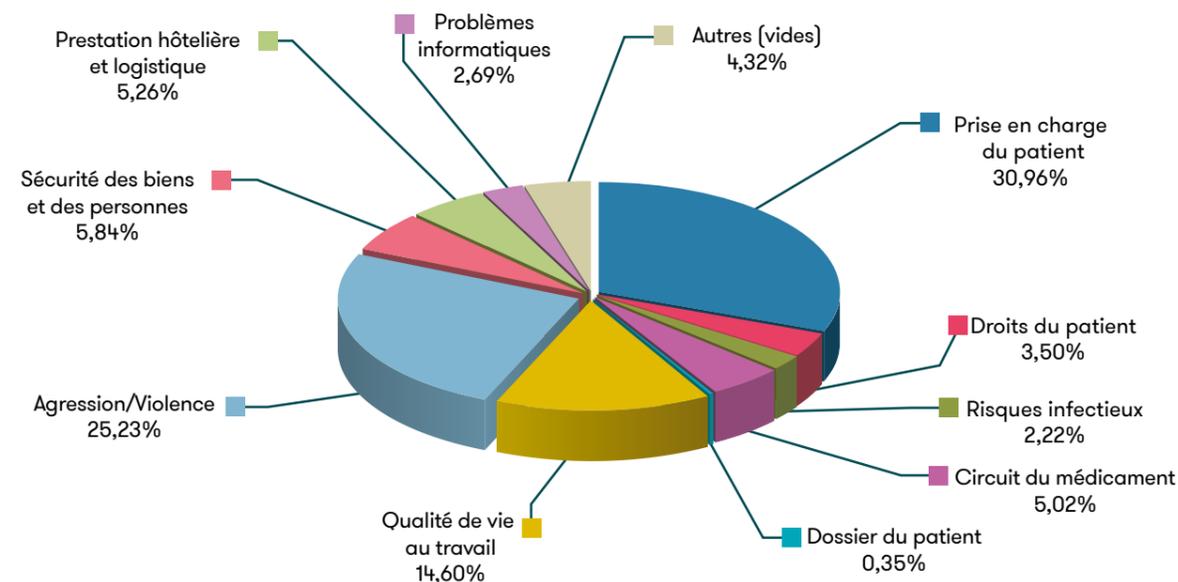
+ Infections Associées aux Soins

cf. Bilan du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

+ Déclarations d'évènements indésirables et déclarations de chutes 2022

861 > déclarations d'évènements indésirables
41 > déclarations de chutes

Nombre de déclarations par pôles	
Pôle Argoat	322
Pôle Armor	200
Pôle Infanto-Juvenile	36
Pôle administratif	41
Pôle Social et Médico-Social	212
Médecotechnique	27
Service socio thérapeutique et socio culturel	14
Services techniques / logistiques	13
Autres	6
TOTAL	861



Les Revues de Mortalité et de Morbidité (RMM) et les Comités de Retour d'Expérience (CREX)

» NOMBRE DE COMITÉS DE RETOUR D'EXPERIENCE DEMANDÉS :

+ CREX Transversal

- > 1 Le 19/01/22 : Sainte Camille/Pharmacie (Erreur d'administration médicamenteuse)

+ Pôle Armor

- > 1 le 15/02/22 dans l'unité d'hospitalisation pour adultes de Saint-Luc

+ Pôle médico-technique

- > 3 les 23/02/2022 (NAP), 02/05/22 (Eticonform) et 02/05/22 (oxygène) à la pharmacie à usage intérieur

+ Pôle Social et Médico-Social

- > 2 les 03/03/2022 et 25/04/2022 au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « La Maison des Fontaines »
- > 1 le 08/06/2022 au Foyer Occupationnel d'Accueil (FOA) Résidence Henri Terret de Lanvollon
- > 1 à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « La Maison des Roseaux »
- > 2 à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), « Résidence de l'Abbaye »

» NOMBRE DE REVUES DE MORTALITÉ ET DE MORBIDITÉ :

- > 1 dans l'unité de gérontopsychiatrie de Lévéné

Questionnaires de sortie

Taux de retour des questionnaires de satisfaction des patients à la sortie : 37,25 % ; indice de satisfaction globale de 90,25 % ↑ (en 2021 : 89% et en 2020 : 94 %).

La satisfaction globale du patient est évaluée à :

- > 92,25 % sur la qualité de son accueil (administratif, prise en charge par les équipes soignantes...).
- > 87,50 % sur la qualité de l'information reçue lors de son séjour.
- > 92,50 % sur la qualité de la prise en charge (soins dispensés, prise en charge de la douleur, accompagnement social...).
- > 88,75 % sur la qualité de l'hôtellerie (confort de la chambre, repas, locaux...)

Enquête de satisfaction pour les usagers

Évaluation sur trois mois (20 juin > 1^{er} octobre 2022) : 179 retours de questionnaires des usagers.

Enquête «Votre avis nous intéresse»

59 résidents/habitants ont répondu à 47 questions

⁽¹⁾ Foyer d'Accueil Médicalisé : 17 répondants - ⁽²⁾ Maison d'Accueil Spécialisée : 10 répondants

⁽³⁾ Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes : 4 répondants

⁽⁴⁾ Foyer Occupationnel d'Accueil : 28 répondants

Le cadre de vie vous semble ?	FAM ⁽¹⁾	MAS ⁽²⁾	EHPAD ⁽³⁾	FOA ⁽⁴⁾
LOCAUX COMMUNS				
Accessibilité	70.6%	60%	100%	52%
Propreté	64.7%	50%	75%	64.3%
Confort	75%	40%	75%	53.6%
Température	58.8%	70%	50%	39.3%
Équipement communs	64.7%	60%	75%	55.6%
Qualité des repas	47.1%	60%	50%	35.7%
Blanchisserie	50%	30%	50%	53.8%
ESPACE PERSONNEL				
Accessibilité	70.6%	70%	50%	56%
Propreté	41.2%	70%	100%	50%
Confort	70.6%	70%	75%	57.7%
Température	70.6%	50%	50%	46.2%
Équipement	70.6%	50%	66.7%	69.2%
Personnalisation	64.7%	60%	100%	50%
Sécurité au sein de la structure	94.1%	55.6%	66.7%	92.3%
La sécurité au sein de la structure	94.1%	55.6%	66.7%	92.3%
La structure est décrite plutôt	58.8%	80%	non définie retours insuffisants	55.6%
La participation à la vie sociale ?	FAM	MAS	EHPAD	FOA
Programme clair	64.7%	50%	75%	58.3%
Accès aux animations	64.7%	60%	66.7%	52%
Activités proposées	87.5%	60%	33.3%	40%
Fréquence des sorties	47.1%	66.7%	100%	42.3%
Accès à la cafétéria	35.3%	33.3%	100%	61.5%
Informations affichées sont claires	87.5%	77.8%	75%	87%

LÉGENDES

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait
- Avis partagés
- Non concerné
- Oui
- Non
- Bruyant
- Calme

Les droits qui vous concernent ?	FAM ⁽¹⁾	MAS ⁽²⁾	EHPAD ⁽³⁾	FOA ⁽⁴⁾
Respect des droits	👍 94.1%	👍 88.9%	👍 100%	👍 92.3%
Besoins et attentes	👍 82.4%	👍 77.8%	👍 100%	👍 83.3%
Lien avec l'extérieur	👍 70.6%	👍 88.9%	👍 100%	👍 76.9%
Pratique de la religion	👎 52.9%	👍 88.9%	👍 100%	👎 53.8%
La citoyenneté	👍 64.7%	👎 33.3%	👍 100%	👍 57.7%
Accompagnement de l'entourage	👍 58.8%	👍 88.9%	👎 100%	👍 76%
La personne de confiance	👍 47.1%	👍 60%	👍 100%	👍 60.9%
Respect du vouvoiement	TU! autorisé 81.3%	TU! autorisé 55.6%	TU! autorisé 66.7%	TU! autorisé 81.5%
Implication dans le projet de vie	👍 94.1%	👍 88.9%	👍 100%	👍 100%
Le consentement est bien demandé	👍 94.1%	👍 100%	👍 100%	👍 87.5%
Possibilité de déclarer un évènement indésirable	👍 61.5%	👍 88.9%	👎 66.7%	👍 81.5%
Prise en compte de cet évènement	👍 100%	👍 100%	👍 100%	👍 79.2%
Le service rendu ?	FAM ⁽¹⁾	MAS ⁽²⁾	EHPAD ⁽³⁾	FOA ⁽⁴⁾
Disponibilité des médecins	😊 52.9%	😊 66.7%	😊 75%	😊 42.9%
Disponibilité des équipes soignantes	😊 47.1%	😊 66.7%	😊 100%	😊 57%
Disponibilité des équipes administratives	😊 68.8%	😊 62.5%	😊 100%	😊 45.8%
Amabilité du personnel	😊 52.9%	😊 33.3%	😊 100%	😊 56%
Soins dispensés	😊 70.6%	😊 55.6%	😊 100%	😊 71.4%
Prise en charge de la souffrance psychologique	😊 37.5%	😊 33.3%	😊 50%	😊 61.9%
Prise en charge de la douleur physique	😊 58.8%	😊 88.9%	😊 75%	😊 56.5%
Accompagnement social	😊 47.1%	😊 62.5%	😊 50%	😊 62.5%
Soins dispensés	😊 52.9%	😊 50%	😊 75%	😊 52.4%
Que manque-t-il ?	FAM ⁽¹⁾	MAS ⁽²⁾	EHPAD ⁽³⁾	FOA ⁽⁴⁾
Possibilité de déclarer un évènement indésirable	👍 88.2%	👍 88.9%	👍 100%	👍 89.3%

LÉGENDES

- 😊 Très satisfait
- 🙂 Satisfait
- 😐 Peu satisfait
- 😞 Pas satisfait
- 🗣️ Avis partagés
- 👎 Non concerné
- 👍 Oui / 🗣️ Non
- 🔊 Bruyant
- 🔇 Calme

L'accessibilité à l'établissement	HDJ ⁽⁵⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
Accessibilité au lieu de soins	😊 60.2%	😊 57.7%
La signalétique	😊 54.7%	😊 57.7%
Le parking	😊 37.3%	😊 34.6%
Les horaires d'accès	😊 63.2%	😊 66.7%
La qualité de l'accueil	HDJ ⁽⁵⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
L'écoute du personnel	😊 65.2%	😊 92.6%
Disponibilité du personnel	😊 62.9%	😊 74.1%
Qualité de l'accueil dans l'unité	😊 60.2%	😊 81.5%
Clarté des informations données	😊 62.9%	😊 85.2%
Délais du premier entretien / RDV / début d'accompagnement	😊 63.3%	😊 55.6%
À votre admission	HDJ ⁽⁵⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
Présentation des locaux	👍 76.7%	👍 88.9%
Remise du livret d'accueil	👍 60.7%	👍 76%
Remise du règlement intérieur	👍 71.8%	👍 75%
Projet de soins	👍 77.6%	👍 96.3%
Les documents remis sont commentés	👍 68.6%	👍 80.8%
Le personnel d'accueil s'est présenté	👍 91.1%	👍 100%
Information sur l'existence de la CDU	👎 61.9%	👎 75%
Les informations délivrées sont claires	👍 89%	👍 90.9%
Les informations recherchées sont trouvées	👍 81.5%	👍 84%
Affichage suffisant	👍 88.8%	👍 92%

LÉGENDES

- 😊 Très satisfait
- 🙂 Satisfait
- 👍 Oui / 🗣️ Non

Enquête «Questionnaire de satisfaction»

Envoyée à destination des patients adultes, enfants et adolescents des Hôpitaux de Jour, CMP et CATT

123 Patients ont répondu à 45 questions

⁽⁵⁾ Hôpital de jour, ⁽⁶⁾ Centres Médico-Psychologiques, ⁽⁷⁾ Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel : 96 répondants

Pôle infanto-Juvénile : 27 répondants

»» LE SUIVI DES ADULTES

+ Établissements

- > 50% des CMP
- > 41,5% des HDJ Adultes
- > 23,4% des CATT.

+ Villes

- > 30.2% de Bégard
- > 26% de Lannion
- > 24% de Paimpol
- > 18.8% de Guingamp
- > 5,2% de Cavan
- > 3,1% de St-Quay-Portrieux
- > 1% de Callac

»» LE SUIVI PÔLE INFANTO-JUVÉNILE

+ Établissements

- > 59.3% des HDJ Enfants
- > 40.7% des CMPEA
- > 25.9% des CATTPEA.
- > 11.1% des HDJ Adolescents

+ Villes

- > 66.7% de Lannion
- > 22.2% de Guingamp
- > 11.1% de Paimpol

»» PRISE EN SOINS DES ADULTES

+ Suivi assuré par

- > 70.2% Les médecins
- > 54.3% les infirmiers
- > 44.7% les psychologues
- > 36.2% les équipes HDJ
- > 31.9% les assistantes sociales
- > 20.2% les équipes CATT

»» PRISE EN SOINS PÔLE INFANTO-JUVÉNILE

+ Suivi assuré par

- > 66.7% les équipes HDJ
- > 59.3% les médecins
- > 59.3% les psychologues
- > 29.6% les infirmiers
- > 29.6% les équipes CATT
- > 3.7% les assistantes sociales

Votre prise en soins	HDJ ⁽⁵⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
Respect du vouvoiement	👍 90%	👍 88.5%
Consentement demandé lors des choix thérapeutiques	👍 89.8%	👍 100%
Le projet de soins tient compte des besoins et souhaits	👍 90.9%	👍 100%
Environnement familial associé à l'accompagnement	👍 77.6%	👍 91.7%
Les documents remis sont commentés	non défini	👍 80.8%
Explication sur les traitements	👍 90%	👍 95.8%

LÉGENDES

- 😊 Très satisfait
- 🙂 Satisfait
- 👍 Oui / 🗣️ Non

Votre prise en soins (suite)	HDJ ⁽⁶⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
Qualité des entretiens	😊 53.3%	😊 73.1%
Écoute et disponibilité du personnel	😊 57.6%	😊 80.8%
Fréquence des entretiens	😊 48.9%	😊 46.2%
Amabilité du personnel	😊 62.4%	😊 88%
Respect du droit (dignité, confidentialité...)	😊 66.3%	😊 80.8%
Choix des activités thérapeutiques	😊 43.7%	😊 61.5%
Qualité des activités thérapeutiques	😊 43.2%	😊 65.4%

LÉGENDES



L'environnement de soins	HDJ ⁽⁶⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
Accessibilité des locaux	😊 61.5%	😊 72%
Propreté des locaux	😊 64.8%	😊 80.8%
Propreté des sanitaires communs	😊 62.5%	😊 88%
Confort des locaux	😊 56%	😊 65.4%
Température des locaux communs	😊 51.1%	😊 72%

Appréciation globale	HDJ ⁽⁶⁾ , CMP ⁽⁶⁾ , CATT ⁽⁷⁾ ADULTES	PÔLE INFANTO-JUVÉNILE
Prise en soins globale évaluée à	8/10 > 25.3%	9/10 > 32% 10/10 > 32%
Recommandation de l'établissement	👍 93.3%	👍 96.2%
Propreté des sanitaires communs	😊 62.5%	😊 88%
Questionnaire rempli par	Pers. soignée > 94.3%	Parents > 80.8%

Les dispositifs externes

+ CAPPS

Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Santé Bretagne

+ Réseau bretons responsable qualité secteur Psychiatrie et santé mentale

+ FI2H

Fédération Inter-Hospitalière en Hygiène

+ Dispositif régional des EIGS

Évènements indésirables graves associés aux soins

2.3.2 La Cellule d'identité Vigilance (CIV)

» Missions

La Cellule d'Identité-Vigilance (CIV) assure la mise en œuvre et le suivi de la vigilance concernant l'identité du patient sur le Centre Hospitalier via les logiciels Gestion Administrative des Patients (GAP) et Dossier Patient Informatisé (DPI).

2021 pas de réunion
2022 pas de réunion

Pilote peu disponible.

Les travaux de la cellule d'identitévigilance ont été portés par le sous-groupe de travail sur la mise en place de l'Identité Nationale de Santé (INS).

2.3.3 Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

» Missions

Le CLUD de la Fondation a pour objectifs :

- de respecter les préoccupations de santé publique en vigueur et application des textes réglementaires ;
- de définir une politique générale de lutte contre la douleur par le développement d'une politique interne de prévention de la douleur ;
- d'améliorer le dépistage et l'évaluation de la douleur chez les personnes ayant des troubles de la communication ;
- de développer le travail en collégialité au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- d'améliorer la compétence des professionnels par une formation sur la douleur, adaptée à leur pratique auprès des personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes en situation de handicap mental.

2022 pas de réunion

Démission de l'infirmier douleur en charge d'accompagner ce comité. Malgré l'absence de ce comité, des travaux ont été conduits par les services, comme des audits réguliers sur la traçabilité de la douleur et des temps de sensibilisation sur la réévaluation.

2.3.4 Le Comité de Liaison Alimentaire en Nutrition (CLAN)

» Missions

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition est une structure consultative, pluridisciplinaire qui participe à l'amélioration du dépistage des troubles nutritionnels, de leur prise en charge et de la qualité de la prestation en restauration.

Faits marquants 2022

+ Fonctionnement du CLAN

- › Prise de poste des nouveaux membres du Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition
- › Les représentants du CLAN ne sont plus uniquement infirmiers, mais Aides-soignantes, Agent des logistiques, Éducateur spécialisé
- › Modification du règlement intérieur du Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition.

+ Les activités du CLAN

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre du plan d'action de la politique nutrition.

• Dépistage des troubles nutritionnels

- › Déploiement des nouveaux critères de dénutrition de la Haute Autorité de Santé (novembre 2021) dans les services et notamment auprès des collègues des structures médico-sociales plus régulièrement touchées par la dénutrition que les secteurs hospitaliers.
- › Protocole « Poids/ Taille/ Indice de Masse Corporelle (IMC) » : il est apparu que la fréquence de surveillance de poids des patients des établissements sociaux et médico-sociaux mais également celle des services hospitaliers ne correspondait pas aux recommandations HAS.

La diététicienne sous l'impulsion du CLAN a donc créé un protocole « Poids/ Taille/ IMC », validé par le CLAN en novembre.

Il a été envoyé au service qualité pour mise en forme au « format qualité ».

- › La formation « La dénutrition chez l'adulte en situation de handicap » à la Fondation, en septembre 2022, a permis de former des professionnels dans chaque

établissement social et médico-social (infirmiers, aide-soignant et agents) afin de mieux prendre en charge cette pathologie silencieuse, souvent mal détectée et traitée en institution.

› Création de deux tableaux de suivi de l'état nutritionnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux :

- Tableau de « poids » permettant une surveillance de l'état nutritionnel des résidents établissements sociaux et médico-sociaux (FAM, MAS, EHPAD),
- Tableau « Alimentation/Complément Nutritionnel Oraux » permettant l'uniformisation des pratiques concernant l'alimentation et réunissant les informations permettant une bonne prise en charge des usagers.

• L'éducation à la santé

À la demande du, certains produits proposés à la cafétéria ont été modifiés sous l'impulsion de la diététicienne.

• Adapter la restauration collective aux particularités de la population et mise en place de la loi EGAlim

› Mise en place d'une alimentation standard conforme aux recommandations

- Comportant légumes et féculents à chaque repas
- Tenant compte des recommandations du Programme National Nutrition santé (PNNS4)
- Permettant de couvrir l'alimentation des patients diabétiques, hypocaloriques et riches en fibres.
- Des exceptions propres à la Fondation très ancrées dans les habitudes ont été maintenues notamment les « aliments plaisirs » comme les 2 gâteaux par semaine.
- Un affichage de la provenance des produits demandé par la loi EGAlim

› Suppression des régimes et mise en place de 5 alimentations thérapeutiques

- Hyper protéiné et hyper calorique : c'est l'alimentation la plus utilisée à la fondation, elle nécessite un important travail de mise en place (toujours en cours) auprès des services hospitaliers, des établissements sociaux et médico-sociaux et de la cuisine centrale.

- Sans résidu
- Pauvre en sel
- Sans gluten
- Autres alimentations thérapeutiques sur prescription : comprend les alimentations thérapeutiques plus rarement rencontrées à la Fondation, les allergies, les demandes spécifiques de la diététicienne (répartition alimentaire, renforceurs...)
- **Déclinaison des textures selon les normes IDDSI (International Dysphagia Diet Standardisation Initiative)**
Depuis mai 2022, la cuisine centrale produit 3 textures modifiées au lieu d'1 seule.
Ces alimentations sont définies de manière physique, évaluable par chacun à partir du référentiel (ex. : granulométrie mesurable à la fourchette...)

Réunions et sujets traités ⇒ 3 réunions en 2022

- Présentation des nouveaux membres
- Présentation de la cafétéria fonctionnement, nouveaux produits, produits supprimés...
- Présentation du fonctionnement de la cuisine :
 - L'équipe
 - Clients (chiffre 2021)
 - Menus
 - Les achats de denrées alimentaires
 - Projets du service Le dépistage des troubles nutritionnels
- Évolution de la consommation de boissons.
- Comparaison « nombre de repas commandés/effectif réel »
- Proposition de modification du Règlement intérieur du CLAN
- Point de la cuisine centrale
 - Modification des menus suite à la commission de menu
 - Premier retour sur les nouvelles textures
 - Consommation de boissons : mise en place de distribution par la cuisine en juin et Focus sur le Coca-cola

- Nomination de Lydie Andrade au poste de référente
- Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise auprès des services (HACCP)
- Focus sur la hausse de la consommation de beurre depuis la mise en place des dotations dans les services
- Point sur les modifications des menus « automne hiver 2022-2023 » : desserts enrichis, entrée pour les textures
- Point sur les quantités dans les structures médico-sociales
- Menus à thèmes
- Changement d'eau gazeuse
- Retour sur la demande en café non décaféiné
- Point dénutrition
 - Présentation des nouveaux critères de « Diagnostic de la dénutrition chez l'enfant, l'adulte, et la personne de 70 ans et plus » (HAS 2021)
 - Proposition et validation du protocole Poids/Taille/IMC
 - Mise en place de l'alimentation hyper protéinée/hyper calorique en cuisine
 - Retour sur la Formation « dénutrition et handicap » du 30 septembre à la Fondation Bon Sauveur.
 - Point sur les actions menées dans les structures médico-sociales
- Questions diverses

»» BILAN 2022

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition note des avancées positives en 2022. Avec notamment dans le domaine thérapeutique, le déploiement des nouveaux critères de dénutrition Haute autorité de Santé notamment sur les établissements sociaux et médico-sociaux.

Dans le domaine de la restauration collective, la mise en place des nouveaux menus, des alimentations thérapeutiques, des textures et la suppression des régimes offre une meilleure prise en charge nutritionnelle des patients.

2.3.5 Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Sa composition | 19 membres
| 21 correspondants hygiène*

»» Missions

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales est une structure qui participe à l'amélioration, la prévention et la maîtrise du risque infectieux sur la Fondation Bon Sauveur.

L'infirmière hygiéniste contribue à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme de lutte contre les infections nosocomiales de la Fondation (circulaire du 29 décembre 2000).

Au sein du service Qualité/Gestion des Risques/Hygiène, elle collabore à la dynamique générale de l'unité et contribue à la continuité de service sur les thématiques relevant de sa fiche de poste.

- L'infirmière hygiéniste exerce ses missions en relation avec :
- Les services de soins, administratifs, techniques et logistiques
 - Le CLIN, l'équipe opérationnelle d'hygiène et les instances de l'établissement
- Elle fonctionne en étroite collaboration et concertation avec :
- Le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins

Faits marquants 2022

+ Infirmière hygiéniste

- La crise sanitaire se poursuivant en 2022, son activité s'est à nouveau concentrée sur la gestion de la Covid-19 :
 - réalisation de tests de dépistages,
 - campagnes de rappels de vaccination,
 - contact-tracing,
 - signalements externes (ARS, e-sin),
 - sensibilisations aux mesures barrières auprès des professionnels,
 - mise en place de Kits Covid-19,
 - création d'affiches selon les recommandations nationales,
 - etc.
- Poursuite de sa formation au Diplôme Universitaire d'Hygiène et Epidémiologie Infectieuse à Nantes Université qu'elle a obtenu en octobre 2022

+ Nomination

- Le Dr AUGER, médecin généraliste, est nommé Président du CLIN.

+ Semaine de la sécurité des patients/résidents

- Organisée en novembre-décembre avec la mise en place d'un Escape Game et de pièces des erreurs

Réunions et sujets traités ⇒ 1 réunion en 2022

- Prévention du risque infectieux en cas de travaux : procédure validée
- Fontaines et points d'eau dédiés à la consommation : déploiement, suivi microbiologique
- Épidémie de gastro-entérite aiguë de décembre 2021
- Tenues professionnelles dans les structures médico-sociales
- Procédures et modes opératoires : produits d'entretien des sols et surfaces, emballages carton pour Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (extra-hospitalier)
- Achat de matériels de bionettoyage : nettoyeur vapeur, appareil de désinfection des surfaces par voie aérienne, centrale de dilution
- Médiation animale :
 - adoption d'un chat à Levenez,
 - atelier thérapeutique avec un chien au Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel de Lannion,
 - adoption d'un lapin nain à l'hôpital de jour pour adolescents de Pabu

Les formations/sensibilisations

- Formation à l'hygiène bucco-dentaire
- Formation des nouveaux arrivants
- Formation à l'hygiène hospitalière
- Interventions dans les unités pour la prévention et la maîtrise du risque infectieux :
 - recommandations de bonnes pratiques,
 - bionettoyage des locaux,
 - circuit des déchets d'activités de soins à risques infectieux,
 - aide à la mise en place des précautions complémentaires, informations et nouvelles recommandations en lien avec la pandémie...

Les surveillances

- Qualité de l'Eau
- Écologie bactérienne :
 - Bactéries Multi Résistantes aux antibiotiques
- Suivi de la consommation en Produits Hydro Alcooliques
- Suivi de la qualité du traitement du linge : 60 prélèvements microbiologiques
- Suivi du registre des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : Trackdéchets
- Enquête de prévalence de consommation des antibiotiques
- 25 Enquêtes d'incidence des infections urinaires en 2022

Les évaluations

- Suivi des indicateurs en lien avec la crise sanitaire :
 - nombre de cas positifs, de vaccinations et de tests réalisés chez les patients/résidents et professionnels,
 - nombre de clusters sur l'ensemble de la Fondation,
 - nombre de tests et d'autotests délivrés dans les services,
 - etc.
- Suivi des indicateurs de qualité et de sécurité des soins sur les infections associées aux soins :
 - Indicateur de Consommation des Solutions Hydro-Alcooliques et Vaccination Antigrippale.
- Certification du Sanitaire et des Structures Sociales et Médico-Sociales.

La Filière Inter Hospitalière en Hygiène

»» Missions

La Filière Inter-Hospitalière en Hygiène (FI2H) est née en 2007 de la volonté des établissements de santé du Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo pour développer des actions communes de lutte contre les infections associées aux soins.

Elle regroupe 7 établissements de santé du territoire.

6 réunions en 2022

+ Les sujets

- Convention et règlement intérieur de la Filière
- Visites de risques
- Capsules vidéos « Cathéters »
- ESCAPE GAME : semaine de la sécurité des patients
- e-Roz (dossier patient informatisé)
- Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRé)
- e-learning
- Nouvelles recommandations pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Projet du Groupement Hospitalier de Territoire pour la digitalisation de la formation aux Précautions Standard
- Programme d'actions 2023

+ Les Indicateurs

Voir tableaux page suivante

*A noter : plusieurs services et établissements manque de correspondants hygiène

Consommation de Produits Hydro Alcooliques (PHA) ⇒ Forte baisse en 2022

Consommation Centre hospitalier	Données 2022	Données 2021	Données 2020	IC SHA.3 2020 (données 2019)	IC SHA.3 2019 (données 2018)
	584.1 L 84% Score B	769.5 L 115% Score A	810.5 L 130% Score A	417 L 70,7% Score C	388.4 L 70,6% Score C

Score A : ≥ 100%

Score B : De 80% à 99%

Score C : <80%

Structures Sociales et Médico-Sociales	2022	2021	
Maison des Fontaines	66 L	84 L	↘
Maison des Roseaux	93.8L	97.1 L	↘
Résidence de l'Abbaye	85.7 L	130.1 L	↘
Foyer de Vie - Lanvollon	0 L	13.3 L	↘
TOTAL	245.5 L	324.5 L	↘

+ 20 Fiches d'Évènements Indésirables déclarées

6 Circuit du linge :

fourniture et gestion du linge insatisfaisants

3 Présence de nuisibles : 1 rat, 2 mouches

3 Circuit des déchets :

- 1 conteneurs pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux insuffisants
- 1 absence de local poubelles
- 1 demande de poubelle faite depuis plusieurs mois et toujours pas reçue

2 COVID-19 :

- 1 Non-respect des mesures barrières chez un patient
- 1 admission de personne à risque lors d'un cluster dans un service

2 Logistique :

- 1 lave-vaisselle en panne
- 1 intervention de travaux dans une chambre d'isolement en présence d'une patiente

1 Communication :

Diffusion d'information insatisfaisante au sujet de fontaines à eau

1 Hygiène des locaux :

Absence de nettoyage et denrées périmées dans une cuisine thérapeutique

2 Procédure d'hygiène non respectée :

- 1 utilisation d'un même extracteur pour deux patients dont un covidé
- 1 retard de prise en soins d'un patient porteur d'une sonde urinaire (selles, poche de sonde installée en haut du pied à perfusion, urines hématuriques, sonde bouchée) et d'une perfusion (sonde bouchée)

+ Surveillance de l'eau

Toutes les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé Cofrac.

Prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures

171 analyses microbiologiques

67 recherches de Légionelles

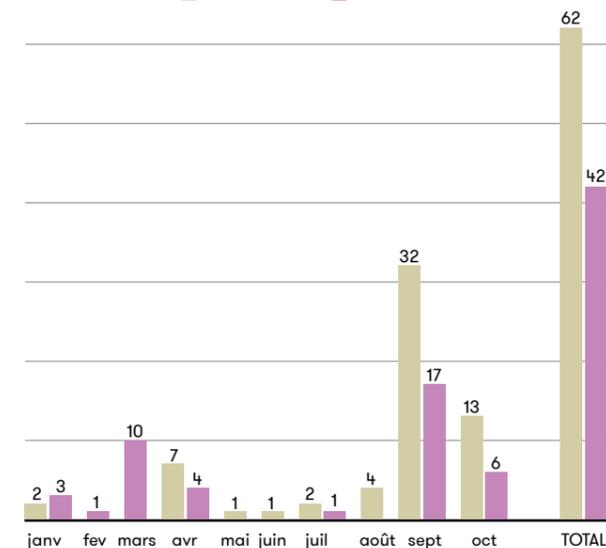
104 recherches bactériologiques

La recherche de Legionella pneumophila dans le réseau d'eau n'indique aucune trace sur les 67 prélèvements réalisés, les résultats sont tous conformes.

sur les 104 analyses bactériologiques plusieurs indiquent des non-conformités, notamment au niveau des points d'eau dédiés à la consommation

Analyses Bactériologiques

■ Conformes ■ Non-conformes



> 5 fontaines à eau ⇒ 10 Prélèvements en 2022

- Levenez : janvier et septembre → conformes
- Ker Avel : juin, août et septembre → conformes
- Clinique d'addictologie : octobre → conforme
- EHPAD (rez-de-chaussée) : septembre → conforme
- EHPAD (1^{er} étage) : octobre → conforme
- MAS 1 : avril → non-conforme → fontaine supprimée
- MAS 2 : avril → non-conforme → fontaine supprimée

> 17 Points d'eau dédiés à la consommation

34 Prélèvements en 2022

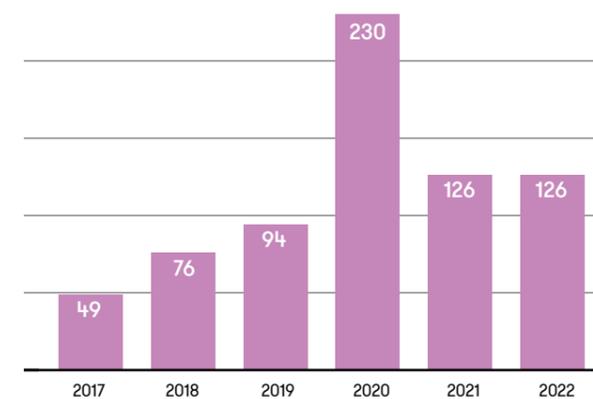
+ Contrôle du linge

Prélèvements à la blanchisserie sur textile

5 par mois = 60 en 2022
dont
5 non conformes

+ Vaccination antigrippale

Nombre de salariés vaccinés par année



»»»BILAN ET PERSPECTIVES

Objectifs du CLIN 2022-2027

PROJET EN COURS

en lien avec le projet d'établissement

> Formation/sensibilisation aux principes de base (Précautions Standard) → objectif atteint 65%

- 100% Promouvoir l'hygiène des mains
- 30% Former les professionnels au risque infectieux

Promouvoir la vaccination (en lien avec l'Infirmière de Santé au Travail) → objectif atteint 60%

- 100% Participer à la campagne de vaccination Covid
- 20% Promouvoir la vaccination antigrippale

> Maîtriser les risques environnementaux et les enjeux du développement → objectif atteint 38%

- 60% Mettre aux normes le circuit des déchets
- 0% Évaluer les pratiques de la blanchisserie de Tréguier
- 100% Surveiller la qualité de l'eau
- 10% Mettre en place une alternative aux bouteilles d'eau
- 20% Associer l'infirmière hygiéniste lors des travaux

> Améliorer la communication vis-à-vis des patients et des professionnels sur les signalements → objectif atteint 97%

- 90% Les équipes tracent et signalent les infections à l'infirmière hygiéniste
- 100% Signaler les infections associées aux soins aux autorités compétentes (Agence Régionale de Santé, Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins)
- 100% Utiliser les supports de communication

Bilan des action 2022

7 ACTIONS programmées
RÉALISÉES

> Formation à l'Hygiène Bucco-Dentaire en partenariat avec la Filière Inter-Hospitalière en Hygiène le 29 mars au Centre Hospitalier de Bégard

13 personnes formées
dont 3 de la Fondation Bon Sauveur

> Formation Hygiène Hospitalière en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle (CLPS) les 30-31 mai et les 26-27 septembre

22 professionnels formés

> Formation des nouveaux arrivants le 4 juillet et le 1^{er} août :

9 personnes en contrat saisonnier

> Déploiement des emballages carton pour Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux sur les services de l'extra-hospitalier

> Rédaction de la procédure « Prévention du risque infectieux en cas de travaux »

> Actualisation de la conduite à tenir en cas de gale

> Actualisation de la conduite à tenir en cas d'Accident d'Exposition au Sang (validée en mars 2023)

13 ACTIONS AJOUTÉES

> Déploiement des centrales de dilution :

- Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes,
- Foyer de Vie de Lanvollon,
- Clinique d'addictologie, Levenez

> Achat d'un nettoyeur haute température (SANIVAP®)

- › Achat d'un appareil de Désinfection des Surfaces par Voie Aérienne (NOCOSPRAY®)
- › Rédaction de modes opératoires :
 - Emballage carton pour Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 - Produits d'entretien des sols et surfaces et leur utilisation
- › Création d'affiches :
 - Fontaine à eau : Précautions d'usage,
 - Fontaine hors service
 - Point d'eau hors service
 - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux non-banalisables
 - COVID-19 « Port du masque FFP2 »
 - COVID-19 « Évolution des consignes »
- › Sensibilisation à l'hygiène auprès des résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé le 22 septembre
- › Semaine de la sécurité des patients/résidents
 - ESCAPE GAME, pièces des erreurs

4 ACTIONS EN CONTINU

- › Sensibilisation aux règles d'hygiène et aux produits d'entretien
- › Poursuivre la formation/sensibilisation des professionnels à l'hygiène des mains :
 - 1 affiche de communication sur la consommation de produits hydroalcooliques par service
- › Sensibiliser les professionnels sur le signalement des Accidents d'Exposition au Sang
- › Intervention pour sensibilisation de l'infirmière hygiéniste dans chaque service concernant l'amélioration du port d'Équipements de Protection Individuelle

2.4 Le collège des psychologues ⇒ 6 réunions en 2022

sujets traités

- Présentation de thèse par Sylvie Lemonnier, doctorante à l'UCO Guingamp «suivi des tentatives de suicide aux urgences»
- Point information concernant le Projet d'établissement 2022-2027
- Désignation pour la participation au Comité de Pilotage du Projet stratégique d'établissement
- Fiche métier/fiche emploi/fiche de poste des psychologues
- Entretiens annuels
- Actualités de la profession
- Rencontre avec Mme Devemy, déléguée à la protection des données à la Fondation Bon Sauveur
ALINEA : présentation et retour d'expérience
- Réflexion sur notre clinique : comment faire vivre la vie clinique au sein de l'institution et la partager avec les professionnels ?
- Poursuite de la réflexion sur l'intervention des psychologues lors de situation de crise à la Fondation Bon Sauveur
- Point sur la rencontre concernant le projet psychologique
 - › Mobilisation des psychologues
 - › Actualité autour de la fermeture de services durant l'été

2.5 Le collège des assistantes sociales ⇒ 5 réunions en 2022

sujets traités

- Présentation du dispositif famille gouvernante par l'UDAF 22
- Présentation du dispositif Alinéa, Fondation Bon Sauveur
- Retour d'informations suite à la visite du centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers effectuée par 3 collègues assistantes de service social
- Présentation du dispositif SIAO 22
- Présentation de l'association, missions et dispositifs la maison de l'Argoat à Guingamp
- Présentation de l'association, missions et dispositifs Emeraude ID à Lannion
- Présentation de l'association Études et Chantiers en Côtes-d'Armor
- Présentation de l'office HLM Terre d'Armor Habitat
- Rencontre avec l'équipe du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale/Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés de la Fondation Bon Sauveur
- Présentation par l'association AMISEP Kerlann des actions d'insertion par le logement
- Présentation par le Dr Salaun, médecin DIM des évolutions liées au codage cortexte
- Calendrier fixé pour les réunions du collège 2022
- Nomination des deux représentantes du collège ASS pour une durée d'un an
- Échange concernant les projets de rencontres partenariales à organiser en 2023
- Échange autour de situations complexes
- Point d'actualité sur les dispositifs logement/hébergement à la Fondation Bon Sauveur
- Échange sur les dispositifs d'aide et d'action sociale : Pass EDF, CSS, aide locale, APL...

2.6 Le comité éthique ⇒ 5 réunions plénières + 6 réunions de bureau en 2022

»» Missions

Le comité éthique de la Fondation Bon Sauveur de Bégard se propose d'être un espace de réflexion et d'élaboration collectives, ayant pour adversaire l'arbitraire, un espace où les subjectivités peuvent se conjuguer pour ne pas qu'une subjectivité individuelle ne s'impose comme règle universelle.

Il s'agit d'un groupe ouvert, dont les membres sont recrutés,

suite à un appel à candidature ou sur simple demande, avec une attention particulière au fait que l'ensemble des catégories professionnelles travaillant au sein de la Fondation, ainsi que l'ensemble des services, y soient représentés. Un juriste et un philosophe en font également partie.

Le comité se réunit en assemblée plénière tous les deux mois.

Points abordés en Comité d'éthique

SAISINE N° 9

La vaccination doit-elle être obligatoire pour les soignants ?

L'actualité, et donc le discours évoluant régulièrement concernant les problématiques liées à cette pandémie qui perdure, le Comité éthique a choisi de faire une parenthèse dans ses réflexions qui évoluent à ce sujet et verra reprendre ses échanges au sujet de la vaccination ultérieurement.

SAISINE CSE

Déménagement de l'Hôpital De Jour adultes Lannion sur le site de Bégard

Ces questions relèvent plus de soucis de management, de moyens, MAIS il n'est pas retrouvé de conflit de valeur. Il s'agit de choix politiques.

SAISINE N° 10

Protection d'une victime et droits de l'agresseur : dilemme éthique en EHPAD

À la lecture de la saisine, il s'avère qu'elle ne relève pas de l'éthique. Elle a été gérée par ailleurs.

SAISINE N° 11

Les violences dans l'institution

La saisine n° 11 a été établie par une infirmière du CMP de Callac se questionnant sur la responsabilité individuelle, les droits et devoirs des patients face à la violence.

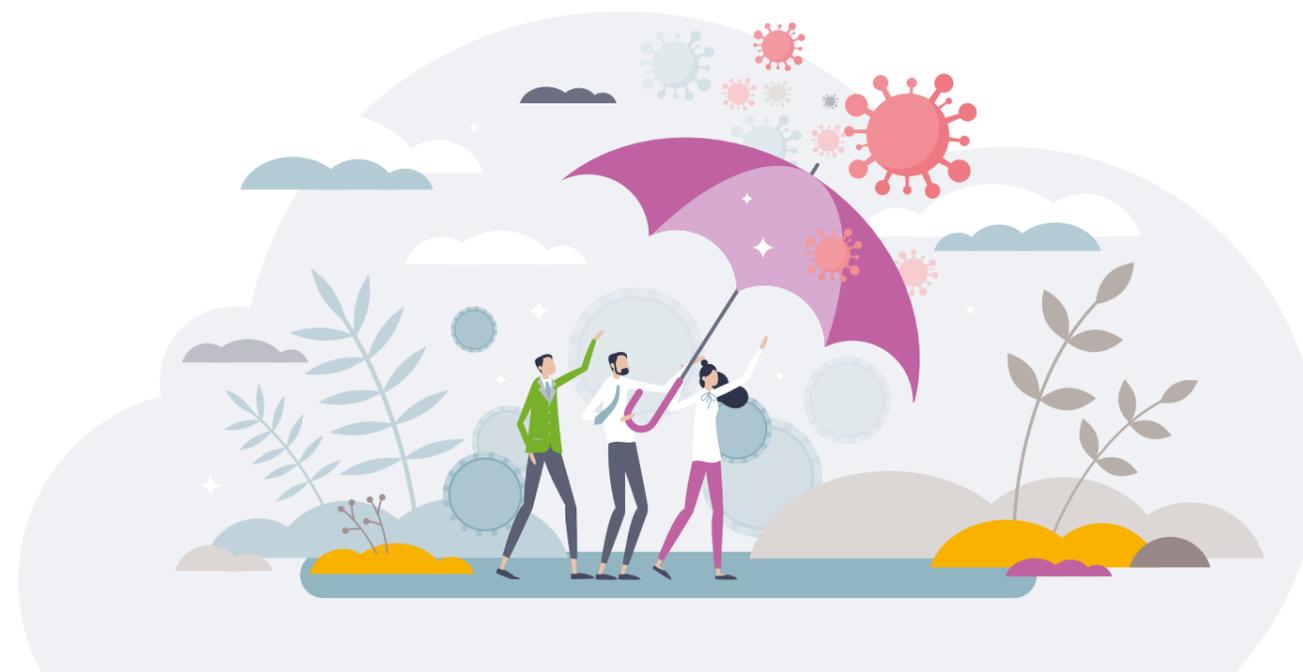
L'année 2022 a vu arriver plusieurs nouveaux membres au sein du comité éthique grâce aux actions de communication menées ces deux dernières années. Nous poursuivons nos démarches dans ce sens, notamment au niveau du corps médical.

Un membre du comité éthique serait intéressé pour s'inscrire au Diplôme Universitaire d'Éthique à Brest pour l'année 2023. Il serait souhaitable que d'autres

personnes puissent bénéficier de cette formation dans les années à venir.

Le Comité éthique s'engage à travailler sur la thématique « la fin de vie en structure » durant cette année.

Le travail de partenariat auprès de l'Espace de Réflexion Éthique de Bretagne (EREB) se poursuit.



3

L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À L'EXERCICE DE LEURS DROITS



3.1 La Commission Des Usagers

Missions

Dans chaque établissement de santé, une Commission Des Usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge.

Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

Les réunions ⇒ 4 en 2022

Principaux thèmes abordés

- › Politique Qualité et Gestion des Risques
 - Retour sur la certification V2020 de la Haute Autorité de Santé
 - Mise en place du bracelet identito-vigilance
 - État des lieux de la gestion de la crise sanitaire
 - Retour des Enquêtes de satisfaction auprès des patients et résidents
- › Fonctionnement de la serre pendant la période hivernale → pour avis
- › Analyse des questionnaires de sortie (3^e et 4^e trimestre 2021) → pour avis
- › Réclamations (4^e trimestre 2021) → pour avis
- › Délai de communication des dossiers médicaux (2021)
- › Informations générales
 - Guide « Besoin de répit » du ministère des Solidarités et de la Santé
- › Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- › Création et déploiement de Maisons des usagers au sein des établissements de santé bretons → pour avis
- › Analyse des questionnaires de sortie (1^{er} trimestre 2022) → pour avis
- › Réclamations (1^{er} trimestre 2022) → pour avis
- › Délai de communication des dossiers médicaux (1^{er} trimestre 2022)
- › Informations générales :
 - Affaires médicales :
 - Nouvelle présidence et nouvelle composition de la Commission Médicale d'Établissement de la Fondation Bon Sauveur
 - Départ et arrivées de médecins
 - Séminaire du Projet de la Fondation, → mardi 27 septembre 2022
 - Pédiopsychiatrie : coopération avec le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc
 - Rencontre régionale des représentants des usagers, démocratie en santé → jeudi 15 septembre 2022 à Pontivy
- › Offre de soins en pédiopsychiatrie :
 - Perspectives de développement sur le territoire des Côtes-d'Armor → Avis de la Commission Des Usagers demandé par le Conseil d'Administration
 - Projet de création d'une unité d'hospitalisation pour adolescents sur le site de Bégard → Avis de la Commission Des Usagers demandé par le Conseil d'Administration

- › Transfert du Centre Médico-Psychologique de Bégard dans les locaux actuels du self d'entreprise → pour avis
- › Rapport de la Commission des Usagers 2021
- › Rapport de la mise en isolement et en contention 2021 et compte-rendu de la visite du substitut du Procureur du 7 juillet 2022
- › Réclamations (2^e trimestre 2022) → pour avis et recommandations
- › Informations générales :
 - Préparation du Projet de la Fondation :
 - Soirées d'information et d'échanges sur les attentes du territoire (planning joint)
 - Place et le rôle des usagers à la Fondation → 5 janvier 2023 Journée des usagers
 - Retour sur la rencontre régionale des représentants des usagers → jeudi 15 septembre 2022
 - Désignation des représentants des usagers au sein des Commissions Des Usagers par l'Agence Régionale de Santé (novembre 2022) et élection de la Présidence et de la Vice-Présidence (décembre 2022)
- › Composition de la Commission des Usagers
- › Élection du (de/la) Président(e) et du (de/la) Vice-Président(e)
- › Réclamations/plaintes (septembre à novembre 2022) → pour avis
- › Délai de communication des dossiers médicaux (3^e trimestre 2022)
- › Maison des Usagers point d'avancement
- › Information Haute Autorité de Santé → pour avis retour d'expérience des usagers
- › Analyse des questionnaires de sortie (3^e trimestre 2022) → pour avis
- › Calendrier 2023 – réunions de la Commission des Usagers

À souligner la forte implication des Représentants des Usagers et des associations de patients au sein de l'établissement, mais aussi dans les instances et dans la vie de l'établissement, où l'expression des Usagers de la Fondation y est favorisée

Faits marquants 2022

+ Participation au projet d'une Maison des Usagers

Début juin 2022, les lettres d'engagement ont été transmises à l'Agence Régionale de Santé pour la réponse à cet appel à projets. L'Agence Régionale de Santé demande une co-construction du projet avec la Commission Des Usagers.

Le projet est décliné comme suit :

1. Son rôle

- > rassembler différentes associations sur le site de Bégard ;
- > faire connaître ces associations auprès des usagers ;
- > créer un lieu convivial, vivant et chaleureux.
- > Selon les associations présentes, certaines disposeront d'un rôle d'accueil et de renseignements tandis que d'autres ont vocation à organiser des activités.
- > **Lieu de passage de relai** entre les professionnels et les associations. Pour se faire, il est souhaitable d'intégrer les professionnels pour qu'ils deviennent des « écoutants » et puissent orienter les usagers vers les associations adéquates.
- > **Lieu de prise en compte** des tiers et des familles, des besoins des usagers, la maison des usagers serait « une étape de préparation à la sortie ».

2. Mai 2022 - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

→ Création et déploiement de Maisons des usagers au sein des établissements de santé bretons :

- > La Maison des Usagers sera un lieu ouvert à tous pour une écoute, un échange, une demande d'informations avec un temps de présence de secrétariat à mi-temps à raison de 5 jours par semaine (un appel à candidatures a été lancé au sein de la Fondation afin de recruter un/une secrétaire).
- > Les associations pourront y tenir des permanences. 20 associations ont d'ores et déjà signé la convention (UNAFAM, Associations de lutte contre l'alcoolisme, associations d'autismes, GEM, CLCV droits des usagers, ALMA 22, ADAPEI Nouvelles des Côtes-d'Armor, SAB22 association de troubles du comportement alimentaires).
- > L'Agence Régionale de Santé prévoit des formations pour les promoteurs de Maisons des Usagers et pour les Associations.

3. Ouverture envisagée en avril 2023.

+ Participation au groupe de travail de la Haute Autorité de Santé

Développement d'un questionnaire d'expérience du patient ayant eu l'expérience d'une hospitalisation en psychiatrie.

+ Élections de la Commission Des Usagers

Conformément au décret n° 2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la Commission Des Usagers des établissements de santé, qui prévoit un renouvellement tous les trois ans des membres de cette commission, l'établissement a organisé le renouvellement de cette commission en cette année 2022. Ces élections ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Des Usagers du vendredi 02 décembre 2022.

Pour information, ce décret prévoit que le Président, et le Vice-Président de la commission soient élus parmi les Représentants des Usagers, les médiateurs ou le représentant légal de l'établissement (ou la personne qu'il désigne à cet effet), pour un mandat de trois ans renouvelables deux fois (Art. R. 1112-81-1. - I : aux 1 à 3 du I de l'article R. 1112-81).

Le Vice-Président doit être issu d'une autre catégorie de membres que celle du président.

À la suite des élections du 2 décembre 2022 :

> **La présidence de la Commission des Usagers est assurée par :**

Madame Sylviane GUYOMARC'H,
association UNAFAM 22, Représentante d'Usagers

> **La Vice-Présidence de la Commission des Usagers, est assurée par :**

Madame Kathia FOUCHER,
Responsable de la Direction Qualité/Gestion des Risques/Hygiène et Relations avec les Usagers, représentant le Directeur Général.

Les membres de la Commission Des Usagers sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

Formations 2022

Les membres de la commission des usagers ont la possibilité de participer aux formations délivrées par la Fondation en lien avec le plan de formation.

du 16/11/2021 au 08/04/2022

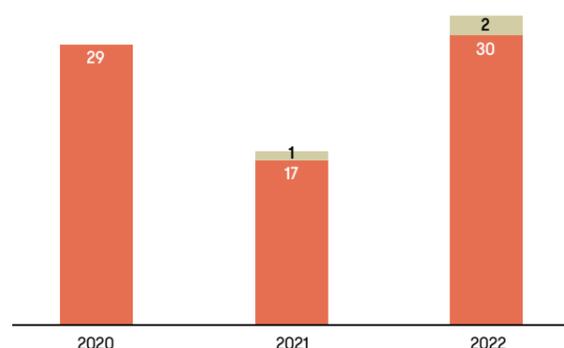
1 Représentant d'Usagers a bénéficié d'une formation au Diplôme Universitaire « Pair-aidance en santé mentale » pour un total de 49 h de formation.

Analyse quantitative et qualitative de l'expression des usagers

L'ensemble des réclamations, ainsi que les données relatives aux demandes d'accès au dossier médical, est présenté aux membres de la Commission Des Usagers à chaque séance.

+ Réquisitions par la Gendarmerie

- Nombre de réquisitions de dossiers médicaux
- Nombre de réquisitions d'informations



+ Demandes de communication de dossiers médicaux 1:

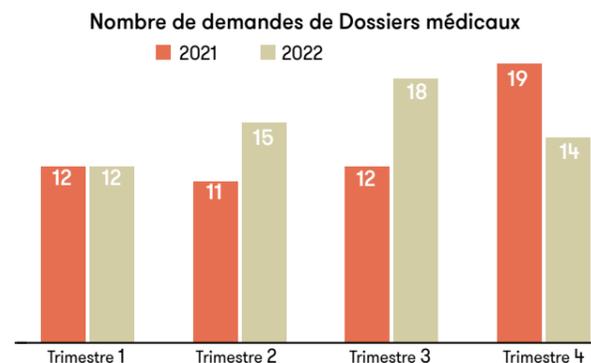
> Cheminement :

La procédure « Modalité de communication du dossier médical du patient » est suivie en cas de demande d'accès à un dossier médical.

> Demandes reçues

- 2020 → 49 dont 34 suite à des hospitalisations / consultations > à 5 ans
- 2021 → 54 dont 31 suite à des hospitalisations / consultations > à 5 ans
- 2022 → 59 dont 42 suite à des hospitalisations / consultations > à 5 ans

Les demandes de dossiers médicaux sont quasiment identiques à 2021.



+ Plaintes et réclamations

Pour exercer ses missions, la Commission Des Usagers dispose des informations concernant l'ensemble des plaintes et réclamations adressées à l'établissement par les usagers et leurs proches, ainsi que les réponses apportées. Suite au retour des éléments de réponse, un courrier est adressé au plaignant. La réclamation et la réponse apportée par l'établissement sont inscrites sur le registre des plaintes et réclamations.

> Cheminement :

Les plaintes et réclamations sont reçues par le Directeur Général. Les éléments de réponse sont demandés au cadre supérieur de santé, ou responsables du service ou établissement concerné en lien avec le médecin responsable. Suite au retour des éléments de réponse, un courrier est adressé au plaignant. La réclamation et la réponse apportée par l'établissement sont inscrites sur le registre des plaintes et réclamations.

> Origine des demandes :

- Usagers
48 dossiers en 2022 → 35 en 2021
- Ayants droits
conjoint survivant ; légataires universels ou à titre universel
11 dossiers en 2022 → 19 en 2021
- Tiers (caisse d'assurance maladie ; tutelle...)
0 demande en 2022 → 0 en 2021
- Délais de communication des dossiers médicaux
Délais imposés par la loi pour la communication du dossier médical
8 jours pour les informations médicales > à 5 ans
2 mois pour les informations médicales < à 5 ans
Délais moyens de réponse pour les établissements
6.5 jours pour 42 dossiers dont le délai était de 8 jours (mini 1 jour - maxi 11 jours)
→ pas de dossier Hors délai en 2022
10 jours pour 17 dossiers dont le délai était de 2 mois (mini 1 jour - maxi 38 jours)

Dans le cas d'une plainte ou réclamation qui nécessite une enquête plus approfondie, le médiateur peut être saisi. Le médiateur rend compte de ses investigations et la réponse au plaignant est adressée dans les huit jours qui suivent.

✉ cdu@fondationbonsauveur.fr

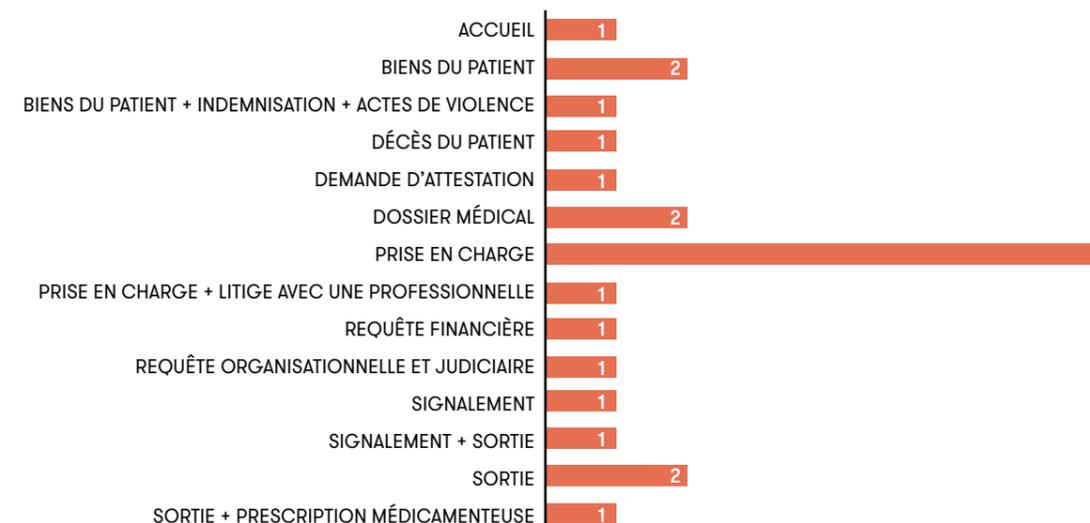
Les informations concernant les plaintes et réclamations sont transmises à la Présidente de la Commission Des Usagers.

Réclamations reçues de patients

Année	2020	2021	2022
Nombre de réclamations	32	33	25

Une réponse circonstanciée aux réclamations est adressée par le Directeur Général au vu d'éléments de réponse transmis par les services concernés.

2 ont nécessité l'intervention du médiateur médical.



› Saisines du médiateur médical



Ce faible recours à la médiation est en grande partie lié au faible nombre de réclamations et à la nature de celles-ci. En effet, les réclamations ont, pour la plupart, trouvé une réponse ne nécessitant pas le recours à une médiation.

L'intervention du médiateur médecin est généralement proposée au patient ou à son entourage dès lors que la réclamation porte sur les soins et l'organisation de la prise en charge. Cette proposition n'est pour autant pas systématique. Il est souvent proposé, lorsque les conditions le permettent, de solliciter un rendez-vous auprès du médecin responsable de l'unité, voire directement auprès du médecin-chef.

Signalement au Procureur de la République ⇒ 4 en 2022

Questionnaires de sortie

Les médiateurs de la commission interviennent pour La Fondation, participent au groupe de travail mis en place par la Haute Autorité de Santé qui permet le développement d'un nouveau questionnaire de satisfaction intervenant à 15-20 jours après la sortie d'hospitalisation en psychiatrie.

Le but de ce questionnaire est de mesurer l'expérience et la satisfaction des patients.

Ce questionnaire sera obligatoire dans les établissements de santé.

Une expérimentation sera mise en place en 2023 au sein de l'établissement. Le questionnaire de sortie ne sera plus obligatoire.

L'intervention du médiateur soignant peut être proposée au plaignant quand le litige porte sur la coordination de la prise en charge soignante, l'organisation générale du service, des problématiques logistiques ou encore un problème relationnel avec l'équipe soignante.

Les médiateurs de la commission interviennent pour :

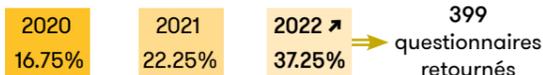
- Dédramatiser une situation conflictuelle,
- Renouer un contact qui serait rompu ou difficile pour retisser un lien de confiance,
- Dépasser les incompréhensions,
- Permettre un dialogue sur la nature de la prise en charge,
- Éviter le recours au contentieux.

› Délais de réponse

Les délais de réponse sont variables, selon les secteurs, et selon la nature de la réclamation. Ils sont en moyenne de 6.28 jours.

Le traitement des questionnaires de sortie de l'année 2022 est quantitatif, mais aussi qualitatif. Toutes les remarques émises dans la partie « observations » sont prises en compte.

Taux moyen de retour



Des campagnes de sensibilisations auprès des services ont été conduites pour améliorer le taux de retour et une refonte graphique du questionnaire peuvent en partie expliquer la hausse du taux de retour.

ITEMS	TRIMESTRE 1		TRIMESTRE 2		TRIMESTRE 3		TRIMESTRE 4		TOTAL 2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
L'accueil	93 %	80 % ↘	95 %	95 % →	97 %	96 % ↘	94 %	98 % ↗	92%
L'information	87 %	88 % ↗	94 %	81 % ↘	93 %	92 % ↘	93 %	89 % ↘	88%
Les soins - La thérapeutique	90 %	89 % →	92 %	93 % ↗	93 %	90 % ↘	91 %	98 % ↗	93%
L'hôtellerie	82 %	90 % ↗	87 %	85 % ↘	87 %	89 % ↗	81 %	91 % ↗	89%
MOYENNE	88%	87% ↘	92%	89% ↘	93%	92% ↘	90%	94% ↗	90%

Le taux de satisfaction global des questionnaires de sortie s'élève de 88 % à 93 % : très bons scores.

Globalement, les taux de satisfaction par item sont stables. Qu'il s'agisse de l'accueil au moment des formalités administratives ou lors de l'arrivée dans l'unité de soins, de l'information, des soins, des horaires, ces items restent des points positifs.

+ Les points forts

cités dans les questionnaires

› L'accueil :

- « Bien, on ne rentre pas dans ce type de structure sans appréhension, mais la qualité de l'accueil nous met vite en confiance »
- « Très bon accueil, professionnels à l'écoute et prise en compte des demandes et des besoins. »
- « Accueil chaleureux, équipe médicale à l'écoute des besoins, une prise en charge super encadrée et expliquée. »
- « Bon accueil, professionnalisme, amabilité, courtoisie et écoute. »

› L'information :

- « Informations complètes et rassurantes, il manque juste un tableau vers l'accueil indiquant les différentes activités proposées »
- « Les infirmiers nous renseignent très bien tout au long du parcours. »
- « Les explications sont claires, les mots employés sont simples et explicites. »
- « Bonne réactivité suite aux questions, la psychiatre a bien pris le temps de m'expliquer les traitements qu'elle voulait me donner et la raison. C'est plaisant de se savoir impliqué dans son suivi. »

› Les soins, la thérapeutique :

- « Un très bon suivi des soignants »
- « Les professionnels sont à l'écoute et font preuve de bienveillance. J'ai ressenti la compétence des soins concernant la prise en charge de ma maladie. »
- « Rapide avec une efficacité remarquable. Difficile de trouver mieux pourtant je ne suis pas d'ici ; très bonne prise en charge : l'ensemble de l'équipe médico-thérapeutique propose de bonnes activités. »
- « Une équipe formidable, à l'écoute, à nos soins, nous protège et nous rassure. »

› L'hôtellerie :

- « Chapeau pour la diversité des repas »
- « J'ai apprécié le régime adapté, mais je trouve les repas un peu trop copieux le soir. Le linge et les objets utiles à la toilette sont bien fournis. »
- « Repas variés et copieux. »

+ Les axes à améliorer :

Ils seront repris dans les Plans d'action PAQSS (Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins)

› L'accueil :

- « Le livret d'accueil ne m'a pas été remis, mais lu et commenté. »
- « Le personnel soignant est très responsable. La communication entre patients et personnel reste à perfectionner. »
- « On souhaiterait davantage de libertés : une porte ouverte est plus sobre qu'une porte fermée et avoir accès à la lumière du jour. »
- « Très bon accueil, juste quelques informations qui n'étaient pas claires. »

› L'information :

- « Je n'ai pas connaissance de la Commission des usagers. »
- « Manque d'informations sur les différentes activités thérapeutiques, le règlement intérieur n'est pas à jour »
- « Pas de demande de désignation d'une personne de confiance, pas d'informations sur la Commission des usagers, la confidentialité, besoin de demander aux patients le fonctionnement de certains aspects de l'unité de soins. »
- « Il faut souvent refaire la même demande, car les transmissions ne sont pas faites entre les équipes »

› Les soins, la thérapeutique :

- « Un manque de personnel la nuit. »
- « On est obligé de demander pour faire des activités thérapeutiques »
- « Prévoir davantage d'activités sportives et culturelles et les intégrer au programme de soins. »
- « Pas d'informations sur la Bibliothèque. Une tisane à 20 h serait mieux qu'à 22 h. Bonne coordination, manque de précisions sur le lieu de rendez-vous pour les réunions. »

› L'hôtellerie :

- « L'éclairage des chambres est horrible, je ne trouve pas le matelas très confortable ; bons repas dans l'ensemble, trop chaud à certains moments ; manque de variétés culinaires »
- « Trop de laitage, pas de choix de desserts possibles »

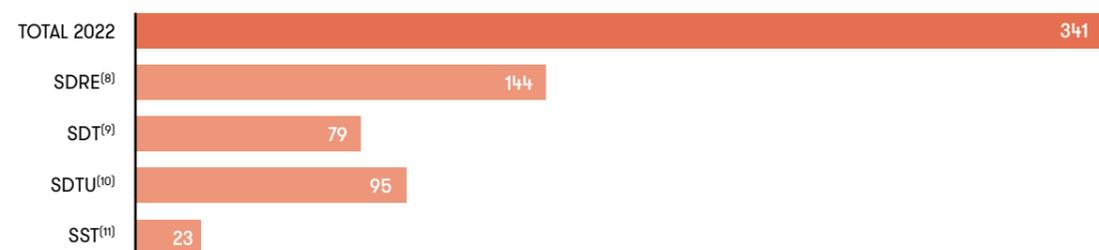
+ Les commentaires

- « Augmenter le temps d'accès à la cafétéria des patients »
- « Davantage d'activités et de la médiation animale »
- « Faire des économies d'énergie : les volets sont fermés à 21 heures le 1er juillet. La lumière est une source d'excitation pour certaines personnes »
- « Remettre en état le mini-golf extérieur : cela peut faire l'objet d'un groupe d'activités »

Analyse des sources issues de l'activité interne de l'établissement

Extrait du rapport annuel 2022 « Rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement et de contention »

+ Admissions en soins sans consentement



+ Pratiques d'isolement et de contention :

Conformément à la loi, un rapport annuel rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement et de contention est élaboré.

Selon l'article L.3222-5-1 III 2° du Code de la santé publique modifié par la Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 « L'établissement établit annuellement un rapport rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement et de contention, la politique définie pour limiter le recours à ces pratiques et l'évaluation de sa mise en œuvre. Ce rapport est transmis pour avis à la commission des usagers prévue à l'article L.1112-3 et au conseil de surveillance prévu à l'article L.6143-1. ».

De plus, les pratiques de restriction de liberté en établissement hospitalier autorisé en psychiatrie sont encadrées par divers textes législatifs et réglementaires. Ce rapport annuel tient compte des dernières évolutions législatives issues de la Loi du 22 janvier 2022 ; et réglementaires issues du Décret n° 2022-419 du 23 mars 2022, introduisant un véritable dispositif de contrôle obligatoire par le Juge des Libertés et de la Détention.

La législation en vigueur concourt ainsi à inscrire la démarche de l'établissement dans une véritable politique d'amélioration continue de la qualité des prises en charge des soins sans consentement et, in fine, opérer une réduction des pratiques d'isolement et de contention dans un double objectif : sécurité des soins et respect des libertés individuelles.

En pratique, la Fondation Bon Sauveur dispose d'espaces dédiés permettant d'assurer la qualité des soins et la prévention des risques, à savoir :

7 chambres d'isolement thérapeutique aménagées :

5 ch. → Unité d'Hospitalisation Sans Consentement « Sainte-Camille »,

1 ch. → Unité d'Admission d'entrée « Saint-Luc »,

1 ch. → Unité d'Hospitalisation de patients chroniques-hospitalo requérants « Ker Avel »,

4 « espaces d'apaisement »

dont l'aménagement ne permet pas la mise en isolement thérapeutique telle que décrite dans les référentiels :

1 → Unité d'Hospitalisation de géronto psychiatrie « Levenez »,

1 → « Ker Avel »

1 → « Sainte-Camille » (créé en septembre 2021) ;

1 → Hôpital de jour enfant de PABU

2 « espaces Snoezelen »

dont l'approche permet une démarche d'accompagnement sur un temps spécifique, dans un cadre contenant et une relation individualisée :

1 → pôle infanto-juvénile de PABU ;

1 → pôle infanto-juvénile de LANNION.

Patients en Soins sans Consentement ayant bénéficié d'une mesure d'isolement ou de contention



SYNTHÈSE DE MESURES D'ISOLEMENT ET DE CONTENTION TERMINÉES EN 2022	File	Nombre de		Durée en heure		
	active	séjours	mesures	moy.	mini.	maxi.
Mesure d'isolement dans un espace dédié : dit dédié s'il est conforme aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé	155	172	291	42.6	0	659.5
Mesure d'isolement dans un espace non dédié : Tout espace (dont la chambre du patient) ne respectant pas les RBP de la Haute Autorité de Santé	20	21	31	9.6	0.1	26.5
Contention mécanique (non ambulatoire) : fait référence à un patient en position allongée dans un lit avec sangle	33	34	44	9.9	1	20.4
Contention mécanique autre (tout moyen de contention qui ne relèverait pas du type « C » ou « E » décrit page suivante)	4	4	4	4.7	1	10.8

⁸ Soins à la Demande du Représentant de l'État

⁹ Soins à la Demande d'un Tiers

¹⁰ Soins à la Demande d'un Tiers - Procédure d'Urgence

¹¹ Soins Sans Tiers

L'ensemble des données présentées ci-après sont caractérisées par le contrôle judiciaire de mesures d'isolement. Aucune mesure de contention prescrite en 2022 n'a été concernée par un dépassement des délais réglementaires.

31 Informations adressées au JLD

16 Saisines réalisées

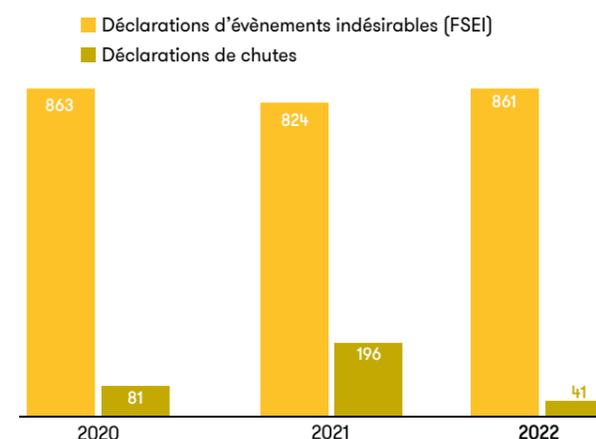
2 Audiences (communication téléphonique)

9 Mesures levées par le JLD

0 Recours engagés pour obtenir la mainlevée de mesures d'isolement ou de contention

Événements indésirables

L'ensemble des salariés se doivent de déclarer toute situation potentiellement source de dommage au moyen des « Fiches de Signalement d'Événements Indésirables ». Ces déclarations sont traitées par la Cellule de gestion des risques.

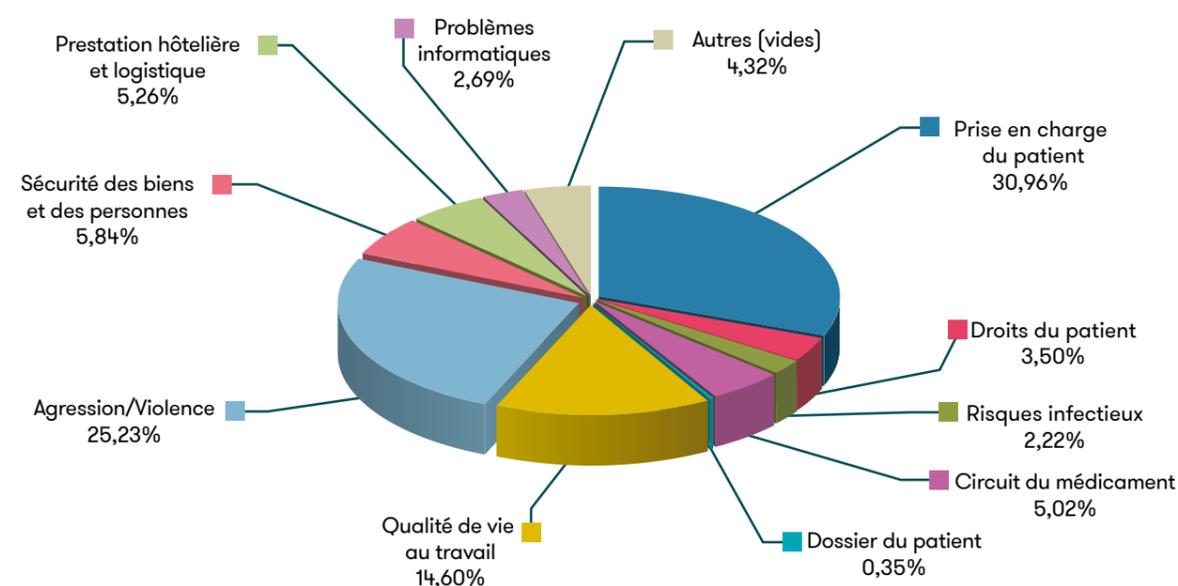


Les thématiques les plus représentées dans ces déclarations sont :

31% Prise en charge du patient avec comme item le plus cité le manque de continuité des soins, le non-respect du règlement intérieur et la prise en charge de l'urgence insatisfaisante

25% Agressions/violences principalement les agressions physiques

15% Qualité de vie au travail avec notamment le sentiment de non-reconnaissance du personnel et l'insuffisance des effectifs



Conclusion et Bilan 2022

Des actions visant au développement des coopérations et à l'amélioration de la prise en soins des usagers, dans une logique de parcours, ont été mises en œuvre et suivies en 2022 dans les différents services.

Suivies dans le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS), présentées et validées en Commission des Usagers, elles sont déclinées comme suit :

PÔLE ARMOR

+ Saint-Luc

- › **Gérer la fluidité des lits/parcours en semaine et avant le weekend.**
En octobre 2022, mise en place de réunions « **gestion des lits** » réunissant
 - 3 fois par semaine, les cadres de l'intra et les infirmiers d'accueil et d'orientation
 - **Chaque vendredi**, les cadres de l'intra, la direction, l'astreinte en soins infirmiers et les médecins des services intrahospitaliers
- › **Évaluation de la satisfaction des patients**
 - Mise en place d'une boîte aux lettres permettant le dépôt des questionnaires de sortie
- › **Confort**
 - Rénovation d'une partie des salles de bains

+ Levenez

- › **Sécurité**
 - Sécurisation de l'ensemble des chambres par un système de bracelet
- › **Médiation animale**
 - Adoption d'un chat
- › **Activités thérapeutiques**
 - Réalisation d'activités culinaires grâce à l'installation de matériel de cuisine
- › **Gestion des situations de tension/violence**
 - Aménagement débuté d'un espace d'apaisement avec du matériel dédié
- › **Ressources humaines**
 - Obtention d'un 3^e poste infirmier au sein de l'équipe mobile de gériatrie psychiatrie

+ Clinique d'Addictologie

- › **Confort**
 - Mise en place de téléviseurs dans toutes les chambres
- › **Parcours patient**
 - Révision du projet de soins en cure (autorisation de sorties libres en ville - 1h30 les 2^e et 3^e semaine)
 - Rencontres soignants/soignés hebdomadaire
 - Boîte aux lettres « questionnaires de satisfaction » mise à disposition
 - Mise en place de sortie à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour les patients de Cure avec le Pôle Socio-Thérapeutique et Socio-Culturel
- › **Hygiène**
 - Utilisation d'une centrale de dilution

+ CMP⁽¹²⁾ – HDJ⁽¹³⁾ – CATT⁽¹⁴⁾ – AMP⁽¹⁵⁾ – Équipe mobile précarité de LANNION

- › **Éducation thérapeutique du patient**
Programme « famille » développé et animé conjointement entre les professionnels de l'extra de Lannion et Paimpol
 - À destination des proches de patients souffrant de schizophrénie ou de troubles apparentés
 - **10 séances** d'Éducation Thérapeutique du Patient proposées aux familles en 2022
- › **Dispositifs et compétences :**
 - Mise en place et déploiement de l'antenne Équipe Mobile de Précarité – Accompagnement de public plus précaire souffrant de troubles psychiatriques et n'ayant pas accès aux soins
 - Mise en place de consultations avancées au sein de la maison de santé à VIEUX- MARCHÉ
 - Intégration d'une infirmière en pratiques avancées
 - Mise en place à l'Hôpital de Jour de la sophrologie, en séances individuelles et sur prescription médicale par un professionnel diplômé

+ CMP⁽¹²⁾ – HDJ⁽¹³⁾ – CATT⁽¹⁴⁾ – AMP⁽¹⁵⁾ de PAIMPOL

- › **Ateliers thérapeutiques**
 - Mise en place de séances d'hypnose
 - Développement des séances de relaxation
 - › **Dynamisation du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATT⁽¹⁴⁾)**
 - Mise en place de cycles avec des référents
 - Éducation thérapeutique
 - Relaxation
 - Art floral...
 - › **Éducation thérapeutique du patient**
 - Programme « famille » développé et animé conjointement entre les professionnels de l'extra de LANNION et PAIMPOL
 - › **Ressources humaines**
 - Renfort du temps psychologue
 - Intervention de l'infirmière en pratique avancée
 - › **Sécurité**
 - Mise en place d'un système d'alerte à Saint-Quay- Portrieux
- #### + CSAPA⁽¹⁶⁾ – HDJ⁽¹³⁾ addictologie
- › **Parcours patients**
 - Création d'une consultation mensuelle en addictologie au centre de rééducation de Trestel
 - › **Accompagnement à la santé**
 - Dépistage HIV, hépatite B et C étendu et formation de tous les professionnels

PÔLE ARGOAT

+ Sainte-Camille

- › **Activités thérapeutiques**
 - Aménagement d'un salon bien-être dans un espace dédié, en dehors de la zone hôtelière
- › **Ker Avel**
- › **Activités thérapeutiques**
 - Développement des activités à visée thérapeutique et occupationnelle avec le recrutement d'un volontaire en service civique
 - Activités piscine, journal, médiation équine, cuisine thérapeutique
- › **Droits du patient**
 - Implication des patients dans la vie de l'unité, recueil de leurs éléments de satisfaction et pistes d'amélioration lors des réunions « soignants/soignés » qui se tiennent 1 fois par mois

PÔLE INFANTO - JUVÉNILLE

+ CMPEA⁽¹⁷⁾ – HDJEA⁽¹⁸⁾ – CATTPEA⁽¹⁹⁾ de Lannion

- › **Activités thérapeutiques**
Hôpital de Jour Adolescents
 - Poterie
 - Peinture selon la méthode Arno Stern
- › **CMPEA⁽¹⁷⁾ – HDJEA⁽¹⁸⁾ – CATTPEA⁽¹⁹⁾ de Paimpol**
- › **Parcours patients**
Hôpital de Jour Adolescents
 - Portes ouvertes aux parents à la rentrée
- › **Activités thérapeutiques**
Hôpital de Jour Enfants
 - Programme de communication Makaton hebdomadaire en réunion d'équipe, au profit de la communication avec les enfants autistes non verbaux.

PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

+ Maison des Fontaines

- › **Droits des résidents**
 - Réalisation avec la contribution des résidents d'un livret d'accueil en Facile à Lire et à Comprendre (comportant les règles de vie du foyer, les horaires collectifs, les droits des résidents, les prestations, la personne de confiance)
- › **Signalétique**
 - Révision des numéros de chambres, différentes unités, et du plan global
- › **Intervenant extérieur**
 - Intervention d'une esthéticienne à domicile, mensuellement, pour les résidents ayant peu de mobilité
- › **Maison des Roseaux**
- › **Activités résidents**
 - Séjours
 - Un baptême de l'air
 - Nombreuses sorties (voilier, char à voile...)

+ CMP⁽¹²⁾ – HDJ⁽¹³⁾ – CATT⁽¹⁴⁾ de Guingamp et Bégard

- › **Accueil des bénéficiaires**
 - Extension du Centre Médico-Psychologique de Pabu
- › **Implication des patients dans le projet d'unité**
 - **1 fois par mois** réunion « soignants/soignés »
- › **Activités thérapeutiques**
 - Cuisine thérapeutique
 - Sortie à Océanopolis,
 - Visite du musée de Bothoa, chocolaterie...

+ CMPEA⁽¹⁷⁾ – HDJEA⁽¹⁸⁾ – CATTPEA⁽¹⁹⁾ de Pabu

- › **Activités thérapeutiques**
Hôpital de Jour Adolescents
 - Semaine à thème (japon)
 - Jardin thérapeutique
 - Médiation animale (ânes de Min Guen)
 - Bricolage/cuir
 - Initiation aikido
- › **Hôpital de Jour Enfants**
 - Médiation animale
 - Accueil des enfants autour des pictogrammes sur les émotions

+ Résidence de l'Abbaye

- › **Formalisation de la notion de référent**
 - Plaquette apposée dans la chambre de chaque résident avec le nom de son référent
- › **Sectorisation de la prise en charge des résidents**
les Aides-Soignants sont postés au rez de chaussée et au 2^e, le reste de l'équipe reste en soin sur le premier étage. Objectif : prise en charge individualisée
- › **Achats 2022 pour l'amélioration de la prise en charge des résidents**
 - 1 douche de lit,
 - 1 chaise de douche bariatrique (spéciale pour les personnes en surpoids)
- › **Réfection de deux chambres**
 - peinture et sol

⁽¹²⁾CMP : Centre Médico Psychologique ⁽¹³⁾ HDJ : Hôpital de Jour ⁽¹⁴⁾ CATT⁽¹⁴⁾ : Centre d'activités thérapeutiques à Temps Partiel

⁽¹⁵⁾ AMP : Antenne Médico-Psychologique ⁽¹⁶⁾ CSAPA : Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

⁽¹⁷⁾ CMPEA : Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents ⁽¹⁸⁾ HDJEA : Hôpital de Jour pour Enfants et Adolescents

⁽¹⁹⁾ CATTPEA : Centre d'activités thérapeutiques à Temps Partiel pour Enfants et Adolescents

+ Nuits 1 & 2

- › Activités thérapeutiques
 - Tisane à Ker Avel & Addictologie - préparer les patients au sommeil et à la nuit
 - soirée poker, cinéma à thème en addictologie
 - jeux de société dans la zone mineurs
- › Confort
 - Installation de télévision dans les chambres de Sainte-Camille

- › Travail sur les nouveaux locaux du service dans l'ancien bâtiment dit « Bloc médical »
- › Mise en place du projet jumelage sur trois ans avec le soutien
 - Agence Régionale de Santé (ARS)
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
 et les interventions de l'artiste Christophe Campion, dit IOMAI
 - Hôpital de Jour le Chalet en novembre
 - Hôpital de Jour de Pabu en décembre
- › Depuis février, interventions d'Antoine Jouillie; Directeur de l'association RADIO KALON, auprès de :
 - Ker Avel,
 - Hôpital de Jour de Bégard,
 - Reporter du RAMDAM,
 - FAM

Sécurité

Chambres sécurisées avec système de badges à Sainte-Camille, Ker Avel et Levenez

Médiation animale

Adoption d'un chat à Levenez - Apaisement de certains patients en soirée

- › Création et validation de la nouvelle prescription ergothérapie
- › Reprise des ateliers RAMDAM, journal thérapeutique réalisé par des patients et usagers reporters du centre hospitalier et des structures sociales et médico-sociales
- › Spectacle de la fête de la musique faisant cohabiter musiciens et circassiennes dans les arbres de la Fondation
- › Participation à la journée « sport adapté »
- › Concours de pétanque se déroulant à Plélo et rassemblant d'autres patients de structures et établissements hospitaliers de la région ainsi que des citoyens de la ville (démystification de la psychiatrie, valorisation, développement de la confiance en soi)

3.2 Les Conseils de Vie Sociale

»» Missions

Le Conseil de Vie Sociale est une instance élue par les résidents et les familles d'un établissement médico-social. Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement, le Conseil de Vie Sociale

donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie... Son rôle est consultatif.

EHPAD « Résidence de l'Abbaye »

3 réunions en 2022

+ Synthèse du 6 avril

- › Point sur la composition du CVS
- › COVID 19 sur la résidence
- › 2 Mises à jour du contrat de séjour et avenant
- › Plaintes et réclamations
- › Nouvelle organisation de l'EHPAD
- › Animations passées et à venir
- › Calendrier des prochains CVS

+ Synthèse du 4 octobre

- › L'EHPAD de demain
- › Visite médecin ARS pour le PATHOS
- › Point organisation de l'EHPAD

- › Achats et investissements
- › Point restauration et hôtellerie
- › Point sur le COVID 19
- › Mise à jour du contrat de séjour et avenant
- › Plaintes et réclamations
- › Animations passées et à venir

+ Synthèse du 6 décembre

- › Mouvement du personnel
- › Visite du médecin ARS pour PATHOS
- › Point organisation de l'EHPAD
- › Point sur le COVID 19
- › Plaintes et réclamations
- › Animations passées et à venir
- › Point sur Noël et fêtes de fin d'année
- › Organisation des préparations des CVS

Foyer d'Accueil Médicalisé « Maison des Fontaines »

2 réunions en 2022

+ Synthèse du 11 mai

- › Gestion de la crise COVID 19 : présence de Murielle Trouvé, Secrétaire Générale, pour un échange avec les familles
- › Faits de violence contre des professionnelles du Foyer d'Accueil Médicalisé
- › Point Travaux et installation de fontaines à eau
- › Mouvements des résidents
- › Questions diverses
 - des résidents,
 - des représentants des familles,
 - des représentants des professionnels

Foyer de Vie « Henri-Terret »

4 réunions en 2022

+ Synthèse des réunions :

- › Demandes d'achats divers :
 - Le but de foot et la console ont été achetés
 - Marche pied pour faciliter l'accès aux véhicules (proposition d'acheter des véhicules déjà équipés)
 - Horloges digitales
 - Tables basses et canapés pour les cafétérias
 - Installation d'un atelier musique
 - Tracteur tondeuse
 - Lapines
- › Demandes liées aux activités et loisirs :
 - Sport adapté, kayak et labyrinthe, cinéma, randonnées pique-nique, dancing, médiation animale
 - Portrait photo pour les résidents (fait)
- › Autres demandes :
 - Table de tri non validée par le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales).
 - Réflexion sur les dédommagements lors de dégât matériel au sein du Foyer de Vie
 - Couleurs à l'intérieur et à l'extérieur de la structure
 - Repas à thème

Maison d'Accueil Spécialisée « Maison des Roseaux »

4 réunions en 2022

+ Synthèse du 3 février

- › Parole aux résidents
- › Bilan des fêtes de fin d'année
- › Maintien de la vie sociale des résidents dans le contexte de crise sanitaire
- › Fontaines à eau

+ Synthèse du 3 mai

- › Parole aux résidents
- › Point ressources humaines
- › Travaux de la Maison d'Accueil Spécialisée 1
- › Séjours
- › Opticiens mobiles

+ Synthèse du 27 octobre

- › Projets d'activités en cours au Foyer d'Accueil Médicalisé
- › Évaluation interne des établissements médico sociaux, intervention de la responsable qualité
- › Faits de violence contre des professionnelles du Foyer d'Accueil Médicalisé
- › Travaux et équipements
- › Mouvements résidents
- › Mouvements du personnel
- › Questions diverses
 - des résidents,
 - des représentants des familles,
 - des représentants des professionnels

- Réglage de la température dans les logements
- Passage piéton dans la rue à la sortie du Foyer de Vie

› Autres informations et questions :

- Cette année, le compte-rendu du Conseil à la Vie Sociale sera porté à la connaissance des membres du Conseil à la Vie Sociale par mail ou courrier pour validation, et non à la séance suivante comme ce fut le cas jusqu'à présent.
- Présentation des membres élus au Conseil à la Vie Sociale et du Président.
- Lecture du bilan de l'enquête sur les Conseil à la Vie Sociale dans les établissements bretons.
- Présence du cadre et du représentant-Conseil à la Vie Sociale au séminaire, portant sur l'élaboration du nouveau projet d'établissement.
- Continuité du tri des papiers avec la société « PAPREC ».
- Réflexion sur le fonctionnement du local-tabac.
- Axes d'amélioration pour une meilleure gestion des piluliers dans le cadre de la convention avec la pharmacie de Goudelin.
- Partenariat avec l'école privée de Lanvollon (dont le projet de peinture de la boîte à livres).
- Points sur les départs et arrivées des résidents et des professionnels.

+ Synthèse du 15 septembre

- › Parole aux résidents
- › Présentation de la nouvelle responsable adjoint
- › Bilan de l'été
- › Point qualité : intervention de Mme Foucher
- › Point : travaux : intervention du Directeur Logistique et Travaux

+ Synthèse du 1^{er} décembre

- › Parole aux résidents
- › Point mouvement résidents et nombre de places d'accueil
- › Présentation du livret d'accueil en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
- › Gouter des familles

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
et Service d'Accompagnement Médico-Social pour
Adultes Handicapés (SAMSAH)

1 réunion en 2022

Une seule réunion du Conseil de Vie Sociale a pu être organisée à Paimpol avec 3 bénéficiaires.

+ Sujets traités

- › stationnement et signalétique des sites de Lannion et de Paimpol
- › Changements de locaux non adaptés sur le site de Bégard.
- › La question des besoins en équipement sur les 3 antennes a aussi été évoquée.
- › L'organisation du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale répartie sur les sites de Bégard, Lannion et

Paimpol a montré ses limites sur l'année 2022, en termes de représentativité des bénéficiaires; ces derniers ont pu exprimer la difficulté à porter la parole des autres et ont pu montrer leur incapacité à se mobiliser de façon permanente et suivie.

- › Les bénéficiaires et professionnels élus se sont retrouvés lors d'un repas en fin d'année pour en échanger et la proposition a été faite de chercher d'autres modalités organisationnelles qui répondent au mieux aux besoins des bénéficiaires; l'idée a émergé de mettre en place des groupes d'expression par site, ce qui est déjà expérimenté par d'autres Services d'Accompagnement à la Vie Sociale.
- › Le groupe d'expression à l'instar du Conseil de Vie Sociale, reste un lieu d'échange sur les questions intéressant le fonctionnement du service, notamment la vie quotidienne, les activités, l'animation et les différents projets et équipements à prévoir. Il débutera en 2023.

3.3 Le Forum Citoyen

△ Favoriser la parole et la participation des usagers/citoyens aux orientations stratégiques de l'Institution

△ Son objectif

△ Ce dispositif, riche d'une quinzaine de membres de l'ensemble du territoire d'activité, a émis des recommandations sur la prise en charge et l'accompagnement des patients/résidents, sur le fonctionnement de l'Institution et sur une meilleure prise en compte et une réponse adaptée à la problématique de l'autisme.

- Point d'étape de l'organisation de la Fondation Bon Sauveur pendant la crise sanitaire
- Co-construction avec les usagers des projets de la Fondation Bon Sauveur (parcours habitat, développement de la pair-aidance, création d'une Maison des Usagers...)
- Suivi des recommandations et des actions majeures mises en place
- Organisation d'une seconde Journée des Usagers
- Préparation du projet 2023-2027

2 réunions en 2022



LE PÔLE DE SANTÉ MENTALE



La Fondation Bon Sauveur couvre un secteur de 240 319 habitants réparti sur 10 cantons (56 communes).

Chaque année, plus de 12 000 patients (dont environ 3 150 enfants et adolescents) et plus de 300 personnes en situation de handicap ou personnes en situation précaire sont prises en charge et accompagnées par la Fondation Bon Sauveur dont près de 90 % de son activité se situe hors les murs du site de Bégard (en ambulatoire).

L'établissement en santé mentale de Bégard est organisé en 3 pôles :

+ Le Pôle Armor

Prises en charge spécifiques en psychiatrie, de court séjour, de primo-hospitalisation et de suicidologie ; services d'addictologie et de gérontopsychiatrie.

Ce pôle est adossé à une unité d'hospitalisation (Saint-Luc) qui assure également l'évaluation et l'orientation des patients. Les Centres Médico-Psychologiques de Paimpol et de Lannion.

La Fondation Bon Sauveur gère à Lannion, 5 appartements (logement inclusif) en lien avec l'antenne du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

+ Le Pôle Argoat

Pôle de soins sans consentement et de réhabilitation, qui s'appuie sur les unités Ker Avel, Sainte-Camille, en intra-hospitalier et sur les Centres Médico-Psychologiques de Guingamp et Bégard, de l'hébergement social et thérapeutique « Les quatre logis » et la résidence « Le Palmier » à Cavan en extrahospitalier.

+ Le Pôle Infanto-Juvenile

Assure la prise en soins et l'accompagnement des enfants et adolescents.

L'intra-hospitalier :

le Centre Hospitalier de Bégard dispose de **146 lits** d'hospitalisation complète adultes

- 36 lits → Unité d'Admission libre « Saint-Luc »,
- 35 lits → Unité d'Hospitalisation libre « Ker Avel »,
- 30 lits → Clinique d'Addictologie,
- 25 lits → Unité d'Hospitalisation Sans Consentement « Sainte-Camille »,
- 20 lits → Unité d'Hospitalisation en Gérontopsychiatrie

L'extrahospitalier :

La Fondation Bon Sauveur de Bégard gère des dispositifs de soins ambulatoires sur 13 communes de son secteur d'activité (territoire n° 7) :

- 10 Centres Médico-Psychologiques (CMP) pour adultes, enfants et adolescents
- 3 Antennes Médico-Psychologiques dans les Centres Hospitaliers généraux (Lannion, Guingamp en 24h/24 et 7jours/7 et Paimpol en journée)
- 10 Hôpitaux de jour pour adultes, enfants et adolescents
- 10 Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) pour adultes, enfants et adolescents
- 8 places d'Accueil Familial Thérapeutique
- 6 équipes dédiées en addictologie ambulatoire : ELSA (Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie) et CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
- 1 Hôpital de jour en addictologie et 1 Centre méthadone
- 1 Équipe Mobile Précarité en Psychiatrie (Guingamp et Lannion)
- 1 Équipe Mobile en psychogériatrie
- 1 Équipe Mobile d'addictologie
- 1 Équipe Mobile pour adolescents
- 1 Équipe Mobile départementale pour adultes avec Troubles Envahissants du Développement
- 1 Point Accueil Écoute Jeunes « Le Lieu » à Paimpol
- 5 places d'appartements thérapeutiques (autorisées mais non installées)

4.1 Le Pôle Sanitaire

Dispositif d'accueil et d'orientation

Depuis 2017, un nouveau dispositif d'accueil et d'orientation au Centre Hospitalier Bon Sauveur de Bégard améliore la prise en soins des patients.

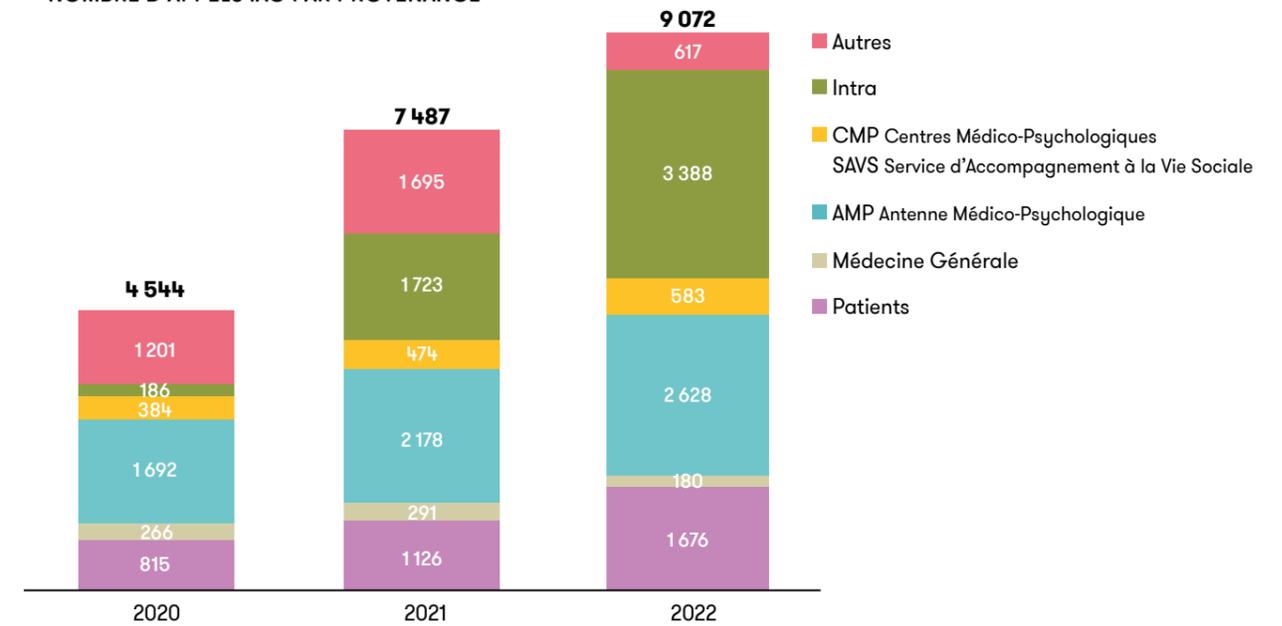
Ces modalités d'admission ont pour but de simplifier et d'améliorer le parcours patient. Les professionnels de santé du territoire (professionnels de premiers recours) entrent en contact avec l'Infirmier d'Accueil et d'Orientation pour évaluer et orienter le patient, avec un numéro unique qui leur est dédié.

Selon le degré d'urgence psychiatrique, une prise en charge par les équipes des CMP (Centres Médico-Psychologiques) de proximité est la première intention. Si cela s'avère nécessaire, les infirmiers présents aux AMP (Antennes Médico-Psychologiques) au sein des urgences de Lannion, Guingamp, Paimpol font le lien avec les équipes du Centre Hospitalier de Bégard.

Dans tous les cas, toute admission est validée par un médecin psychiatre de l'établissement.

Activité du dispositif d'accueil et d'orientation (IAO)

NOMBRE D'APPELS IAO PAR PROVENANCE

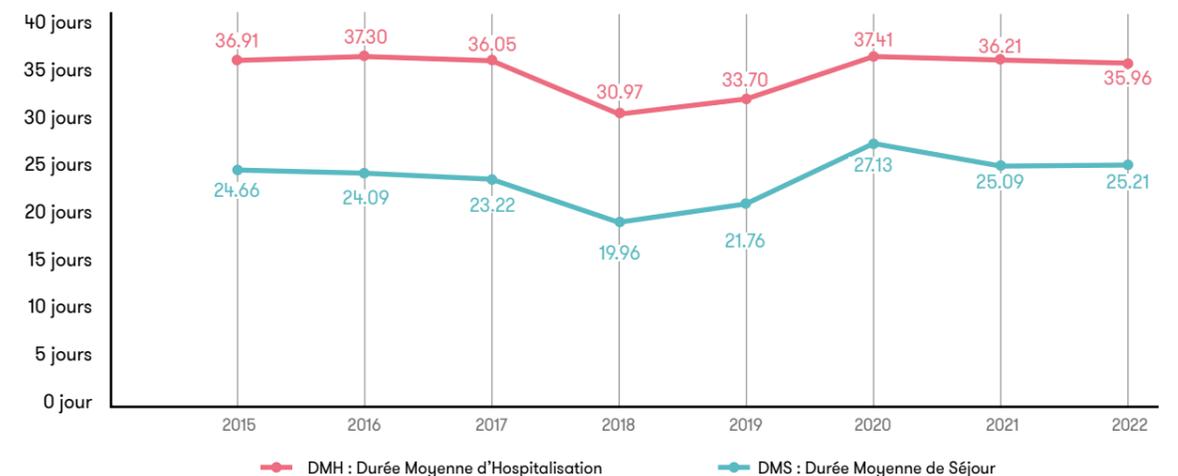


4.1.1 Activité du Pôle Sanitaire

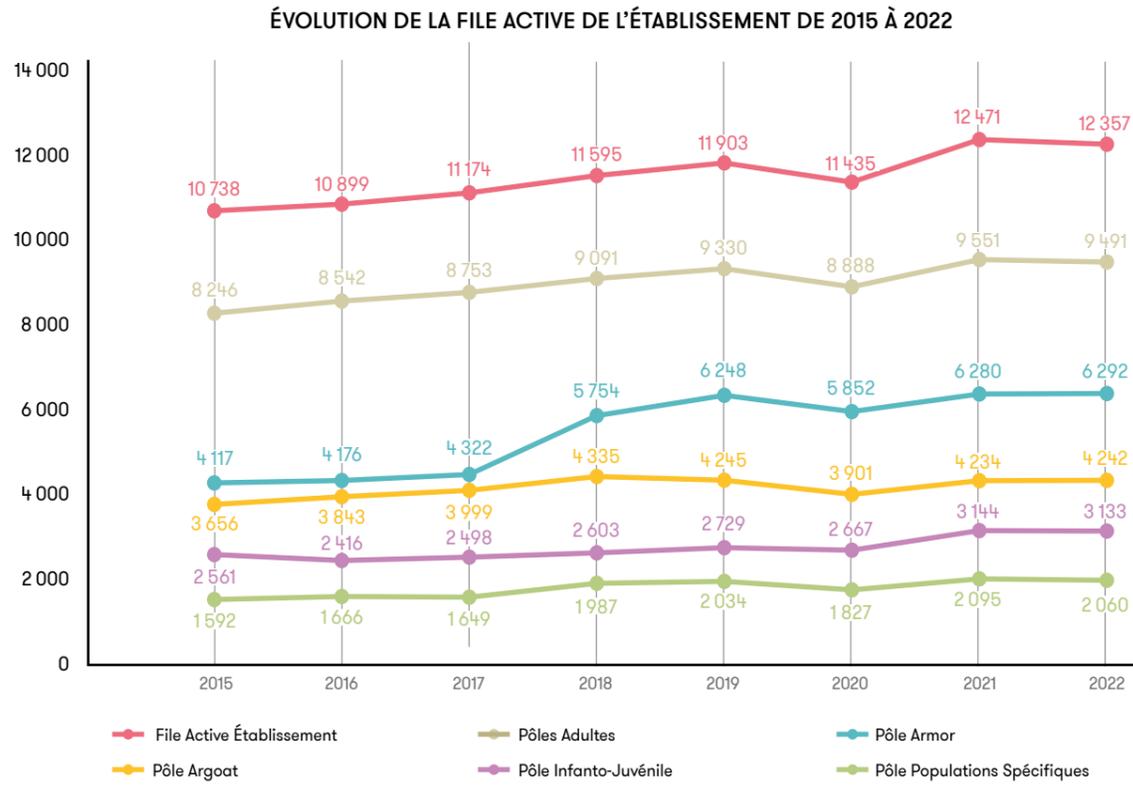
Évolution de la file active (nombre de patients vus)

La Durée Moyenne d'Hospitalisation est de 36 jours

ÉVOLUTION DES DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR ET D'HOSPITALISATION DE 2015 À 2022



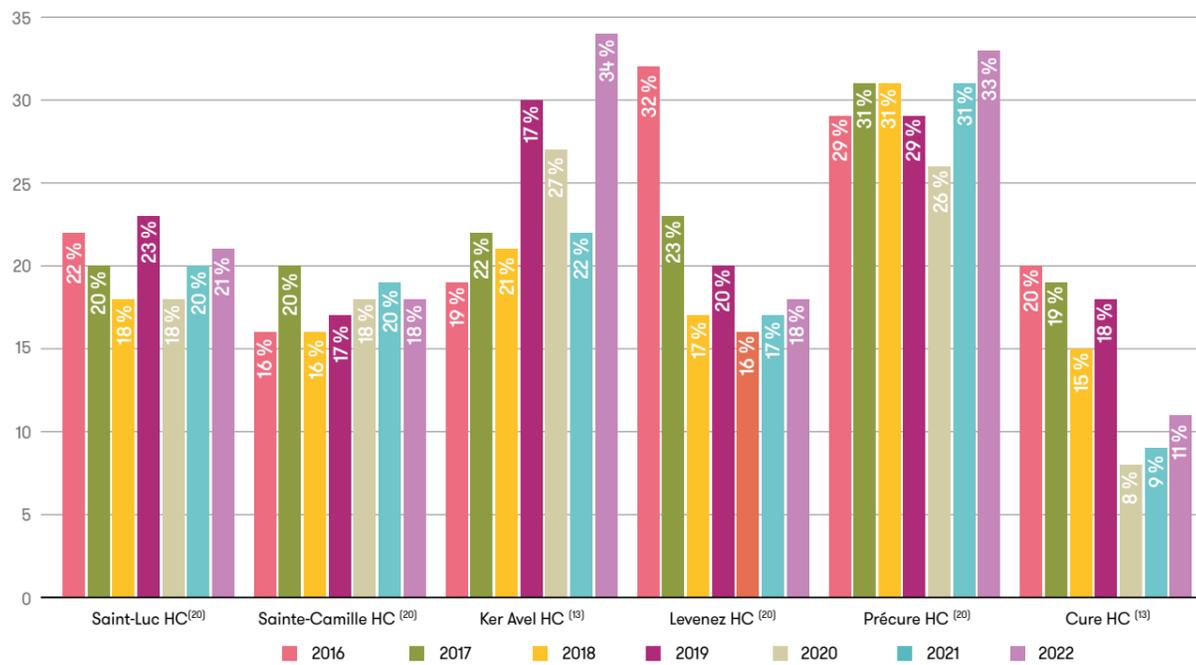
Évolution de la file active de l'établissement de 2015 à 2022



On observe en 2022 ⇒

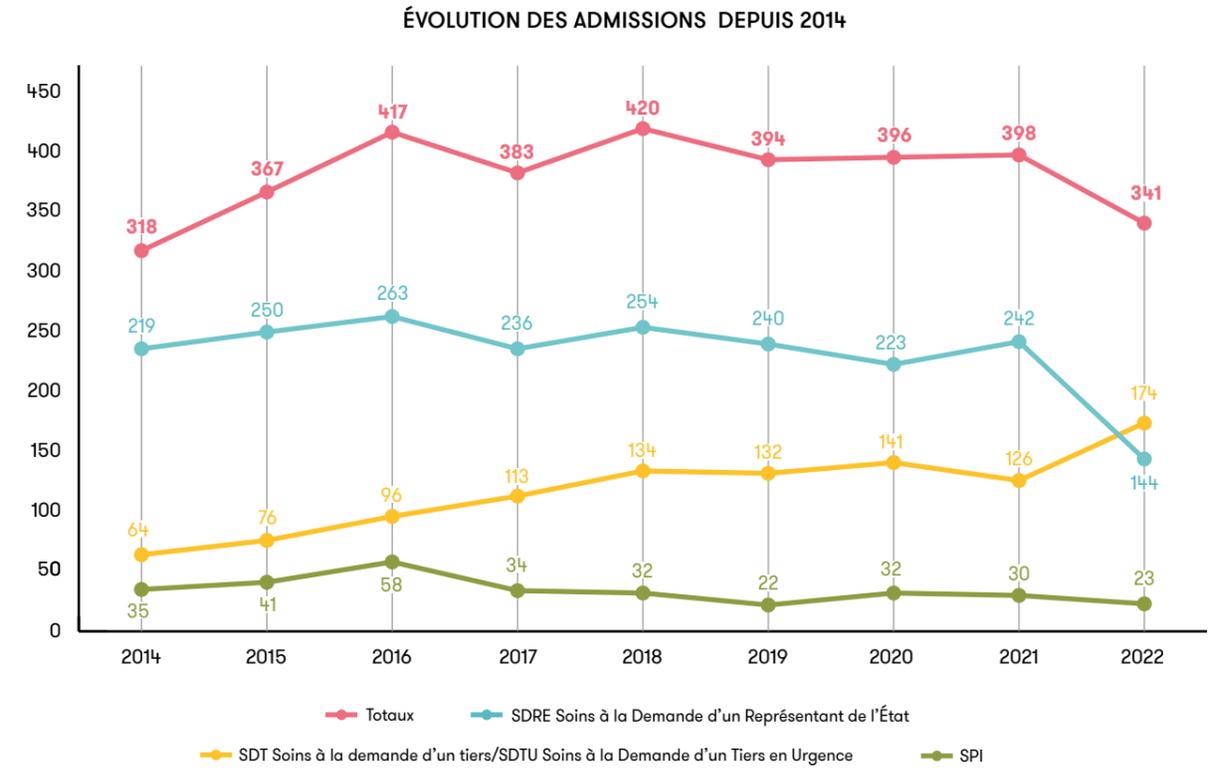
- 0,91 % → File Active Globale
- 0,63 % → Pôles Adultes
- 0,35 % → Pôle Infanto-Juvenile

Évolution du taux de patients réhospitalisés de 2016 à 2022

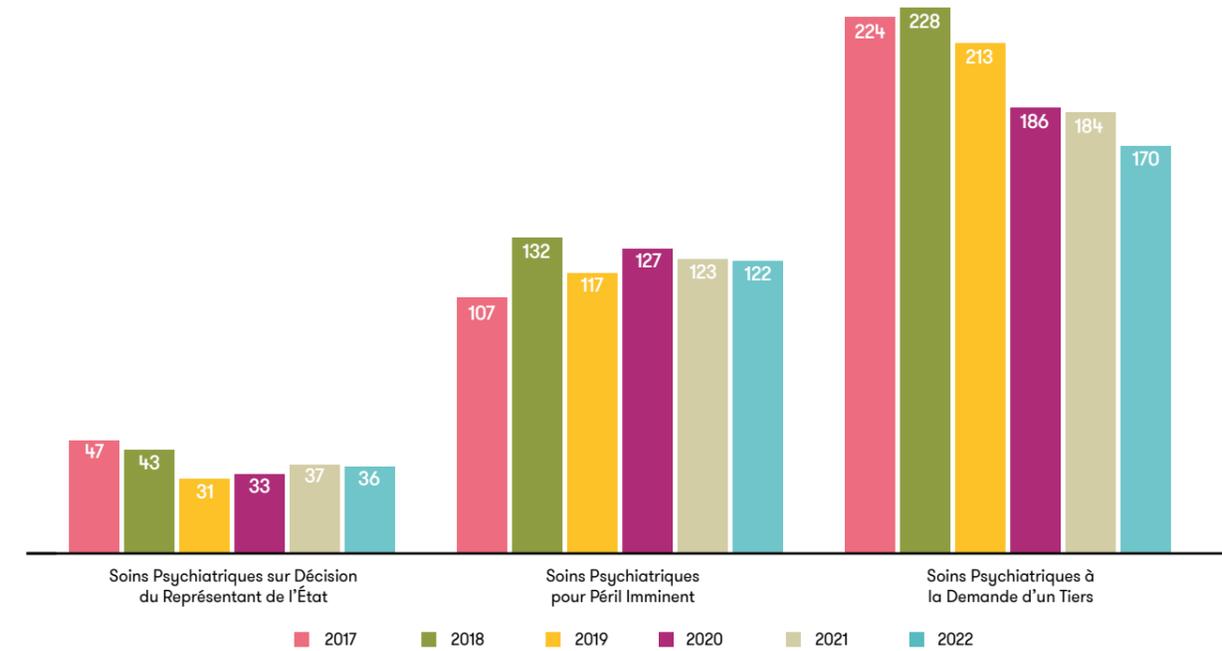


⁽²⁰⁾HC : Hospitalisation Complète

Évolution des Hospitalisation en Soins Sans Consentement depuis 2014

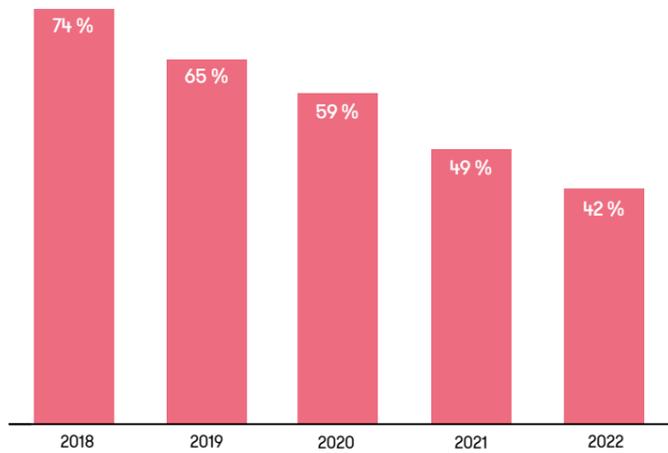


MODE LÉGAL DE SOINS EN HOSPITALISATION COMPLÈTE NOMBRE DE PATIENTS DE 2017 À 2022



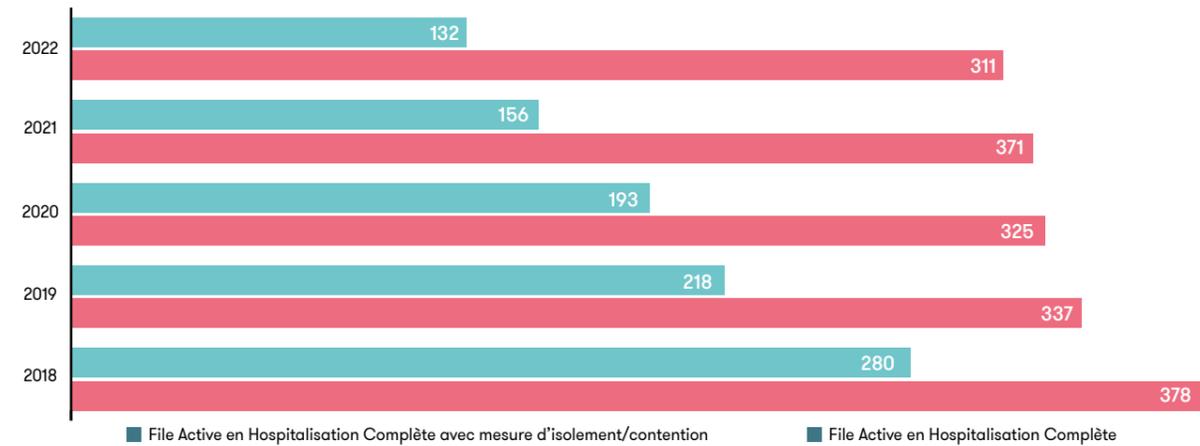
Pratiques d'isolement et de contention

DES PATIENTS EN SOINS SANS CONSENTEMENT AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE MESURE D'ISOLEMENT/CONTENTION

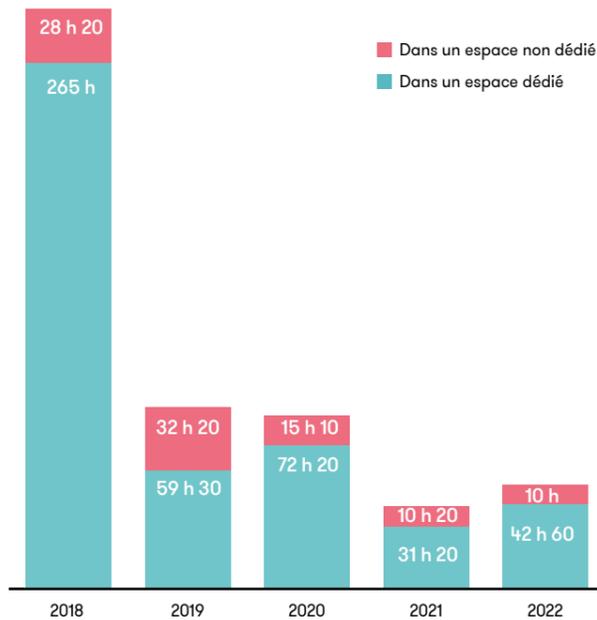


La Fondation Bon Sauveur s'illustre par une diminution drastique des mesures de mise en chambre d'isolement, fruit d'une politique médicale volontariste, et aussi d'une organisation humaine et architecturale qui favorise la qualité des prises en soins. L'ARS et le Substitut du Procureur sont venus sur place constater cette évolution favorable. Plusieurs visites d'établissements bretons ont eu lieu au service Sainte-Camille.

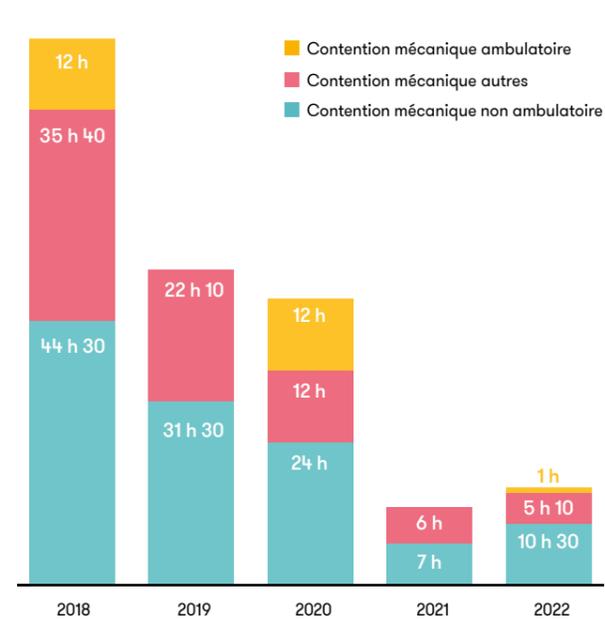
ÉVOLUTION FILE ACTIVE DES SOINS SANS CONSENTEMENT SOUS ISOLEMENT/CONTENTIEUX



DURÉE MOYENNE DES MESURES D'ISOLEMENT (en heure)

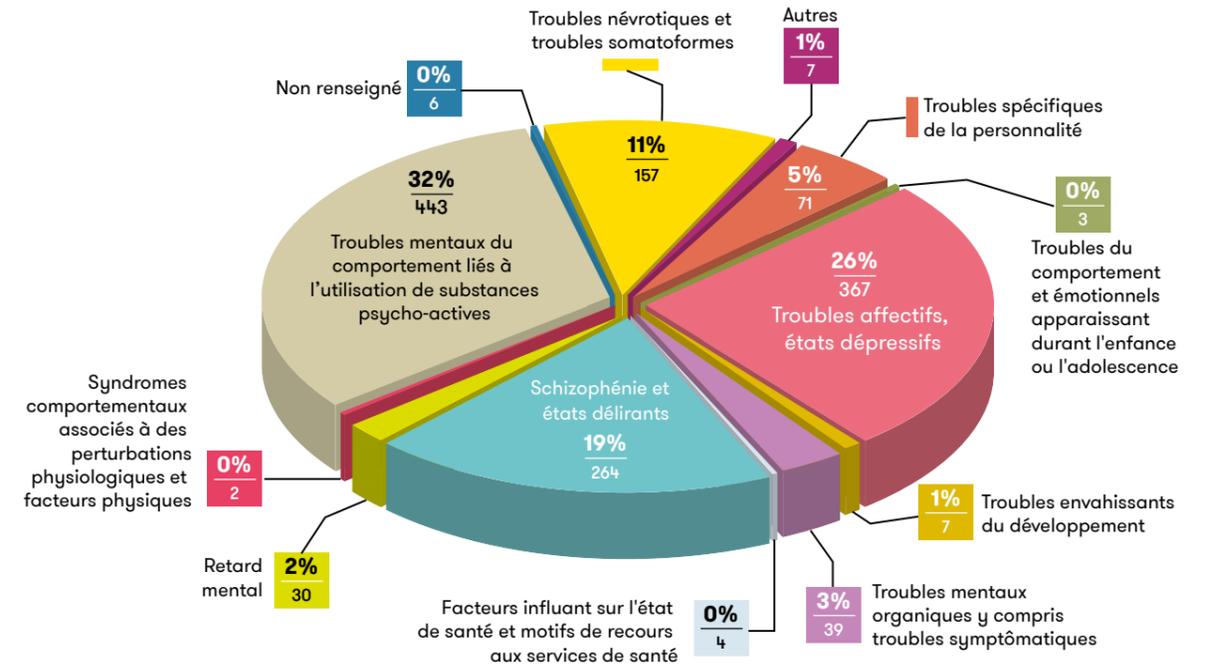


DURÉE MOYENNE DES MESURES DE CONTENTION (en heure)

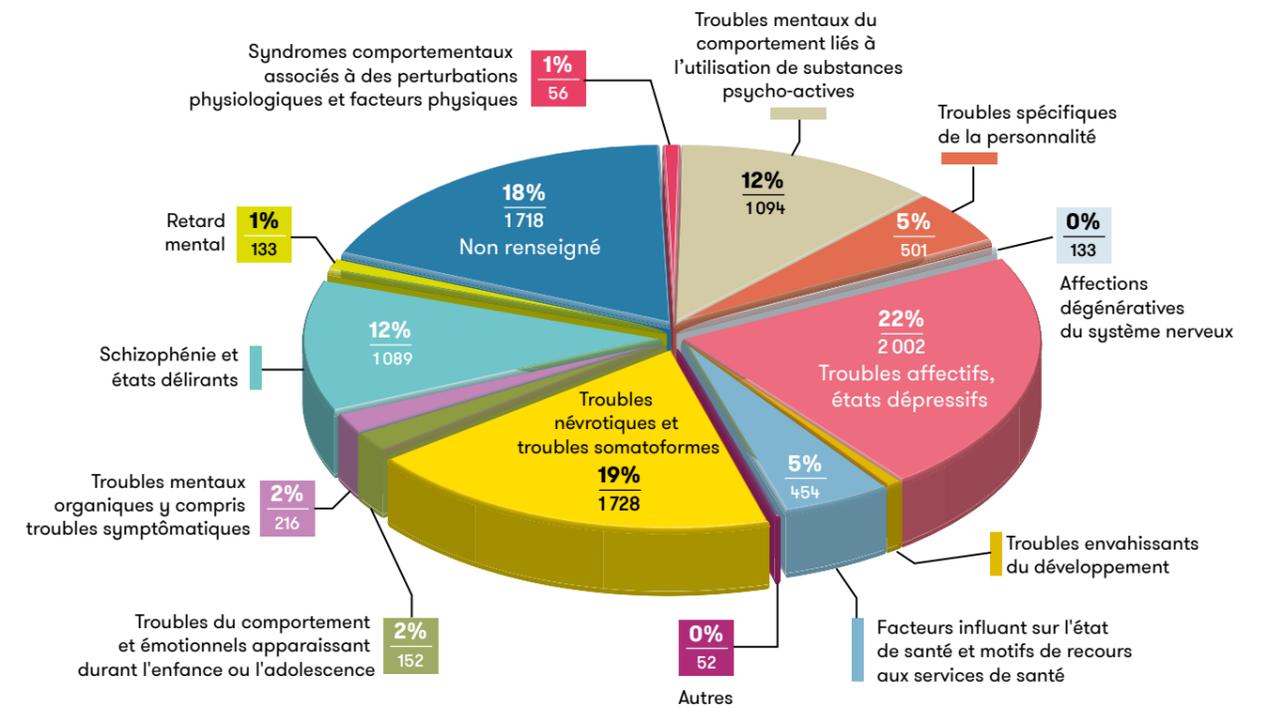


Pathologies des patients vus en 2022

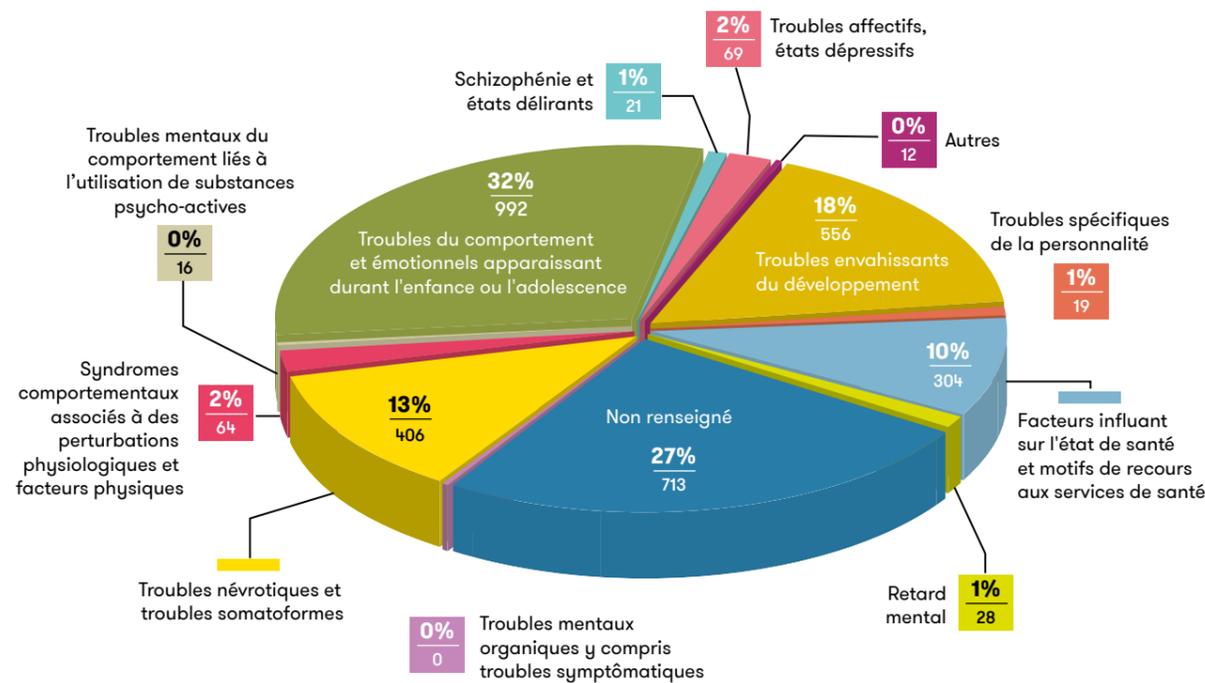
1 400 PATIENTS HOSPITALISÉS À TEMPS COMPLET



9 279 PATIENTS ADULTES VUS EN AMBULATOIRE



3 131 PATIENTS VUS EN AMBULATOIRE > PÔLE INFANTO-JUVÉNILE



Gestion administrative des soins sans consentement (Loi du 5 juillet 2011)

NOMBRE D' ADMISSIONS À TEMPS COMPLET COMPTABILISÉ



Nous constatons une stabilité globale des admissions en soins sans consentement, une baisse des soins à la demande d'un tiers et une augmentation des soins sans tiers (péril imminent) du fait certainement de leur facilité de mise en place dans les services des urgences des hôpitaux généraux, notamment la nuit (un seul certificat, pas de demande de tiers).

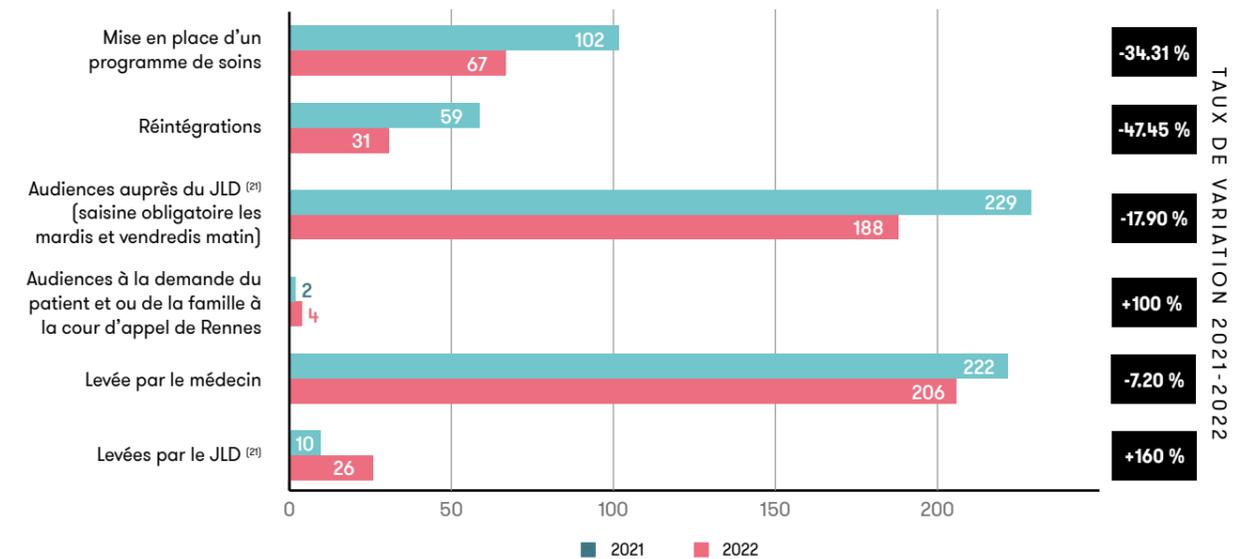
⁸ Soins à la Demande du Représentant de l'État

⁹ Soins à la Demande d'un Tiers

¹⁰ Soins à la Demande d'un Tiers - Procédure d'Urgence

¹¹ Soins Sans Tiers

NOUVELLES MESURES DE SOINS SANS CONSENTEMENT



Nous observons par ces chiffres une baisse des nouveaux programmes de soins, et de ce fait, une baisse des réintégrations. Les nouvelles admissions sont levées plus rapidement, et nous comptabilisons donc moins d'audiences du Juge des Libertés et de la Détention, obligatoires avant le 12^e jour d'hospitalisations contraintes. Les levées par le Juge des Libertés et de la Détention ont été plus nombreuses, notamment pendant la période estivale où le Juge normalement affecté pendant cette période a été remplacé par plusieurs Juges.

Gestion administrative de l'isolement/contention

(Article L3222-5-1 du Code de la Santé Publique, modifié par le Décret n°2022-419 du 23 mars 2022)

Régulièrement, le bureau des admissions est amené à adresser au Juge des Libertés et de Détention les informations et les saisines en matière d'isolement et contention.

En effet, le Décret n°2022-419 du 23 mars 2022 modifiant l'article 17 de la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 contrôle les mesures d'isolement et de contention des patients hospitalisés par un Juge des Libertés et de la Détention.

L'ensemble des données présentées ci-dessous concerne le contrôle judiciaire des mesures d'isolement. Aucune mesure de contention prescrite en 2022 n'a fait l'objet d'un contrôle par un Juge étant donné qu'aucune mesure ne dépassait le délai prévu par la Loi.

En 2022 le bureau des admissions a géré, en contrôle de l'isolement,

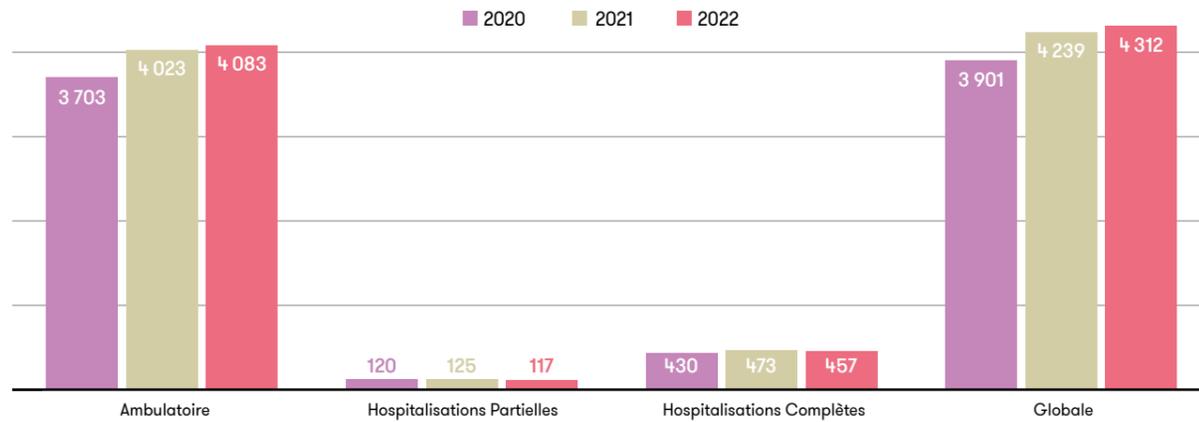
- 31** informations adressées au Juge des Libertés et de la Détention
- 16** Saisines réalisées
- 2** Audiences (communication téléphonique)
- 9** Mesures levées par le Juge des Libertés et de la Détention
- 0** Recours engagés pour obtenir la mainlevée de mesures d'isolement ou de contention

(21) JLD : Juge des Libertés et de la Détention

4.1.2 Activité du Pôle Argoat

Activité globale

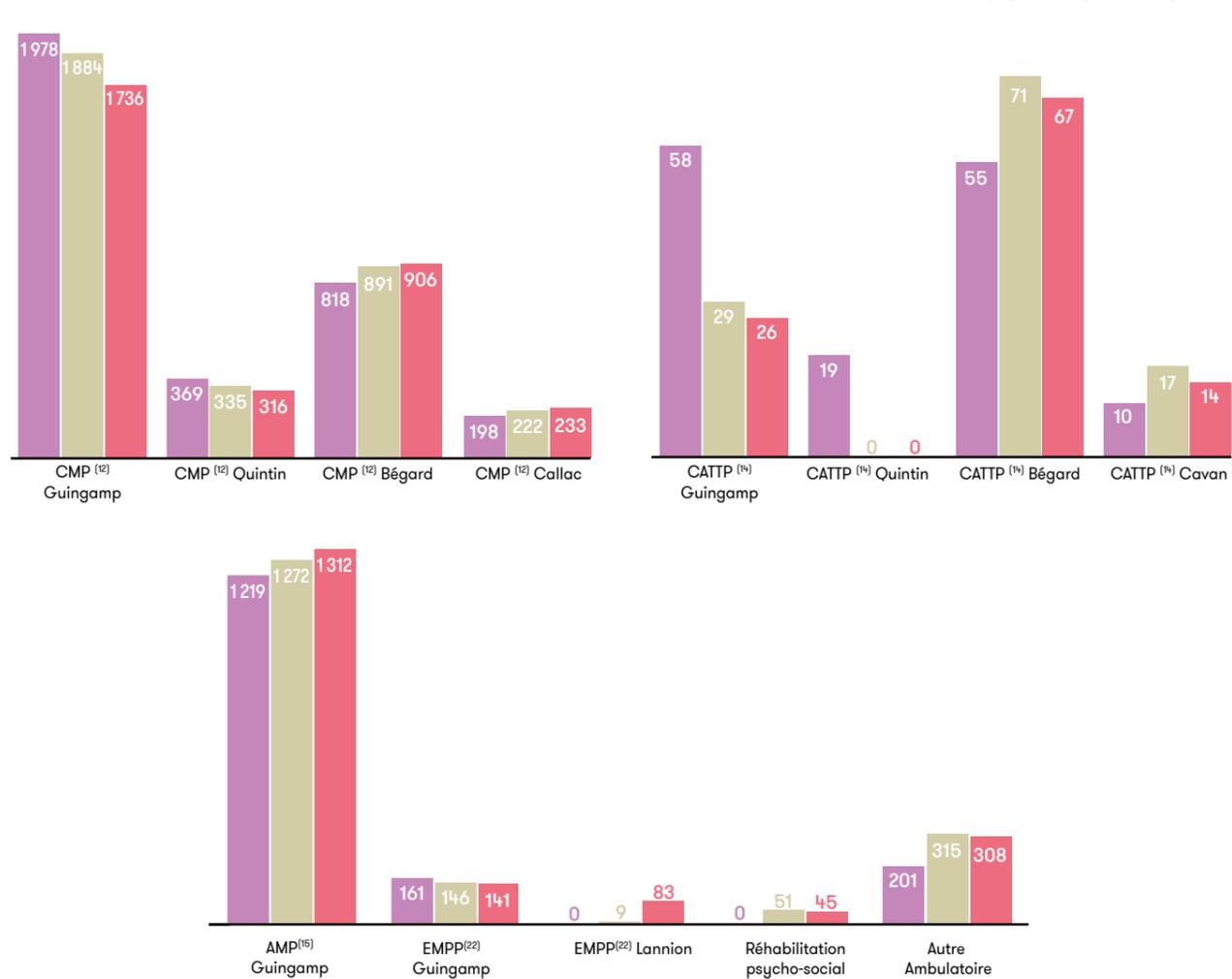
FILE ACTIVE PAR MODE DE PRISE EN CHARGE



La file active ambulatoire augmente légèrement principalement grâce à une excellente activité de l'antenne de l'EMPP de Lannion (83 patients suivis en 2022) qui s'est déployée en septembre 2021.
Depuis 2020, la file active du CMP de Guingamp a quelque peu diminué.
Au CMP de Bégard, elle semble se stabiliser depuis le redécoupage sectoriel de 2019.

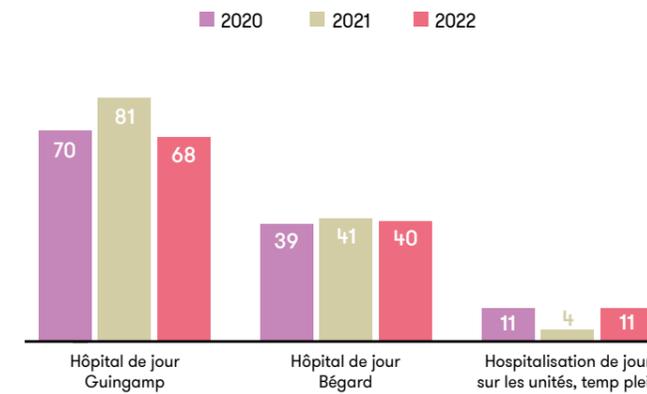
Activité Ambulatoire

FILE ACTIVE PAR UNITÉ

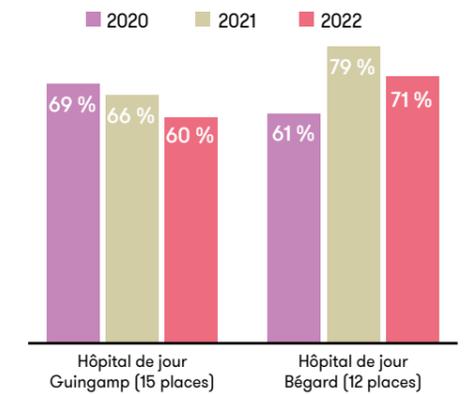


Hospitalisation partielle ⇒ 27 places

FILE ACTIVE PAR UNITÉ



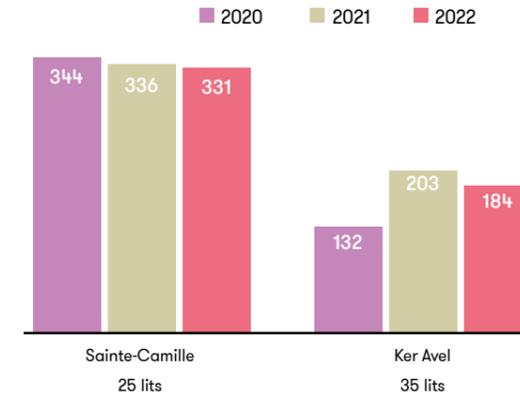
TAUX D'OCCUPATION PAR UNITÉ



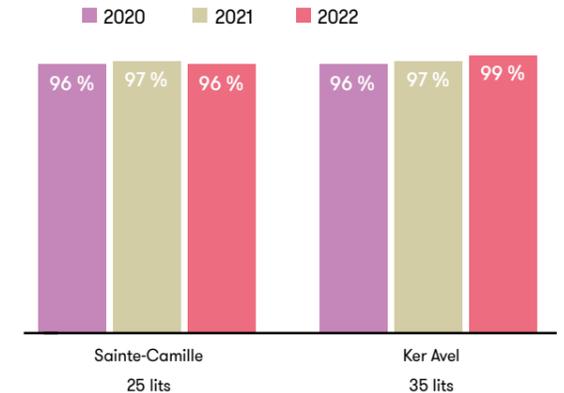
La file active diminue en hospitalisation partielle (-6%), principalement en raison d'une baisse à l'Hôpital de Jour de Guingamp. Alors, qu'elle augmente sur les unités temps plein.
Les taux d'occupation des Hôpitaux de Jour de Guingamp et Bégard diminuent.

Hospitalisation Temps plein ⇒ 60 lits

FILE ACTIVE PAR UNITÉ



TAUX D'OCCUPATION PAR UNITÉ



La file active en hospitalisation temps plein diminue sur les deux unités, principalement à l'unité Ker Avel et dans une moindre mesure à l'unité Sainte-Camille.
Le taux d'occupation diminue légèrement à Sainte-Camille, et augmente sur Ker Avel.

(12)CMP : Centre Médico Psychologique

(14) CATT : Centre d'activités thérapeutiques à Temps Partiel

(16) AMP : Antenne Médico-Psychologique

(22) EMPP : Équipe Mobile de Précarité en Psychiatrie

Accueil Familial Thérapeutique ⇒ 8 places

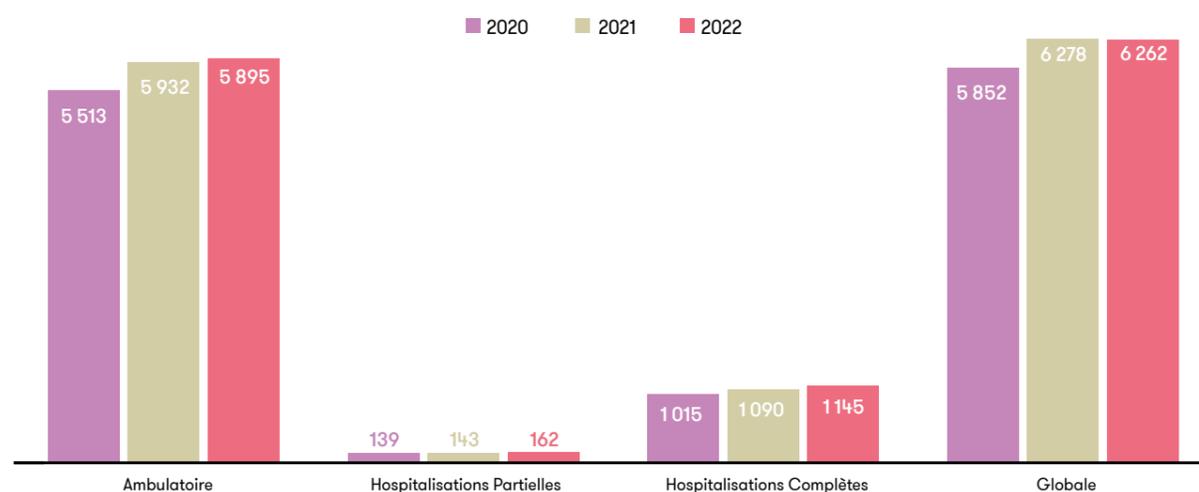
	2020	2019	2022
File active	11	9	10
nbre journées	1 615	1 154	1 298
Taux d'occupation	55%	40%	44%

La file active de l' Accueil Familial Thérapeutique est relativement stable depuis 2020.
Le nombre de journées augmente ainsi que le taux d'occupation.

4.1.3 Activité du Pôle Armor

Activité globale

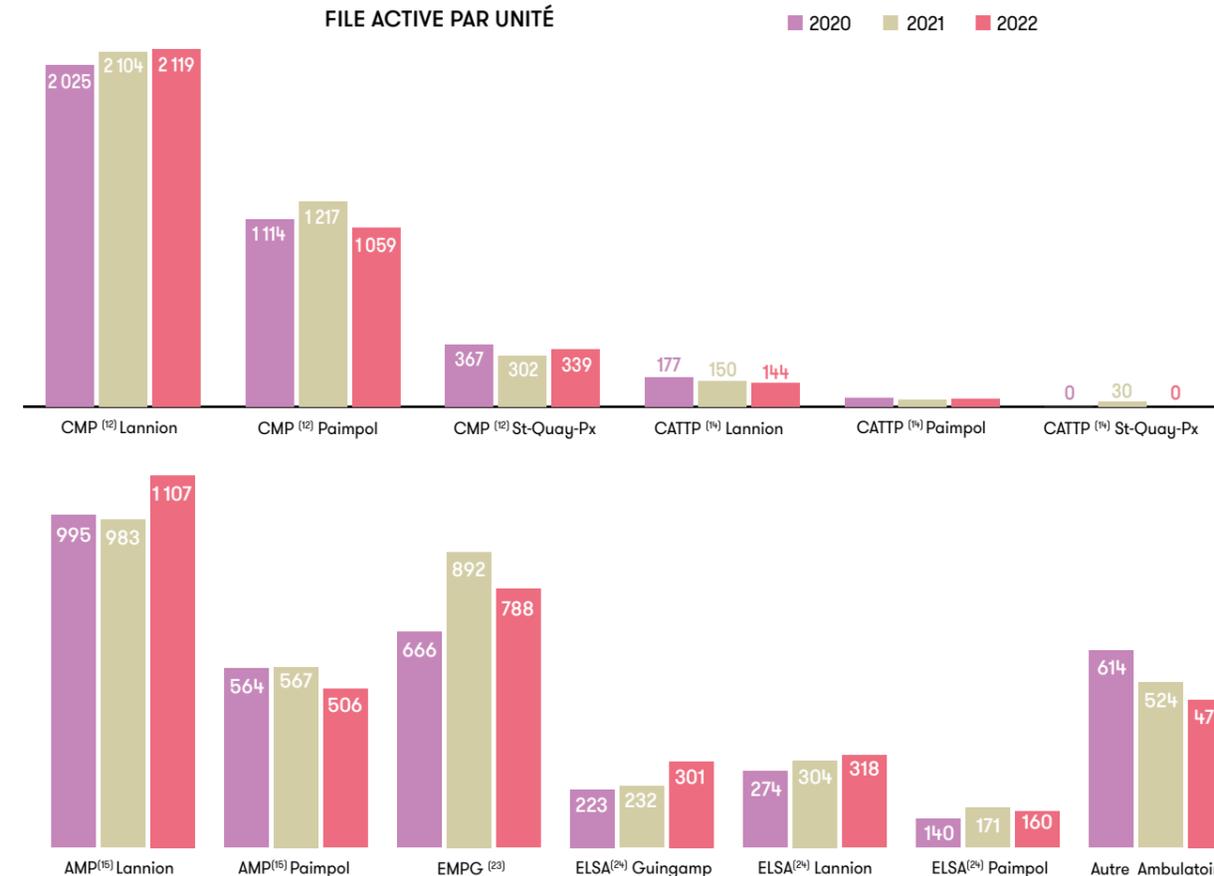
FILE ACTIVE PAR MODE DE PRISE EN CHARGE



L'activité globale du pôle Armor reste stable en 2022 versus 2021.
Il existe un léger fléchissement sur le secteur ambulatoire.

Activité Ambulatoire

FILE ACTIVE PAR UNITÉ



L'activité de consultation du **Centre Médico Psychologique de Lannion** augmente légèrement et reste importante avec une File Active de **2 119** patients.

Cette activité est restée soutenue malgré l'absence d'un temps médical.

Il y a un fléchissement notable au **Centre Médico Psychologique de Paimpol** suite au départ de **2** médecins psychiatres. Les remplacements sont intervenus, plus tard et seulement à hauteur d'un mi-temps se répartissant entre l'Antenne Médico Psychologique, l'Hôpital De Jour et Centre Médico Psychologique.

L'activité reste stable au **Centre Médico Psychologique de Saint-Quay**.

Il y a une augmentation de **12 %** sur l'**Antenne Médico Psychologique de Lannion** en 2022, car la présence

médicale s'est structurée par le retour d'un médecin en janvier 2022 rattaché principalement à cette unité.

Pour l'**Antenne Médico Psychologique de Paimpol**, la présence médicale étant moindre, les patients ont été adressés sur le site de la Fondation à Bégard.

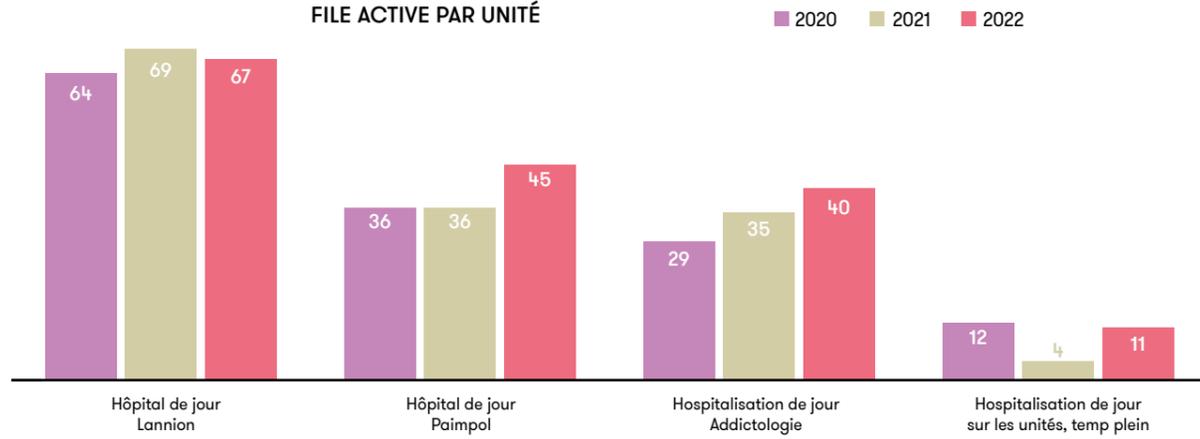
S'agissant de l'**Équipe de liaison et de Soins en Addictologie**, il y a eu une nette progression de **29 %** sur le Centre Hospitalier de Guingamp.

Au **Centre Hospitalier de Lannion**, la file active progresse légèrement, cependant sur le **Centre Hospitalier de Paimpol**, la présence infirmière a fait défaut dès janvier 2022 faute de recrutement pendant 7 mois, ce qui explique le fléchissement de la File Active.

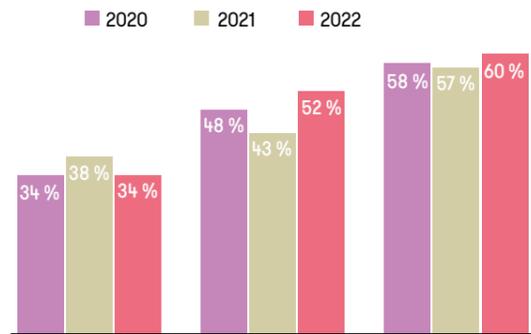
⁽¹²⁾CMP : Centre Médico Psychologique ⁽¹⁴⁾CATT : Centre d'activités thérapeutiques à Temps Partiel ⁽¹⁵⁾ AMP : Antenne Médico-Psychologique
⁽²²⁾EMPP : Équipe Mobile de Précarité en Psychiatrie ⁽²³⁾EMPG : Équipe Mobile de Psycho Gériatrie ⁽²⁴⁾ELSA : Équipe de liaison et de Soins en Addictologie

Hospitalisation partielle

FILE ACTIVE PAR UNITÉ

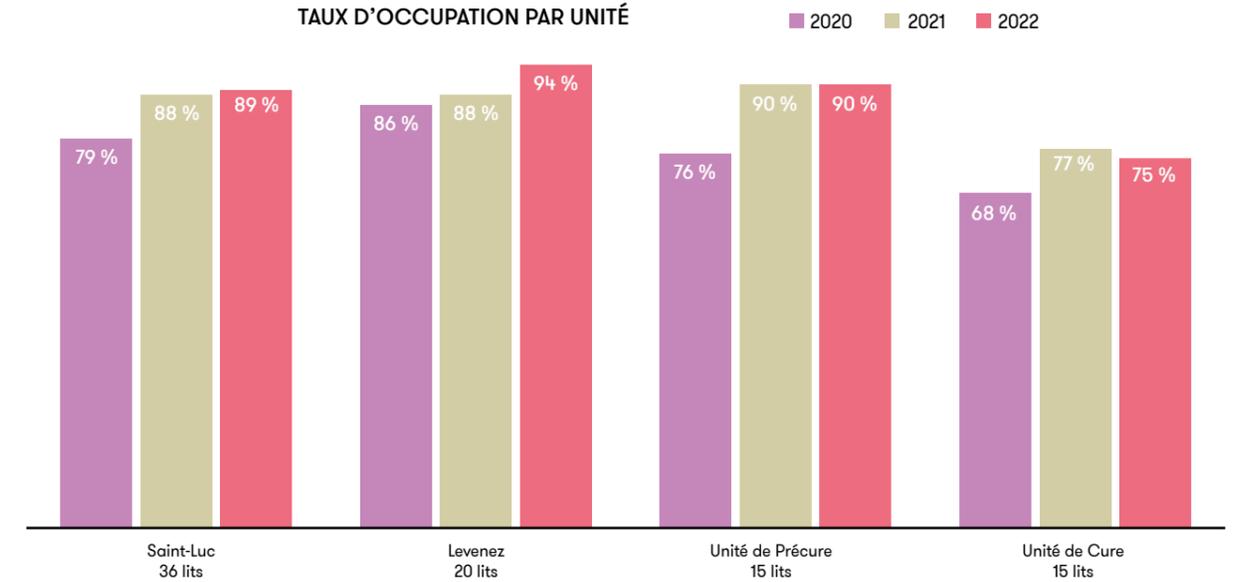


TAUX D'OCCUPATION PAR UNITÉ



La file active des 3 Hôpitaux De Jour du pôle progresse de **+ 13 %**.
Cependant, celle-ci reste peu élevée avec des taux d'occupation allant de **57 % à 60 %**.
L'augmentation se porte sur le second semestre 2022.
Elle devra être consolidée et renforcée en 2023.

TAUX D'OCCUPATION PAR UNITÉ



L'année 2022, présente une augmentation du nombre de patients ayant nécessité une hospitalisation à temps plein.

La plus forte croissance se situe à Saint-Luc passant de **577 patients en 2021 à 640 patients en 2022**.

Les taux d'occupations sont satisfaisants (**>90 %**) avec toutefois, une difficulté à conforter, la progression notée en 2021 en unité de cure.

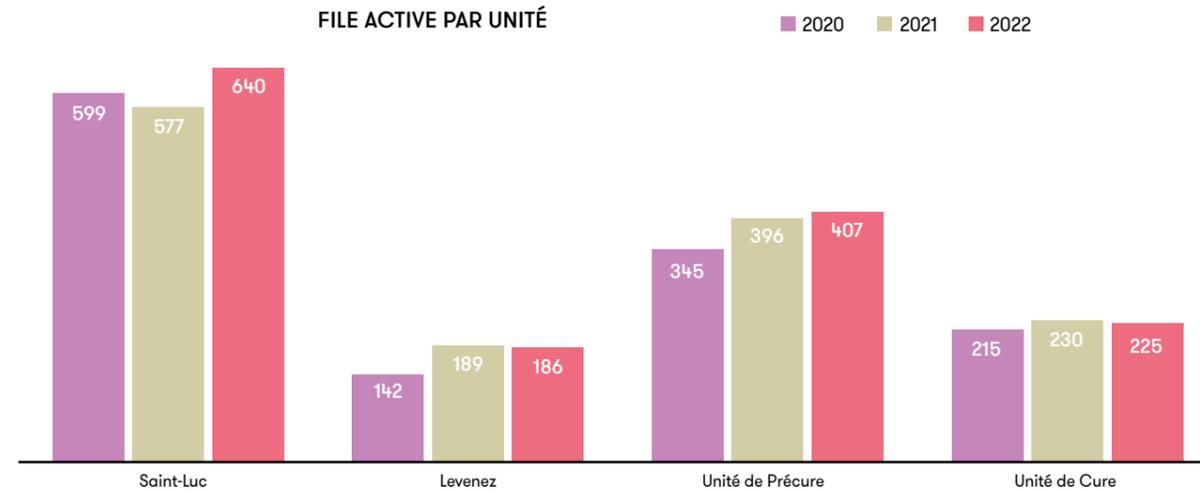
Le découpage de l'unité Saint-Luc en 2 secteurs :

4 lits pour l'accueil de mineurs
32 lits pour l'accueil des adultes a conduit régulièrement à avoir des lits non occupés dans l'unité d'hospitalisation des adolescents.

Les modalités d'hospitalisations sur « Programmation » comme à Levenez (**94 %**) et la Pré-cure (**90 %**) nous permettent d'avoir un fort taux d'occupation.

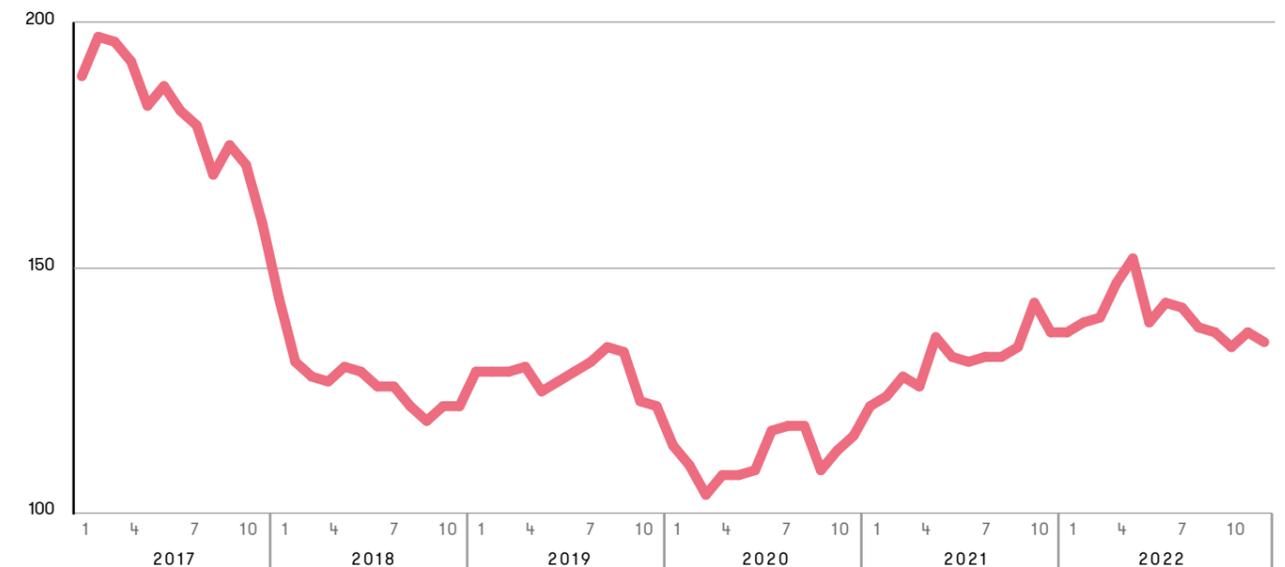
Hospitalisation Temps plein ⇒ 86 lits

FILE ACTIVE PAR UNITÉ



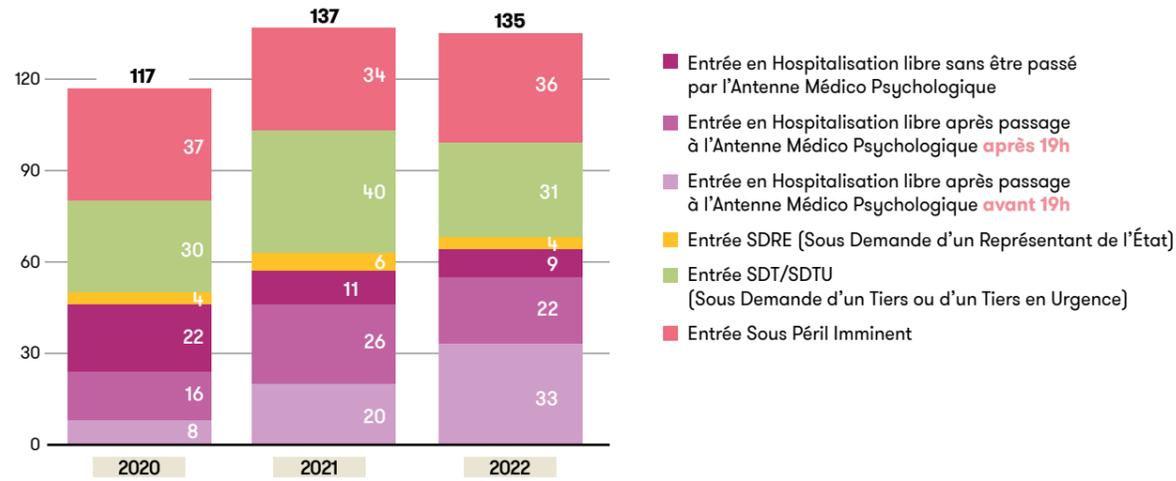
4.1.4 Intersecteur de nuit

Tendance évolutive des admissions de nuit depuis la création des AMP en 2017



On note une stabilité des admissions en 2022 avec une légère décroissance en mai. Cette baisse pourrait s'expliquer par la levée des mesures concernant les restrictions sanitaires dans le cadre du COVID et une amélioration de l'état psychique des patients grâce à la reprise des liens sociaux.

NOMBRE D'ENTRÉES DE NUIT PAR MODE LÉGAL



Les sensibilisations faites par les différents professionnels sur les missions des Centres Médico Psychologiques (porte d'entrée en psychiatrie) et des Antennes Médico Psychologiques en dehors des heures d'ouvertures des Centres Médico Psychologique ont permis une diminution des entrées directes.

Les Infirmiers d'Accueil et d'Orientation Jour/Nuit sont des filtres et permettent une régulation des admissions à la Fondation Bon Sauveur en proposant les orientations adéquates.

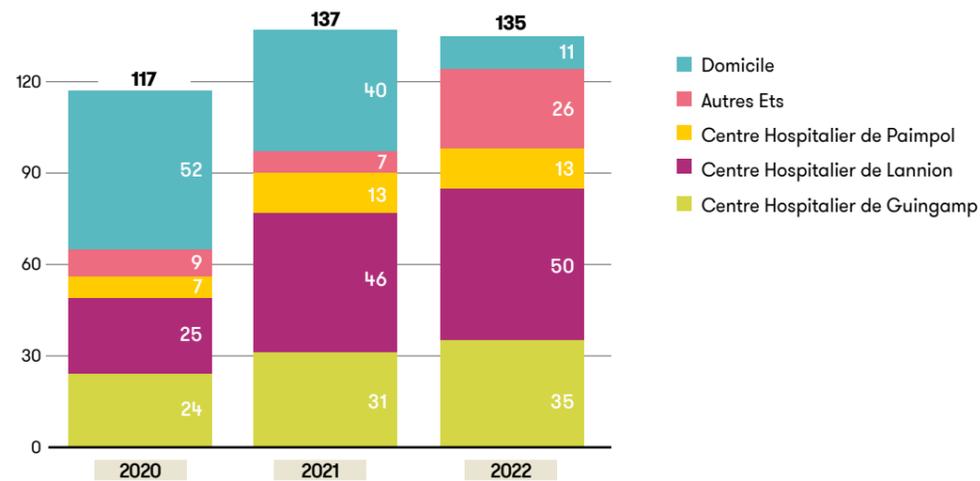
Le nombre d'entrées en Hospitalisation Libre après un passage à l'Antenne Médico Psychologique avant 19 h

a quasiment doublé. Cela s'explique par la difficulté à trouver un transport VSL ou une ambulance.

Le nombre total d'entrées en SDT/SDTU (Soins Sous Demande d'un Tiers ou d'un tiers en Urgence) et SPI (Soins Sous Péril Imminent) est le même en 2020 qu'en 2022 (67).

Les variables sont les Hospitalisations Libres qui pour l'ensemble sont réalisées après accord du médecin psychiatre de l'unité avant 19h à l'Antenne Médico Psychologique ou par le psychiatre de garde après 19h.

NOMBRE D'ENTRÉES DE NUIT PAR MODE LÉGAL



Les augmentations peuvent s'expliquer par un nombre important de médecins urgentistes intérimaires dans les 3 principaux Centres Hospitaliers qui devant un nombre croissant de sollicitations (MCO) utilisent les Soins Sans Consentement pour forcer le Centre Hospitalier Spécialisé à accueillir ces publics.

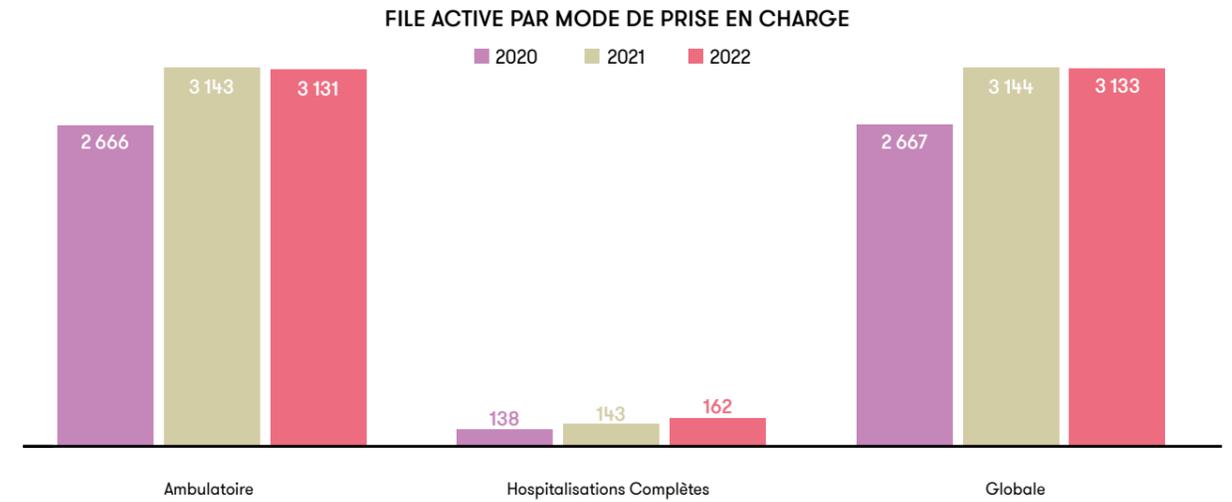
Des temps de rencontres ont eu lieu entre les Directions et médecins (Guingamp et Lannion) pour expliquer les fonctionnements et contraintes respectives des uns et des autres.

Les provenances du domicile se sont réduites de 79 % par rapport à 2020.

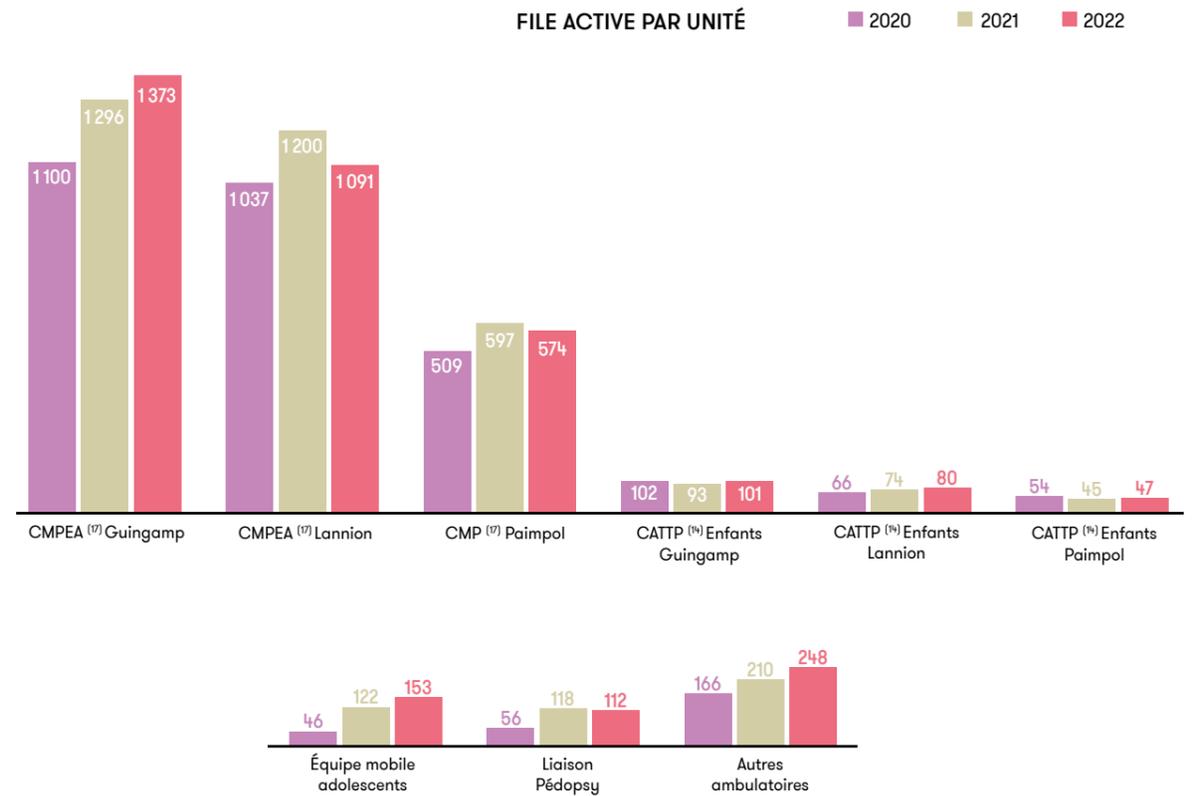
La Fondation Bon Sauveur ne disposant pas de plateau technique, il est indispensable que les patients transitent par les urgences pour écarter tout problème de santé somatique et éviter la perte de chance au patient avant d'être admis à la Fondation Bon Sauveur.

4.1.5 Activité du Pôle Psychiatrique de l'Enfant et de l'Adolescent

Activité globale



Activité ambulatoire



Malgré l'absence d'un médecin, les consultations du CMPEA et de périnatalité ont eu un impact positif fort.

L'Équipe Mobile pour Adolescents est un dispositif repéré sur le territoire et la signature de la convention avec l'Éducation Nationale a été bénéfique.

L'absentéisme a été à nouveau marqué par le COVID, les demandes de temps partiels, de congés sabbatiques, des suspensions pour non-vaccination.

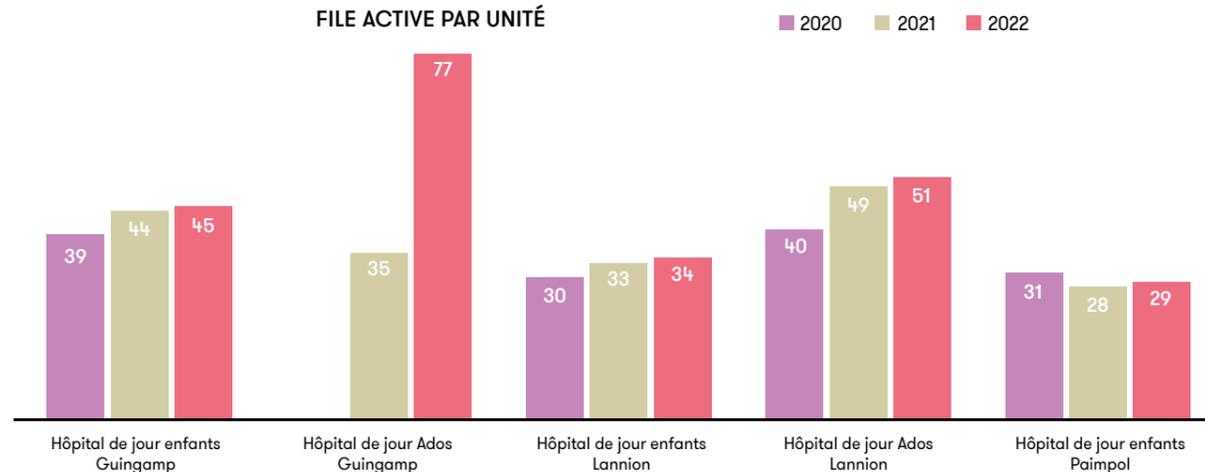
Deux médecins ont été très sollicités par des réunions de travail (projet d'Unité d'Hospitalisation Pour Adolescents à Bégard, projet stratégique, vice-présidence de la CME,...)

(7) CATTP : Centre d'activités thérapeutiques à Temps Partiel

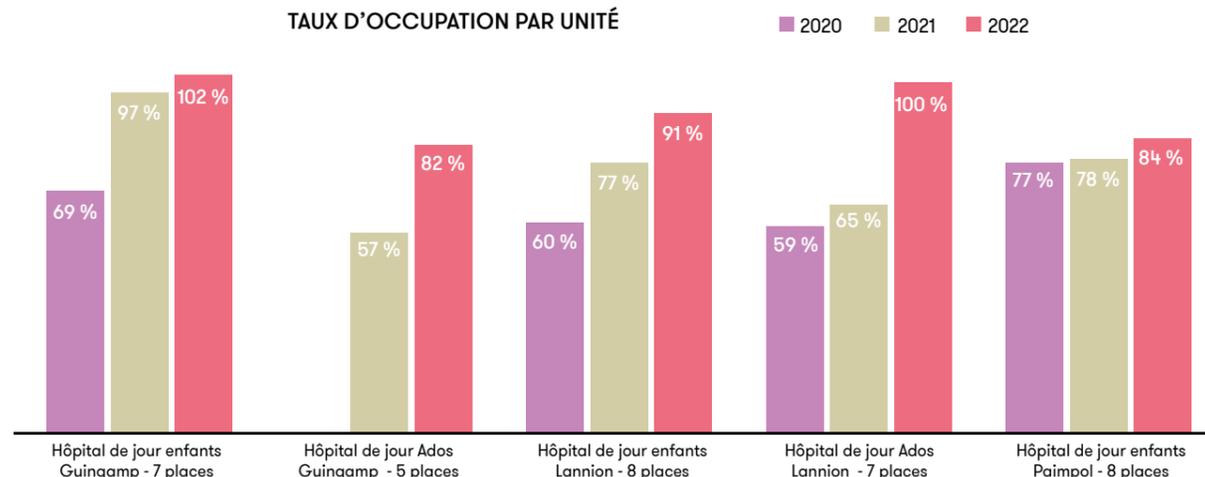
(7) CMPEA : Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents

Hospitalisation partielle

FILE ACTIVE PAR UNITÉ



TAUX D'OCCUPATION PAR UNITÉ



Suite à la crise Covid, les Hôpitaux De Jour ont retrouvé une réelle activité, avec des demandes croissantes. Suite à l'ouverture de l'Hôpital De Jour pour Adolescents de Pabu en septembre 2021, l'année 2022 a été très

constructive pour cette unité, avec un accueil de plus en plus important d'adolescents, sans aucune fermeture pendant les vacances scolaires.

Recours à l'hospitalisation complète

	2020	2021	2022
Nbre d'entrées	21	37	59
Nbre de patients entrés	16	27	37
Durée moyenne de séjours [jour]	12.1	10.4	10.7
Âge moyen	17.2	17.1	17

Depuis septembre 2021, l'unité d'hospitalisation Saint-Luc accueille des adolescents âgés de 16 à 18 ans sur 4 lits dédiés selon les recommandations de l'ARS et du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Libertés (CGLPL). Le 9 décembre 2022, le Directeur Général de l'ARS Bretagne a signé un arrêté autorisant la Fondation Bon Sauveur d'ouvrir un service d'hospitalisation pour adolescents à Bégard.

4.1.6 Le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

La Fondation Bon Sauveur de Bégard gère le Point Accueil Écoute Jeunes « Le lieu » situé à Paimpol.

Le PAEJ s'adresse prioritairement

- aux adolescents et jeunes adultes et, en particulier à ceux qui rencontrent une situation de mal-être dont l'âge peut se situer entre 12 et 25 ans (avec possibilité éventuelle d'étendre jusqu'à 30 ans),
- à l'entourage de ces jeunes, les professionnels et les institutions qui en ont la charge ainsi que les acteurs de la société civile.

L'ensemble de ces missions favorise l'accès de ces jeunes aux droits communs et aux politiques spécifiques de jeunesse.

» Missions

- Accueil et écoute inconditionnels,
- Accompagnement et orientation,
- « aller vers »,
- Prévention généraliste,
- Médiation.

Les données quantitatives et qualificatives

Le PAEJ a suivi **133** jeunes et **17** parents.

- **532** entretiens réalisés par les professionnels
- **519** avec des jeunes
- **49** avec des parents

Les actions collectives

Durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le PAEJ a mené **74** actions collectives qui ont touché **1052** personnes :

- **984** jeunes
- **7** Parents
- **61** Professionnels

Les actions partenariales

Le PAEJ a effectué **122** actions partenariales variées. Ces actions représentent **314 h 30** de travail total du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et sont fondamentales pour l'ancrage du PAEJ sur son territoire.

Les projets qui ont vu le jour en 2022

- Intervention auprès des correspondants Santé du lycée Kerraoul sur la vie affective et sexuelle (avec Addiction France 22) : Projet de prévention de pairs par les pairs
- Projet alimentation
- Partenariat avec CAP Jeune (PAEJ de Guingamp) au collège de Bourbriac pour des ateliers collectifs avec les classes de 4^e autour du « vivre ensemble »



4.2 Le Pôle Social et Médico-Social

Présentation

Bégard :

- ▶ Un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de **60** places
- ▶ Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) **58** places
 - 2 places d'accueil de jour
 - 1 place d'accueil temporaire
- ▶ Une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) **63** places, dont
 - 1 place d'accueil temporaire
 - 2 places d'accueil de jour
- ▶ Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) **10** places

Lanvollon :

- ▶ Un Foyer de Vie **30** places d'internat, **1** place d'accueil temporaire, **3** places d'accueil de jour

Bégard, Lannion, Paimpol :

- ▶ **3** Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, pour un total de **95** places

L'année 2022 a été marquée par la préparation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2023-2027.

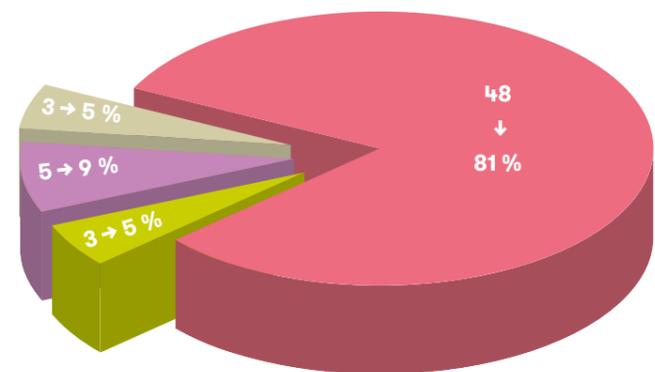
De nombreuses réunions ont eu lieu avec le Conseil Départemental et l'ARS Bretagne afin d'établir le diagnostic et la teneur des perspectives.



4.2.1 L'EHPAD « La Résidence de l'Abbaye »

Population accueillie

RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉFICIENCE



L'EHPAD « La Résidence de l'Abbaye » accueille essentiellement des résidents en provenance des structures médico-sociales et des services du Centre Hospitalier de Bégard.

La Résidence de l'Abbaye est un EHPAD psychiatrique qui nécessite une intervention médicale psychiatrique régulière, mais aussi, une organisation en lien avec les besoins des résidents.

- Handicap Psychique
- Handicap Mental
- Polyhandicap
- Démence

Activité

	2021	2022	Médiane Nationale 2018
Taux d'occupation de l'internat (60 places)	95.3%	95.2 %	98.6%
Taux de rotation	25%	17%	31.4%
Durée Moyenne de Séjour	1 459	2 128	846

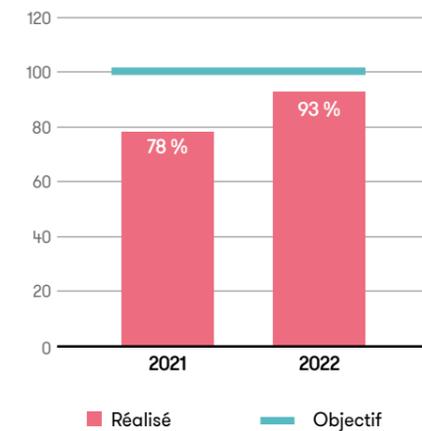
Taux d'hospitalisation	2021	2022	Médiane Nationale 2018
CHG	1.0%	1.5%	
CHS	2.1%	2.3%	
Total	3.1%	3.7%	1.29%

En 2022, nous recensons **8** entrées

- ▶ 5 en provenance de Levenez,
- ▶ 2 en provenance de Ker Avel,
- ▶ 1 en partenariat avec le CMP de Bégard

Qualité

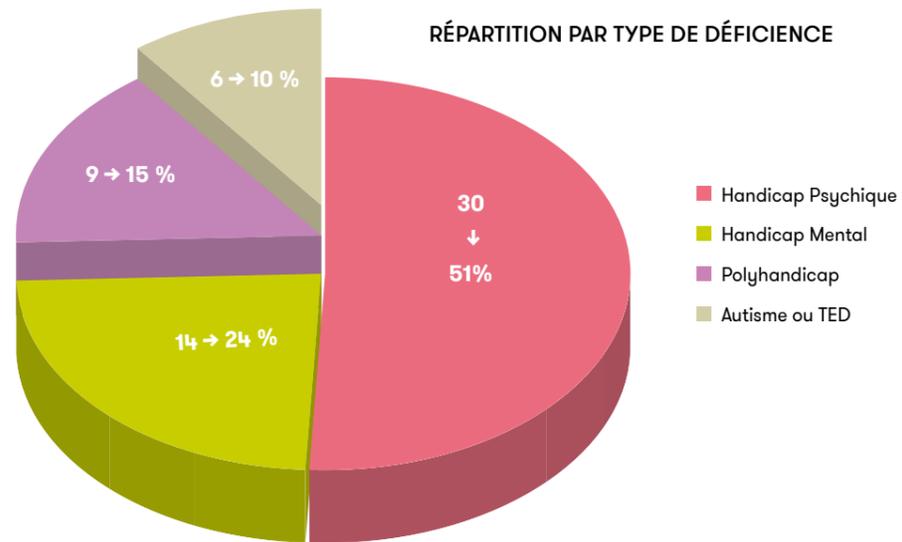
TAUX DE PROJETS PERSONNALISÉS RÉÉVALUÉS DANS L'ANNÉE



Le taux de projet personnalisés est en augmentation. Le temps de formation annulé suite à la COVID19 a permis de libérer du temps pour les effectuer. La mise en place d'un référent pour chaque résident permet, également de favoriser l'élaboration de ces Projet personnalisés

4.2.2 Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Maison des Fontaines »

Population accueillie

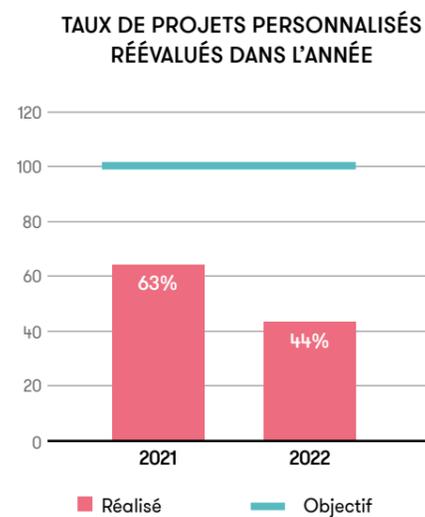


Activité

Taux d'occupation	2021	2022	Médiane Nationale 2018	Cible CPOM
Internat (58 places)	96%	95%	98%	95%
Accueil de jour (2 places)	58%	79%	88%	62%
Accueil Temporaire (1 places)	38%	47%	69%	75%

Taux d'hospitalisation	2021	2022	Médiane Nationale 2018
CHG	0.5%	0.2%	0.69%
CHS	0.3%	2.2%	
Total	0.8%	2.5%	

Qualité



L'année 2022 a été marquée par une reprise des activités au Foyer d'Accueil Médicalisé. Des ateliers jardin, de la balnéo, sport, piscine, médiation animale, équicie et médiation animale sur place soit en individuelle ou en collectif, la médiathèque.

- De nombreux séjours ont eu lieu.
- La troupe de théâtre du Foyer d'Accueil Médicalisé a pu se rendre au Festival Handi'star à Carentoir,
- Les résidents ont effectué le safari « planète sauvage » de Nantes,
- Des sorties ont été organisées à Carantec et Carnac.

En 2022,

- 5 résidents ont quitté le foyer (3 décès et 2 projets).
- 5 nouveaux résidents ont intégré la structure. Tel que prévu par le projet d'établissement, elles étaient préalablement accompagnées par la Fondation

- 1 par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale,
- 1 par l'Accueil Familial Thérapeutique
- 3 personnes de Ker Avel.

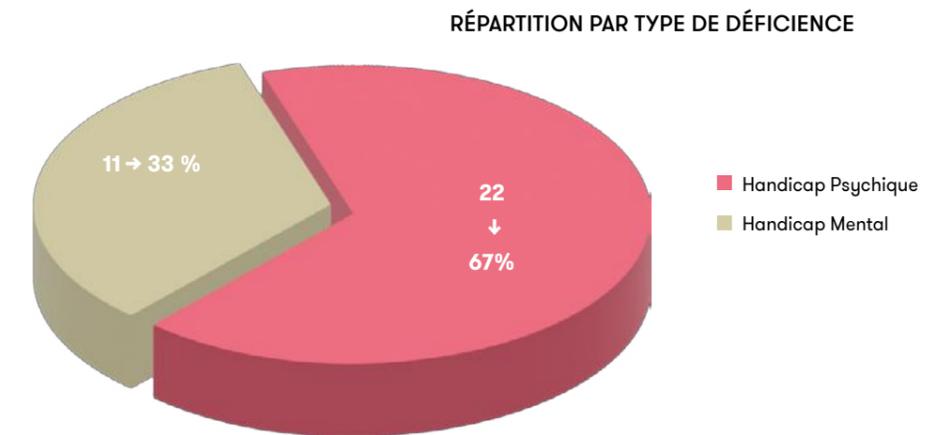
Le nombre de personnes accueillies au FAM en situation de handicap psychique a continué d'augmenter (30 à 39 résidents en une année).

En lien avec l'évolution de la population du Foyer d'Accueil Médicalisé, cette année a été également marquée par l'épuisement des équipes et un nombre important d'agressions. La recrudescence de la violence peut aussi s'expliquer par l'absence de psychiatre la moitié de l'année. Un droit d'alerte a permis la mise en place d'actions afin de tenter d'amoindrir ces phénomènes.

Le taux de révision des projets personnalisés est en légère diminution cette année du fait de l'absence prolongée de l'éducatrice spécialisée. Cependant, la dynamique de révision régulière des projets des résidents est lancée.

4.2.3 Le Foyer de vie « Henri-Terret » de Lanvollon

Population accueillie



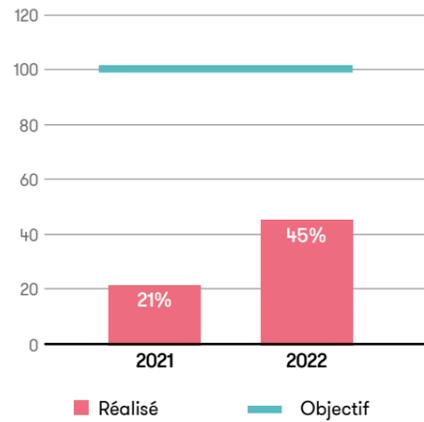
Activité

Taux d'occupation	2021	2022	Médiane Nationale 2018	Cible CPOM
Internat (30 places)	89%	82%	89%	85%
Accueil de jour (3 places)	32%	59%	72%	69%
Accueil Temporaire (1 places)	18%	67%	63%	75%

Taux d'hospitalisation	2021	2022	Médiane Nationale 2018
CHG	0.42%	0.14%	0.30%
CHS	1.83%	3.27%	
Total	0.8%	3.41%	

Qualité

TAUX DE PROJETS PERSONNALISÉS RÉÉVALUÉS DANS L'ANNÉE



Les taux d'occupation :

L'accueil de jour est passé de **32% à 59%** en 2022 suite à des besoins pour des personnes habitant en proche périphérie du foyer évitant ainsi les transport coûteux.

L'accueil temporaire, il est également en forte hausse de **18 à 67%**, s'expliquant par le fait qu'il a pu être mis en place en année pleine.

L'hébergement permanent, subit une diminution de **82 à 89%**, liée à des intégrations progressives de patients hospitalisés.

Projets personnalisés + 24%

Activité

Taux d'occupation	2021	2022
Internat (60 places)	96%	95%
Accueil de jour + Accueil Temporaire (3 places)*	65%	11%

* Le nombre de places autorisées doit être validé auprès de l'ARS

Médiane Nationale 2018
95%
78%

Cible CPOM
90%

Taux d'hospitalisation	2021	2022
CHG	0.34%	0.29%
CHS	0.15%	0.07%
Total	0.49%	0.36%

0.54%

Le taux d'occupation de l'accueil de jour a chuté suite à l'hébergement à temps complet en chambre d'accueil de jour d'un résident.

En 2022, les activités ont pu reprendre de façon ordinaire pour les résidents.

Les repas thématiques et notamment le repas de Noël ont permis de réels temps de partage appréciés et attendus de tous.

De nombreuses activités ont de nouveau été proposées

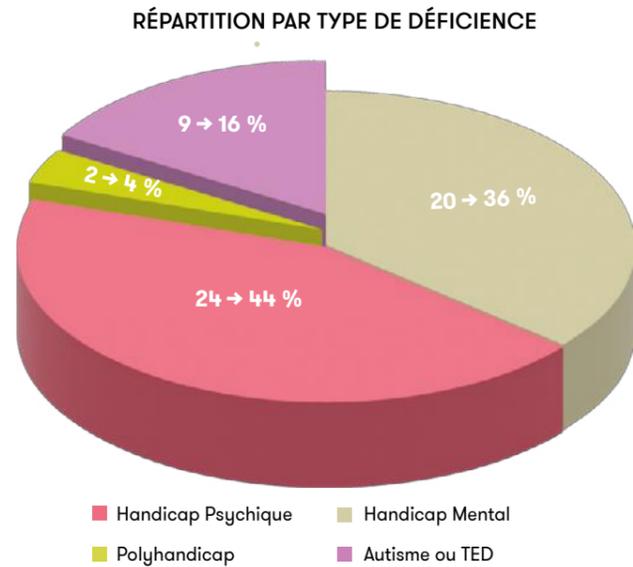
- Voilier
- Char à voile
- Baptême de l'air,
- Accrobranche
- Médiation animale
- Et bien d'autres...

À l'été 2022, des séjours de vacances accompagnés par les professionnels de la MAS ont été organisés sur les 3 unités pour permettre aux résidents de sortir quelques jours de la vie en collectivité.

Les professionnels de la MAS1, en particulier, ont dû accompagner plusieurs fins de vie sur les derniers mois de l'année. Ils ont accompli un travail exemplaire tant auprès des résidents concernés et de leurs familles qu'auprès du reste du groupe.

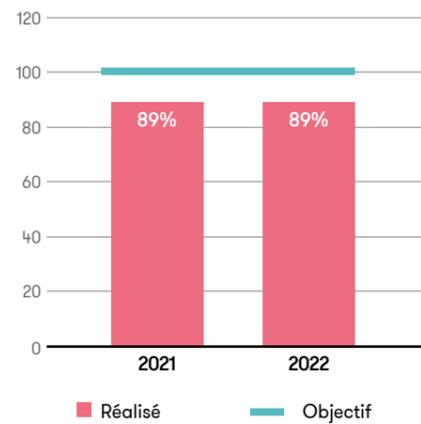
4.2.4 La Maison d'Accueil Spécialisée « Maison des Roseaux »

Population accueillie



Qualité

TAUX DE PROJETS PERSONNALISÉS RÉÉVALUÉS DANS L'ANNÉE

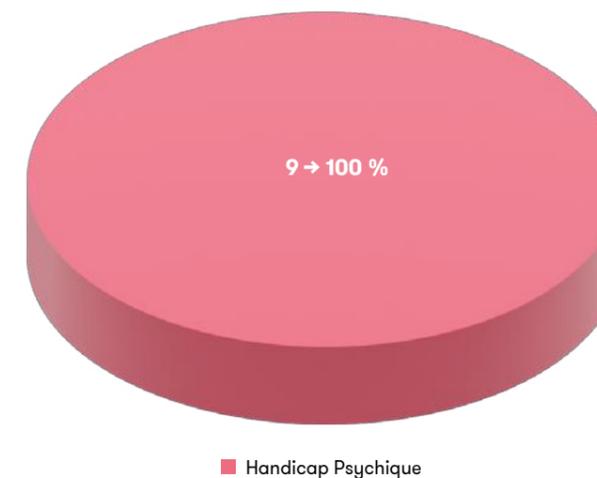


Les différents clusters liés au COVID ont impacté les temps de synthèse permettant de réévaluer les projets personnalisés.

4.2.5 Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

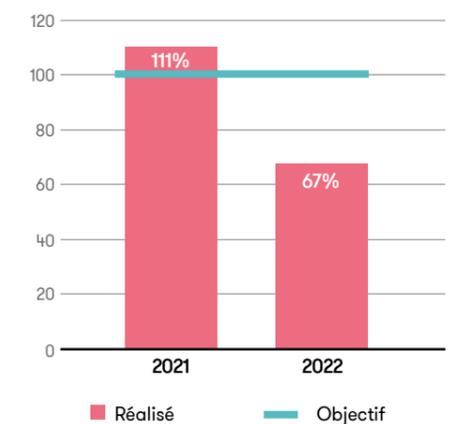
Population accueillie

RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉFICIENCE



Qualité

TAUX DE PROJETS PERSONNALISÉS RÉÉVALUÉS DANS L'ANNÉE



4.2.5 Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Activité

Taux d'occupation	2022	2022	Médiane Nationale 2018
Taux d'occupation (10 places)	101%	101%	100%
Taux de rotation	70%	50%	30%
Durée moyenne d'accompagnement	508	227	734

Taux d'hospitalisation	2022	2022
CHG	1%	0.1%
CHS	4.1%	1.1%
Total	5.1%	1.3%

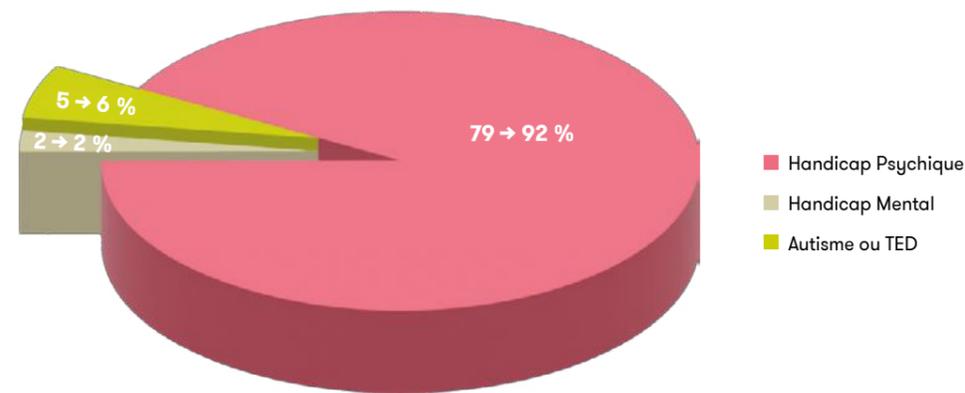
Taux d'occupation	2021	2022	Médiane Nationale 2018
Taux d'occupation (67 places)	139%	129%	100%
Taux de rotation	40%	40%	14.8%
Durée moyenne d'accompagnement	1 037	1 451	1507

Taux d'hospitalisation	2021	2022
CHG	0.1%	0.4%
CHS	3.1%	2.3%
Total	3.2%	2.7%

4.2.6 Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

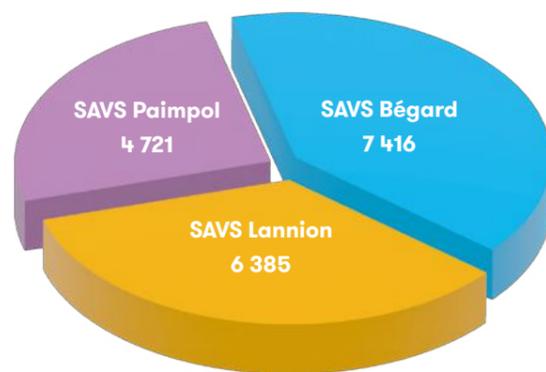
Population accueillie

RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉFICIENCE



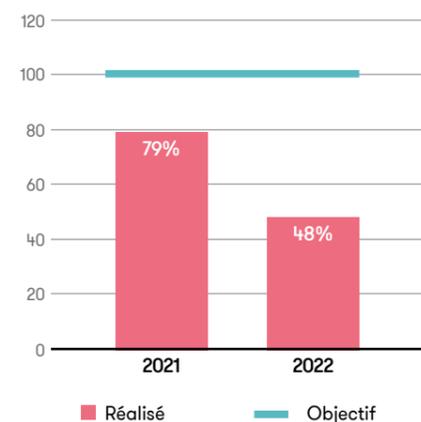
Activité

NOMBRE D'INTERVENTIONS POUR DES USAGERS DU SAVS



Qualité

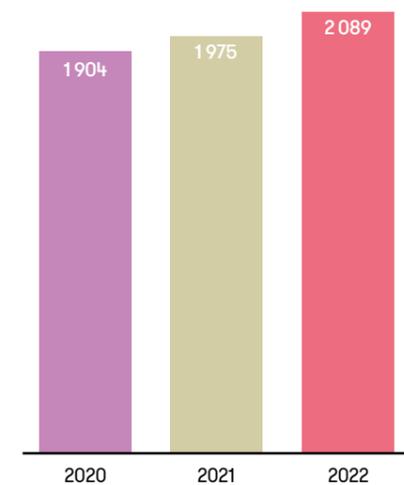
TAUX DE PROJETS PERSONNALISÉS RÉÉVALUÉS DANS L'ANNÉE



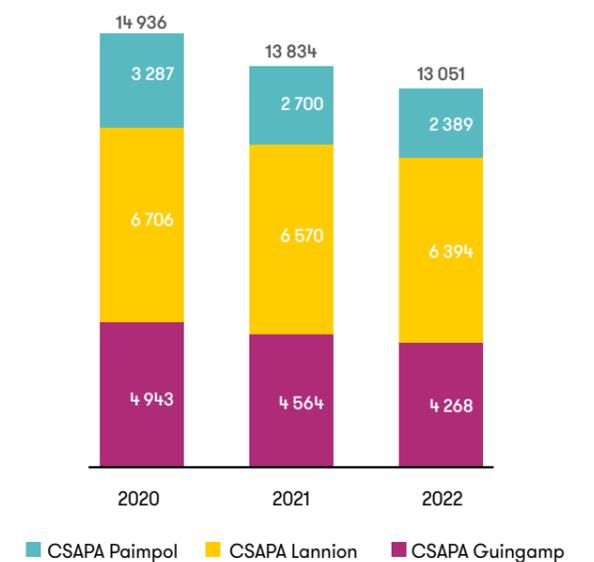
4.2.7 Le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

Le CSAPA, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie est un lieu d'accueil, d'écoute, de soins, d'information, de sensibilisation et d'orientation pour la prise en charge de toute conduite addictive (alcool, drogue, tabac, jeux...).

FILE ACTIVE PAR MODE DE PRISE EN CHARGE



NOMBRE D'ACTES



Les CSAPA de Lannion, Guingamp et Paimpol permettent de faire le point avec un professionnel sur les difficultés rencontrées et proposent un accompagnement vers l'arrêt et/ou vers un traitement de substitution (pour les personnes dépendantes aux opiacés).

Nous constatons une augmentation au niveau des suivis depuis 2021 notamment pour des premières intentions, ce qui

nécessite un premier rendez-vous de 1h au minimum avec un professionnel (114 personnes) néanmoins en terme d'actes il y a une légère diminution qui s'explique par le fait que la présence infirmière a fait défaut dès janvier 2022 faute de recrutement pendant 7 mois sur le CSAPA de Paimpol.

Nous constatons également une forte demande en terme de prise en soins mais un certain nombre de patients en difficultés à honorer leur rendez-vous et à maintenir leur suivi sans rechute.

4.3 Le service aux usagers

4.3.1 Le service de relations avec les usagers (accueil/admissions)

Le Service de Relations avec les Usagers assure des missions d'accueil et de prise en charge administrative des patients :

- ▶ Création de son dossier administratif jusqu'à sa facturation ;
- ▶ Hospitalisation libre ou hospitalisation sous contrainte ;
- ▶ Accueil physique et téléphonique 7 jours sur 7 ;
- ▶ Gestion du courrier de l'ensemble de la Fondation ;
- ▶ Suivi des stages thérapeutiques et des familles d'accueil ;
- ▶ Gestion de l'argent de poche des patients hospitalisés ;
- ▶ Gestion des frais de séjours : prises en charge, facturations ;
- ▶ Suivi des règlements et des impayés patients et des mutuelles ;
- ▶ Vente de tickets-repas pour le self de la Fondation.

Tout en garantissant le cadre réglementaire et légal des droits des patients et de l'application des procédures relatives aux admissions.

Faits marquants de l'année 2022

+ Mise en place de l'INS (Identifiant National de Santé).

Il s'agit d'un matricule pérenne et unique, attribué à chacun d'entre nous. Grâce à cette identité, les données de santé des usagers sont sécurisées rendant l'échange et le partage des données de santé facilités entre les professionnels de santé. Le Service des Relations avec les Usagers a accompagné les unités, notamment les secrétariats médicaux, lors du déploiement de celui-ci, par le biais de présentations puis de formations.

+ Réforme de la facturation

Applicable au 1^{er} janvier 2022, elle vise à uniformiser les tarifs nationaux d'ici à 2025, et deux changements de tarifs par Arrêtés de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), en janvier puis en mars. Ainsi, plusieurs données paramétrables ont été modifiées dans le logiciel « Hôpital Manager », en lien avec le service informatique.

+ Relation avec le Juge des Libertés et de la Détention

Le Décret n° 2022-419 du 23 mars 2022 a modifié la Loi sur l'isolement et la contention, demandant ainsi un suivi administratif plus important et rigoureux au niveau du Bureau des admissions.

Plusieurs magistrats se sont succédé occasionnant des difficultés supplémentaires dans la gestion des soins sans consentement et notamment lors des contrôles obligatoires des dossiers (changement d'interlocuteurs, de façon de travailler). Cette réforme introduit des contraintes administratives et médicales majeures.

Une rencontre Fondation Bon Sauveur Bégard, Fondation Saint-Jean de Dieu Saint-Brieuc/Lehon, Association Hospitalière de Bretagne Plouguernevel, Agence Régionale de la Santé, Tribunal d'Instance a eu lieu en septembre 2022 afin d'aborder les difficultés de chacun et différents sujets comme notamment l'isolement/contention et les soins sans consentement.

Enfin, le service a connu plusieurs mouvements de personnel, demandant ainsi à toute l'équipe de grandes capacités d'adaptation, de formation, et de disponibilité.

Gestion des mesures de protection (sauvegardes de justice)

Les demandes de mesure de protection effectuées par les unités transitent, pour certaines, par le service, qui les adresse ensuite au Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc. C'est l'occasion pour le service d'apprendre qu'une mesure de protection va être attribuée à tel ou tel patient (nécessaire dans la gestion de la facturation et des relances d'impayés patient).

7 demandes de mesure de protection ont été adressées au Tribunal en 2022, contre 3 en 2021.

Prise en charge/facturation

Les bureaux « facturation/gestion interne », qui regroupent 4 postes, ont plusieurs missions

- ▶ La facturation mensuelle des séjours (vérification des droits au régime obligatoire, demande de prise en charge auprès des Mutuelles, enregistrement, facturation)
- ▶ L'encaissement des factures de ticket modérateur/forfait journalier/chambres particulières
- ▶ Les relances de factures impayées (Mutuelles et patients)
- ▶ La gestion administrative des contrats avec les familles d'accueil thérapeutique (mise en place des contrats et suivi, suivi des agréments, paie, règlement des frais de déplacement...)
- ▶ La gestion administrative des conventions de stage thérapeutique (rédaction, suivi des retours de signatures)
- ▶ La formation au logiciel de gestion administrative du patient « Hôpital Manager ».

Le service travaille en lien avec

- ▶ des partenaires internes
 - Assistantes sociales des unités,
 - Soignants,
- ▶ des partenaires externes :
 - Organismes de curatelle/tutelle,
 - Caisses de Sécurité Sociale
 - Complémentaires santé.

+ Facturation des séjours

Au 1^{er} janvier 2022, la facturation des établissements de santé a connu la réforme du ticket modérateur. Cette réforme vise à harmoniser les tarifs des prestations sur l'ensemble du territoire national, sur une période de transition de 3 à 4 ans. Les tarifs vont donc évoluer tous les ans, voire plusieurs fois par an, sur une période de 3 à 4 ans, afin d'arriver à un même tarif des prestations sur le territoire français.

2 évolutions de tarifs en 2022
1^{er} janvier et 1^{er} mars.

Au 1^{er} janvier 2022, avec l'ouverture de 4 lits réservés à l'hospitalisation à temps plein d'adolescents, un nouveau tarif a été rajouté.

En 2022, le service à traité

FACTURATION SÉJOURS EN HOSPITALISATION COMPLÈTE			
	2021	2022	Variation
Dossiers existants	129	124	-3.87%
Nouveaux dossiers	1 968	2 108	+7.11%
Total dossiers traités	2 097	2 232	+6.43%
FACTURATION SÉJOURS EN HOSPITALISATION PARTIELLE			
	2021	2022	Variation
Dossiers existants	180	184	+2.22%
Nouveaux dossiers	352	373	+5.96%
Total dossiers traités	532	557	+4.29%
FACTURATION SÉJOURS EN ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE			
	2021	2022	Variation
Dossiers existants	4	3	-25%
Nouveaux dossiers	5	7	+40%
Total dossiers traités	9	10	+11.11%

il a produit

	2021	2022	Variation
Factures adressées aux patients ou aux curateurs/tuteurs	160	213	+33.12%
Factures télétransmises aux Caisses de Sécurité Sociale	929	1 017	+9.47%
Factures expédiées aux Complémentaires Santé	2 203	3 828	+73.76%
Total factures traitées	3 292	5 058	+4.29%

Augmentation globale de la facturation en 2022

La facturation entraîne forcément des encaissements.

Les organismes de Mutuelles et les patients règlent soit en espèces, soit par virements bancaires, soit par chèques.

Encaissements 2022
2 074 196.78 €.

+ Le budget global

▶ Centre hospitalier ⇒ 7 801 actes → 249 523.40 €

Examens de laboratoires d'analyses médicales, transports de tests PCR et actes de consultations médicales et examens médicaux effectués en 2022

▶ Structures médico sociales ⇒ 1 536 actes → 9 666.59 €

Examens de laboratoires d'analyses médicales et transports de tests PCR effectués en 2022

Le service réceptionne et traite l'ensemble des factures, puis les transmet au service Comptabilité de la Fondation pour règlements aux différents prestataires (laboratoires d'analyse, Centres Hospitaliers, médecins spécialistes...).

+ Gestion de l'argent de poche des patients/résidents

Le service remet chaque semaine aux patients hospitalisés leur argent de poche, en espèce, en échange des virements de leurs tuteurs/curateurs/famille sur le compte bancaire « argent de poche » du Centre Hospitalier.

Lorsque les patients arrivent en hospitalisation avec une grosse somme d'argent en espèces, celle-ci est remise au coffre du service. Les dépôts supérieurs à 700 € sont adressés au service Comptabilité de la Fondation, par mesure de sécurité.

Cette gestion est de plus en plus importante.

Secrétariat de la Commission des Usagers questionnaires de sortie

Le service a préparé les documents nécessaires aux 4 réunions de la Commission des Usagers sur l'année 2022, en lien avec la Vice-Présidente de la Commission, et le service Qualité, et a effectué les comptes rendus de ces réunions.

Les questionnaires de sorties sont enregistrés par le service en vue de leur analyse par la Commission des Usagers.

399 questionnaires saisis, puis étudiés en Commission, contre 514 en 2021
↓
taux de variation
-22.37 %

L'accueil familial thérapeutique

Le Service des Relations avec les Usagers gère la partie administrative de l'Accueil Familial Thérapeutique. Cette unité « Accueil Familial Thérapeutique » de la Fondation compte une équipe pluridisciplinaire (médecin psychiatre, psychologue, assistante sociale, infirmiers, secrétaire médicale, rédacteur) et 5 familles.

Le Service des Relations avec les Usagers effectue les contrats d'accueil à temps plein, et les contrats d'accueil temporaire. Il réalise également tous les mois un tableau nécessaire aux calculs des paies, qu'il transmet au service Paie de la Fondation, et calcule les frais de déplacement des familles, qu'il transmet ensuite au service Comptabilité de la Fondation pour règlements.

Les familles disposent d'un agrément pour accueil à temps plein, l'une des familles dispose de deux accueils à temps plein et une autre d'un agrément pour accueil temporaire.

	2021	2022
Nouveaux contrats à temps plein	9	7
Nouveaux contrats temporaires	20	20
Nombres de patients en AFT	10	10

+ stages thérapeutiques

Le Service des Relations avec les Usagers réalise les conventions de stage thérapeutique à la demande des assistantes sociales des unités. Il fait l'intermédiaire entre la Direction Générale et les assistantes sociales. Ces conventions de stage sont signées par la Direction, le médecin qui suit le patient, le patient lui-même et l'entreprise qui accueille.

19 stagiaires accueillis en 2022 dans les ESATCO de la région et en Mairie.

La formation au logiciel GAP « Hôpital Manager »

20 membres du personnel formés en 2022 au logiciel de gestion administrative des patients « Hôpital Manager », contre 23 en 2021.

	2021	2022
IDE	19	14
Secrétaire Médicale	2	3
IAO	1	2
Cadre de Santé	1	1

Le service est également en lien régulier avec le DIM, qui gère le logiciel patient « Cortexte ».

4.3.2 Le Service Socio-Thérapeutique et Socio-Culturel

»» Missions

- Contribuer au parcours de soin et de vie des patients et résidents de la Fondation Bon Sauveur et donc au projet de soin individualisé, projet de vie des patients du secteur sanitaire.
- Contribuer au projet de vie pour les résidents et usagers des structures sociales et médico-sociales.
- Apporter, grâce à une spécificité d'actions, une expertise et une palette de réponse complémentaires aux prestations de soins déjà effectuées.
- Maintenir le lien social, la promotion de la culture dans une idéologie de rempart à l'isolement, de stimulation des fonctions cognitives et d'ouverture de l'Institution sur l'extérieur et contribuer ainsi à démystifier le champ de la psychiatrie.
- Promouvoir la santé physique et psychique, ainsi que l'équilibre psycho-social des personnes accompagnées dans les établissements de la Fondation.
- Apporter une mission d'appui/d'expertise auprès des équipes, des professionnels, des usagers investis dans les activités à médiation au sein des services de soins et des structures médico-sociales.

Fonctionnement

Les professionnels, par leurs compétences et leurs connaissances spécifiques offrent une diversité d'approches, de regards, indispensables et complémentaires à toute prise en soin. Ce travail s'effectue en appui et en accord des professionnels médicaux et soignants par une prise en soin globale. S'inscrivant dans une approche holistique des usagers, en complémentarité avec les autres intervenants du secteur sanitaire et médico-social, le service contribue au processus visant à conserver, à renforcer les ressources de la personne dans la dynamique de son projet de vie.

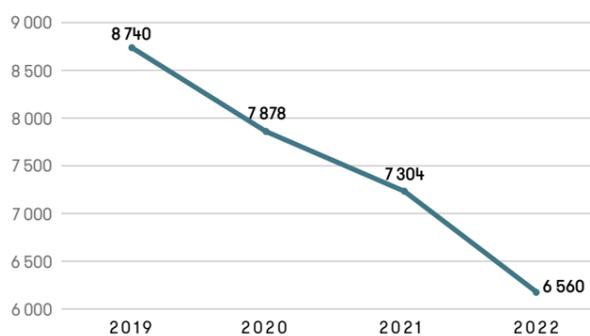
Activité

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRESCRIPTIONS



Nombre de prescriptions en 2022 → 1 217

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTES



Nombre d'actes en 2022 → 6 560

	2022	2021	2020
Sports adaptés	1564	1589	1639
Ergothérapie	844	757	669
ETS1 (Modélisme-Salles)	927	717	283
Diététique			1954
Ateliers jardin	1094	916	877
Ateliers éducatifs	307	358	72
Art Thérapie	978	1249	951
Ateliers Cafétéria	97	211	626
Animation	473	277	480
Psychomotricité			
Kinésithérapie			
Musicothérapie	276	1230	327
TOTAL ACTES	6 560	7 304	7 878

La diminution des actes vient notamment de l'absence d'intégration des actes de la diététicienne et des arrêts maladie de deux professionnelles (monitrice d'atelier cafétéria et musicothérapeute).

Il y a des prescriptions plus ciblées sur certaines unités au regard des publics accueillis. Le suivi par la participation aux synthèses pluri professionnelles est donc plus ciblé et apporte une valeur ajoutée à la prise en soin.

On observe une augmentation d'actes de l'ergothérapeute avec ses interventions auprès des résidents de l'EHPAD et des demandes de bilan d'autonomie avant retour à domicile pour les patients du service Saint-Luc et Ker Avel.

La monitrice éducatrice a pris le relais des ateliers à la cafétéria durant l'absence de la monitrice d'atelier et a donc dû suspendre ses prises en soins de groupe (notamment l'atelier goûter). Dès novembre, elle a commencé des prises en soin en addictologie (service CURE).

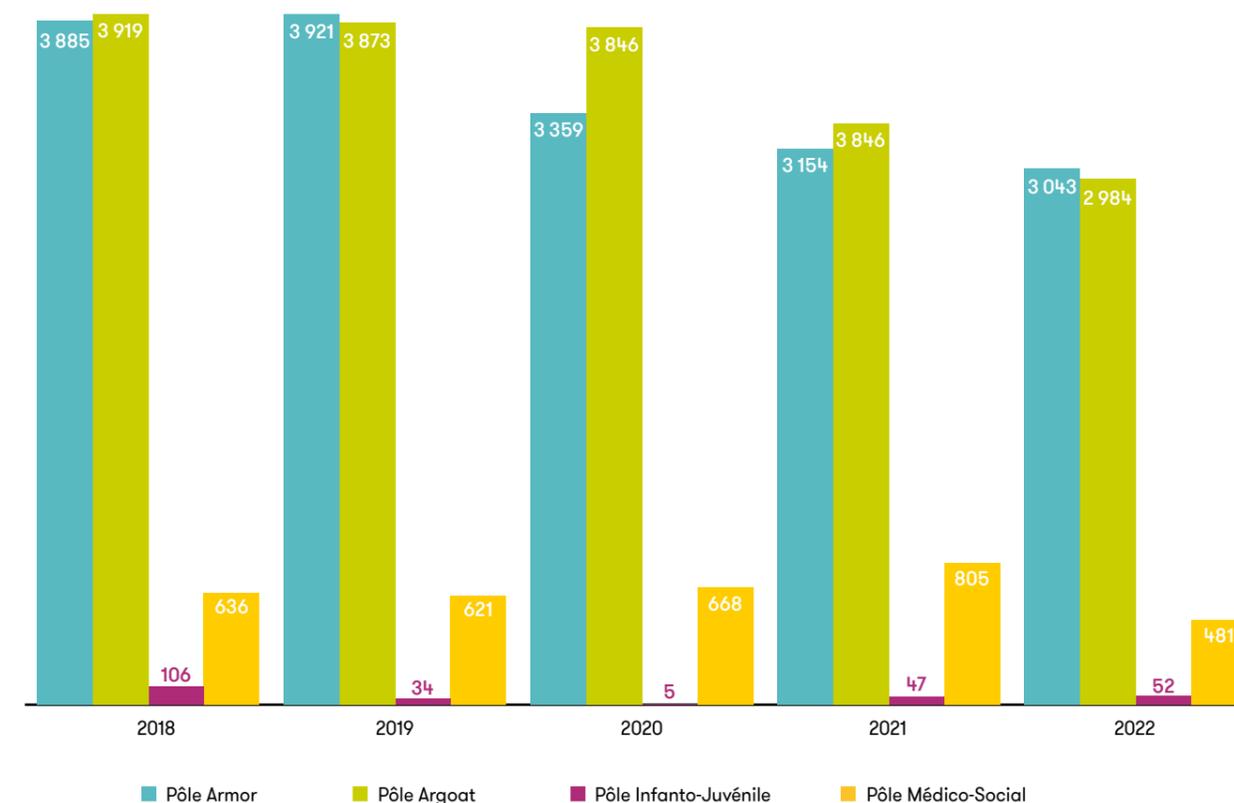
La monitrice d'atelier de la cafétéria a vu ses actes diminuer en conséquence de son arrêt maladie de 4 mois et demi, mais le maintien de l'ouverture à 365 jours a cependant été réalisé.

La monitrice de l'atelier du jardin thérapeutique a augmenté ses actes par l'organisation de ses ateliers en mixage des services sur des temps communs.

La musicothérapeute a été absente à plusieurs reprises en 2022 et n'a pu honorer toutes ses prescriptions, d'où la diminution de ses actes.

L'éducateur technique spécialisé de l'atelier modélisme a vu une reprise des prescriptions avec une croissance de plus de 210 actes.

ACTES PAR PÔLE ÉVOLUTION EN 5 ANS



» Conclusion

Le service Socio-thérapeutique et socio-culturel se compose de **8,9 ETP** pour **9 métiers**

- Art thérapeute,
- Musicothérapeute,
- Éducateur technique spécialisé,
- Ergothérapeute,
- Enseignant APA,
- Moniteur d'atelier,
- Moniteur éducateur,
- Diététicienne,
- Animateur socio-culturel.

Le service Socio-Thérapeutique et Socio-Culturel est une unité transversale indispensable par ses prises en soins, sa diversité de regards et sa spécificité d'action permettant aux usagers un parcours de soin et/ou de vie plus complet pour mieux accompagner et bien identifier les projets de soins individualisés.

Elle s'est définitivement inscrite dans le projet d'établissement 2017/2021. Elle va connaître un développement et une visibilité plus importante au sein de la Fondation Bon Sauveur dans le prochain projet d'établissement.

Le service a répondu à un appel à projets jumelage DRAC/ARS 2022/2025 « culture et santé » qui a subventionné à hauteur de 5 000 € l'intervention de Christophe CAMPION dit « IOMAI », artiste visuel et sonore, dessinateur, graphiste, musicien. L'artiste va pouvoir venir en résidence sur trois ans dans différents services, prolonger ou faire découvrir la création musicale.

La radio à caractère sociale « radio Kalon » est venue durant l'année 2022 dans différents services de la Fondation Bon Sauveur pour être porteur de leur voix, de leurs mots, de leurs rires, leur curiosité et leurs maux.

Les émissions sont disponibles sous forme de Podcast www.radiokalon.com/index.php/podcasts

La monitrice éducatrice a mis en place un projet d'activité socio-thérapeutique en partenariat avec la SPA des Côtes-d'Armor auprès des patients de la cure depuis décembre 2022. Cette activité travaille le lien social, la responsabilité, la bienveillance. Il a pour but principal de faire découvrir

le monde du bénévolat. À travers cet atelier thérapeutique, d'autres objectifs découlent :

- Exprimer un intérêt à l'égard d'une cause
- Renforcer l'estime de soi
- S'investir dans une cause
- Développer de nouvelles compétences et capacités
- Assumer de nouvelles responsabilités
- Développer l'autonomie, l'esprit d'équipe, le partage.

Durant l'année 2022 le service a préparé le déménagement de ses locaux dans le bâtiment de l'ancien Bloc médical qui prendra la dénomination de « la parenthèse ». Ce choix de nom a été réalisé avec la participation des patients, résidents de l'atelier journal thérapeutique le RAMDAM qui ont réalisé un sondage auprès des personnes fréquentant la cafétéria. Plusieurs réunions et concertations ont été nécessaires pour définir les plans et les besoins de futures salles d'activités. Le déménagement aura lieu en 2023.

Après deux années de crises sanitaires, l'équipe de professionnelles du service STSC reprend ses marques avec les patients, résidents pour mieux les accompagner dans leur parcours de soin individualisé tout en étant à l'écoute de leurs besoins et leurs demandes.

Pour l'année 2023, le service va planifier des animations culturelles et créatrices sur des Week-ends et des jours fériés.

+ Activité de la Cafétéria :

Près de **31 631** personnes ont fréquenté la cafétéria ouverte 365/jours sur 365 soit une moyenne de **2 636** personnes/mois !

Ce lieu de vie, créateur de lien social, cœur de la Fondation Bon Sauveur a réussi, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, à maintenir ce service.

+ Activité de la médiathèque :

- Bibliothèque → **842** passages
- Expositions → **96** passages
- Art plastique → **219** passages
- Informatique → **776** accès libres et **49** pass informatique

Soit → **1 982** passages

4.3.3 L'Aumônerie

» Missions

L'aumônerie hospitalière est un service qui s'inscrit dans le projet d'établissement en cohérence avec la démarche de soins infirmiers, en collaborant activement au « prendre soin » de la personne dans sa globalité.

Sa spécificité lui donne un rôle privilégié et essentiel dans l'accompagnement humain et spirituel d'une personne que la maladie, le handicap ou le vieillissement ont amené à être hospitalisée ou résidente dans une Institution. En lien avec les soignants, et dans le respect du bon fonctionnement des services, le service d'aumônerie répond non seulement aux demandes religieuses, mais se rend disponible également pour rencontrer, écouter, et soutenir - « dans le respect des convictions et opinions de chacun » - la personne hospitalisée elle-même, son entourage, ou les membres du personnel de l'hôpital.

Composition

- 1 aumônier salarié
- 2 bénévoles
- 1 diacre accompagnateur

Activité du service d'aumônerie

+ Les rencontres au bureau de l'aumônier

Ce sont principalement des patients de Ker Avel qui se rendent spontanément au local de l'aumônerie. Le voisinage avec la cuisine thérapeutique favorise les liens.

Les patients des autres services n'ont pas encore trouvé le chemin du local de l'aumônerie.

+ Les visites dans les services

Visites spontanées

Elles sont systématiques dans la majorité des services, particulièrement dans les services médico-sociaux.

Avec le temps des liens se tissent avec les résidents et le personnel : les Aumôniers deviennent des familiers.

La cafeteria est aussi un lieu de rencontre

Visites auprès de personnes qui en font la demande

Très peu de demandes viennent des résidents des services médico-sociaux.

Dans les autres services, peu expriment une demande que ce soit pour une rencontre ponctuelle ou pour des entretiens réguliers.

La demande principale est celle d'un dialogue, plus rarement celle de sacrements. La collaboration avec les équipes soignantes est toujours bonne. Les hospitalisations étant plus courtes, quand les personnes sont prêtes à faire une demande, il est déjà question de sortie...

+ Les célébrations

Des messes sont célébrées mensuellement le troisième mercredi du mois alternativement aux Fontaines et aux Roseaux et le quatrième mercredi à l'Abbaye.

Les personnes extérieures, qui venaient avant la pandémie, ne sont pas revenues.

Pour Noël, Pâques et Pentecôte, les célébrations ont lieu à la chapelle de la Fondation.

+ Les partenariats

Les relations avec l'ensemble du personnel sont globalement bonnes.

Les messes à la chapelle sont l'occasion d'un travail de collaboration avec le service Socio Thérapeutique et Culturel pour la décoration florale et l'installation de la crèche qui se font avec la participation de patients. La cuisine fournit un goûter.

Des membres du service Socio Thérapeutique et Culturel reçoivent des demandes de visite de la chapelle. L'accès à cet espace de recueillement est parfois un temps fort pour les personnes.

L'aumônerie est aussi en lien avec la paroisse.

Une personne ayant séjourné longtemps à Ker Avel a fait la demande d'être baptisée. Après son départ en maison de retraite à Guingamp, la paroisse a pris le relais, il sera baptisé cette année à Pâques.

+ Le comité éthique.

Au cours de l'année 2022, la participation de l'aumônerie au comité d'éthique de la Fondation s'est développée. Les visites régulières dans les services médicaux sociaux se traduisent par une plus grande proximité avec les équipes.

L'aumônerie est devenue un relais par qui le lien avec le comité éthique se fait.

L'aumônerie a participé à la journée sur le management participatif à Saint-Jacut de la mer, particulièrement dans une intervention du comité éthique de la Fondation.

+ Les formations

- Journée des aumôniers
- Formation pastorale de la santé : vie d'équipe et relecture des pratiques
- Session nationale de psychiatrie à la Conférence des Évêques de France (Paris) : « L'accompagnement spirituel et religieux dans les soins psychiatriques ».
- Session annuelle Traverses en psychiatrie. « Nos pratiques à l'épreuve du corps. »
- 5 rencontres de supervision en 2022 proposées par le Service Diocésain des Aumôneries d'Hôpitaux et animées par une psychologue.





5.1 Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Bretagne solidarité »

Membres

- Fondation Bon Sauveur de Bégard
- Fondation Saint-Jean-de-Dieu
- Association Hospitalière de Bretagne
- Hospitalité de Saint-Thomas de Villeneuve (administrateur du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale)

Missions stratégiques et opérationnelles

- Réponse aux appels à projets
- Recherche de complémentarités

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale est titulaire des autorisations pour les dispositifs départementaux suivants :

- Équipe Mobile départementale d'Intervention Autisme :
 - › gestion administrative et financière (Fondation Bon Sauveur)
 - › portage opérationnel de la coordination (Fondation Bon Sauveur)
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés avec Troubles Envahissants du Développement :
 - › gestion administrative et financière (Fondation Bon Sauveur)
 - › portage opérationnel de la coordination (ADAPEI)
 - › moyens d'intervention : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) existants, mais aussi de nombreux partenaires associés.

Actions réalisées

Coopération dans le domaine de l'accompagnement de personnes avec Troubles du Spectre Autistique.

Les actions de coopération développées depuis 2017 concernent le domaine de l'autisme, et la gestion de service intervenant en milieu ordinaire, l'Équipe Mobile d'Intervention Autisme des Côtes-d'Armor (EMIA 22) et le Service

d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés spécialisé dans les Troubles du Spectre Autistique (SAMSAH TSA 22).

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, porteur de deux activités médico-sociales sous son égide, est reconnu par l'ARS et le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor comme un acteur de premier rang pour le portage de dispositifs innovants et partenariaux.

5 Assemblées Générales en 2022

- Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
- État d'avancement de l'ouverture du SAMSAH Handicap psychique et action de communication
- Lancement de l'appel d'offres pour l'étude de la structuration du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
- Présentation des rapports d'activités des services EMIA 22 et SAMSAH TSA 22
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes cabinet Mazars
- Composition des membres du GCSMS
- Modalités de recrutement du poste infirmier psy pour finaliser les recrutements avant ouverture SAMSAH Psy
- Informations et échanges sur la réponse à l'Appel à Projets PUR (Petite Unité Résidentielle) cas complexes
- Fonction de coordination des services du GCSMS BRETAGNE SOLIDARITÉ

5.1.1 L'Équipe Mobile d'Intervention Autisme (EMIA)

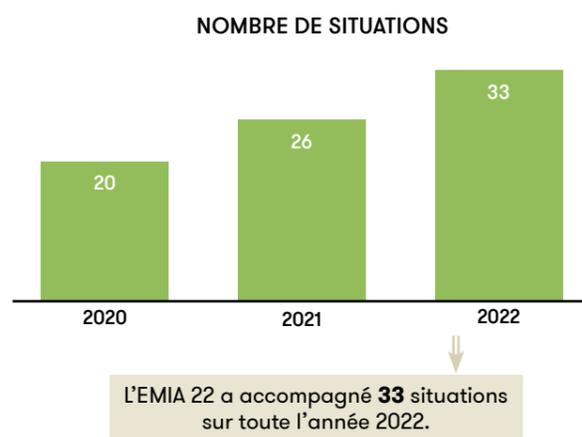
Il s'agit d'un **centre de ressources** départemental dont les missions sont les suivantes :

- Intervient auprès d'adultes de 16 ans et plus, avec des troubles du spectre autistique (TSA) diagnostiqués ou fortement suspectés présentant des « comportement-problèmes », en établissement ou à domicile ;
- Apporte un soutien aux aidants (familles et/ou professionnels) en tant qu'équipe ressource dans le respect des recommandations en matière d'autisme et de « comportement-problème » ;
- Accompagne dans l'analyse et la compréhension des « comportements-problèmes » ;
- Aide pour lutter contre l'isolement et les ruptures de parcours ;

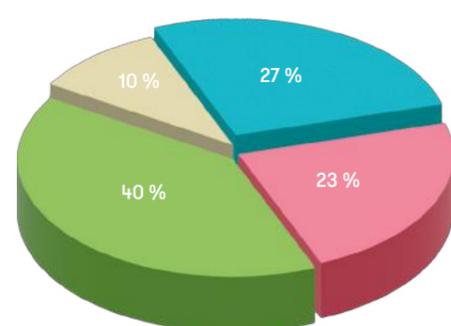
- Propose une méthodologie et des outils pour l'analyse des « comportements-problèmes » (bilans : somatique, sensoriel, cognitif, évaluation fonctionnelle...) ; chaque situation est abordée avec la volonté d'évaluer et d'écarter prioritairement toute cause d'origine somatique ;
- Co-élabore un plan d'intervention visant à améliorer la qualité de vie des personnes par la diminution des « comportements-problèmes » identifiés ;
- Accompagne à sa mise en œuvre ;
- Peut participer avec d'autres partenaires, à la formation des familles, de l'entourage et des professionnels concernant les situations de « comportements-problèmes » des personnes avec TSA (troubles du spectre autistique)
- Participe à l'élargissement du réseau d'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique.

L'Équipe Mobile d'Intervention Autisme (EMIA 22) mobilise une équipe pluridisciplinaire de professionnels représentant **5,1 Équivalents Temps Plein** mis à disposition par différents partenaires :

- la Fondation Bon Sauveur de Bégard,
- la Fondation Saint-Jean de Dieu,
- l'Association 4 Vaux les Mouettes,
- l'Association Hospitalière de Bretagne,
- l'Hospitalité saint Thomas de Villeneuve,
- l'ADAPEI.

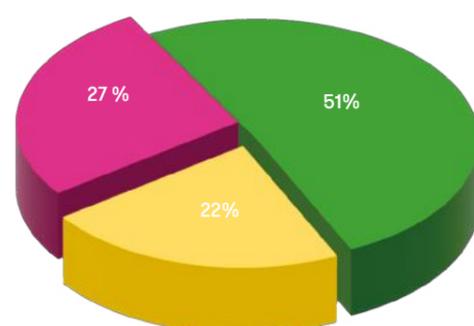


ORIGINE DES DEMANDES



- Domicile
- Établissement Adultes
- Services hospitalisation spécialisés
- Établissement enfants

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



- T6 (Dinan)
- T7 (Saint-Brieuc - Guigamp - Lannion)
- T8 (Loudéac)

5.1.2 Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) avec Troubles du Spectre Autistique (TSA)

Le SAMSAH-TED a été créé par arrêté conjoint de l'ARS et du Conseil Départemental en date du 14 août 2018.

Il est géré par le GCSMS « Bretagne Solidarité » (Association Hospitalière de Bretagne, Fondation Bon Sauveur, Fondation Saint-Jean-de-Dieu, Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve) en partenariat avec les associations

- Coallia
- Athéol
- APAJH 22-29-35
- 4 Vaux-Les Mouettes,
- ADAPEI-Les Nouvelles Côtes-d'Armor
- Émeraude ID
- EPSMS Ar Goued.

Depuis décembre 2018, le SAVS/SAMSAH de la Fondation Bon Sauveur participe à la mise en œuvre effective de cette mission départementale SAMSAH TSA 22 en couvrant les besoins sur le territoire Trégor-Goëlo.

»» Missions

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) assurent les missions suivantes :

- Assure une fonction de coordination et de relais autour du projet de la personne accompagnée, il s'inscrit dans une organisation en réseau, en intervenant en complémentarité de l'offre existante sur le territoire de vie de la personne.
- Propose un accompagnement global pour l'accès à l'autonomie, aux soins, à l'emploi, aux loisirs, conformément aux recommandations de bonnes pratiques en faveur de personnes en situation de handicap avec des troubles envahissants du développement

- Répond aux besoins de personnes âgées de 20 ans et plus (18 ans avec dérogation) présentant des Troubles Envahissant du Développement (TED) ou Troubles du Spectre Autistique (TSA) les limitant dans leur autonomie, l'adaptation à la vie sociale et l'accès à la santé.

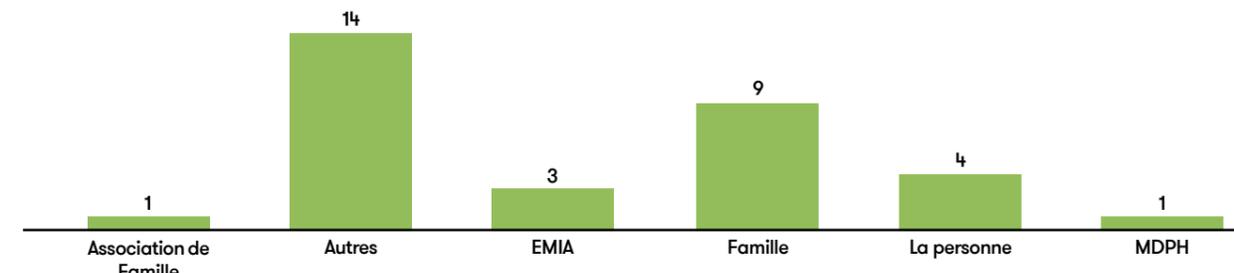
- La population ciblée se compose de personnes qui vivent en milieu ordinaire ou sont en attente d'un accompagnement leur permettant d'envisager un retour en milieu ordinaire.

Le professionnel du SAVS/SAMSAH de la Fondation Bon Sauveur détaché à **50 %** sur cette mission accompagne à ce jour une file active de **5** personnes.

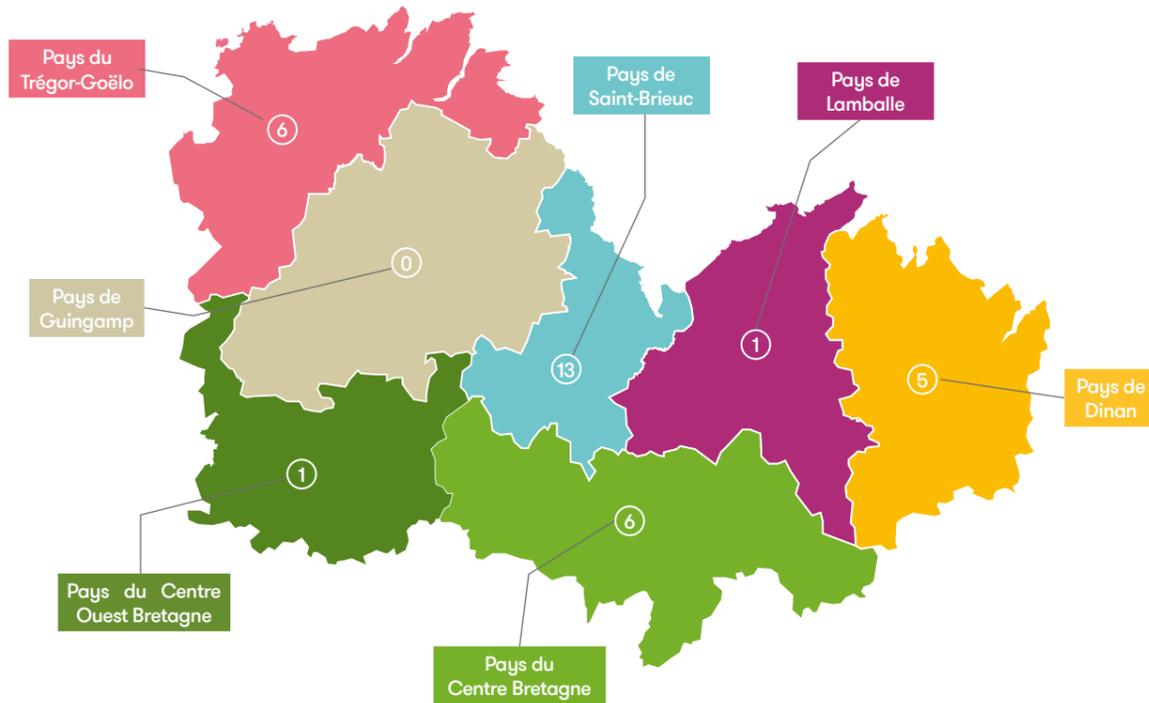
Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés mobilise une équipe de **17** professionnels représentant **6,80 ETP**.

En 2022, le SAMSAH TSA 22 a été sollicité par **32** personnes. Le service compte **3** admissions et **2** sorties, soit un total de **39** personnes accompagnées dans l'année.

ORIGINE DE LA DEMANDE



RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DE VIE



32 suivis en 2022 → 3 entrées et 4 sorties
 Il y a une redistribution des suivis sur l'année 2022 :
13 au lieu de 5 en 2021 → Région de Saint-Brieuc
6 au lieu de 4 en 2021 → Centre Bretagne
6 au lieu de 3 en 2021 → Pays du Trégor Goëlo
Arrêt du suivi sur Guingamp
Maintien pour les régions de Dinan et Lamballe

5.2 Le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)

Point étape du Projet Territorial de Santé Mentale en 2022

+ L'avancée des travaux

Le contrat territorial de santé mentale a été signé en mai 2021. Il formalise l'engagement des acteurs parties prenantes au PTSM pour mettre en œuvre les **22** actions prioritaires.

Ce temps fort a réuni le Directeur Général de l'ARS, le Préfet, le Directeur Académique, le Président du Conseil Départemental, les représentants des acteurs sanitaires et médico-sociaux (GCS Santé Mentale et Handicap 22), ainsi que les associations représentant les usagers (UNAFAM, Groupe d'Entraide Mutuelle de Loudéac) et a entériné l'engagement de tous en faveur de l'amélioration des parcours de soins et de vie en santé mentale.

+ Pour rappel les actions prioritaires 2021 étaient :

- Renforcer les soins de réhabilitation psychosociale dans les dispositifs de proximité (**action 2**) : création d'un comité de pilotage départemental et état des lieux de la structuration des filières de réhabilitation au sein des établissements.

- Élaborer et mettre en œuvre le projet médical de territoire en addictologie (**action 13**) : installation du comité de pilotage et priorisation des actions à conduire en 2022.
- Déployer l'équipe mobile de pédopsychiatrie pour adolescents (**action 15**) : organisation du suivi départemental des équipes mobiles et élaboration de trames communes pour évaluer l'activité.
- Identifier et faire connaître l'offre de logements inclusifs du territoire (**action 17**) : réalisation d'un état des lieux de l'offre d'hébergements inclusifs existante.
- Clarifier le cadre juridique et éthique du partage d'informations (**action 19**) : constitution d'un groupe de travail réunissant les acteurs impliqués dans les parcours et souhaitant fluidifier les échanges d'informations, réalisation d'un état des lieux des problématiques et communication autour des solutions existantes.
- Développer les consultations avancées de santé mentale au sein des structures d'exercice libéral coordonné (**action 21**) : élaboration d'une trame d'évaluation commune aux différentes consultations.

- Développer l'expérimentation « Un Chez Soi d'Abord » en Côtes-d'Armor (**action22**) : lancement de l'expérimentation sur trois territoires pilotes, dont Lannion, et inclusion de deux bénéficiaires en situation de précarité et souffrants de troubles psychiatriques. Ils sont accompagnés conjointement par les partenaires sociaux et la Fondation Bon Sauveur. L'expérimentation et son évaluation sont soutenues par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

+ Les actions prioritaires 2022 sont :

- **Fiche Action n° 3**
Sensibiliser à la pair aide et développer l'accompagnement par les pairs en santé mentale
- **Fiche Action n° 4**
Améliorer l'accès à l'offre en matière d'aide aux aidants en santé mentale

- **Fiche Action n° 5**
Sensibiliser les acteurs au développement des compétences psychosociales en tant que moyen de prévention précoce en santé mentale
- **Fiche Action n° 10**
Mettre en œuvre une stratégie de prévention et de réponse aux situations de crise
- **Fiche Action n° 20**
Favoriser la coordination de parcours en santé mentale

↓
 L'ensemble des actions initiées en mai 2021 et 2022 sont toujours actuellement en activité et la Fondation Bon Sauveur est présente dans chacun des groupes de travail du PTSM.

5.3 Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en Santé Mentale des Côtes-d'Armor

Le Groupement de Coopération Sanitaire en santé mentale a été créé le 3 février 2012. Il s'agit d'un établissement de santé régi par le Code de la Santé Publique.

Membres

- Fondation Bon Sauveur de Bégard (administrateur du Groupement de Coopération sanitaire en santé mentale depuis juin 2022)
- Fondation Saint-Jean-de-Dieu
- Association Hospitalière de Bretagne
- Centre Hospitalier de Saint-Brieuc

Missions stratégiques et opérationnelles

- Communauté Psychiatrique de Territoire (décret du 23-06-2017)
- Élaboration et mise en œuvre du Projet Territorial de Santé Mentale
- Projet Médical Partagé : projet des hôpitaux publics du territoire, regroupés en Groupement
- Recrutement de praticiens hospitaliers
- Formations communes (Soins sans consentement)

5 Assemblées Générales en 2022

- **Rencontre le 6 janvier 2022 avec M. Boisseau**, Référent de l'Agence Régionale de Santé sur les sujets suivants :
 - > Protocole départemental d'admission des détenus
 - > Soins sans consentement
 - > Isolement et la contention
- **Comptes financiers 2021** : Présentation des comptes et proposition d'affectation des résultats
- **Rapport du Commissaire aux comptes**
- **Décision de l'Assemblée Générale** donnant mandat au Directeur Général de la Fondation Bon Sauveur de faire fonctionner les comptes bancaires

- **Cellule d'Urgence Médico-Psychologique Départementale** : État d'avancement de la structuration et financement
- **Situation de l'Urgence Médico-Psychologique** : perspectives et finalisation du dispositif régional
- **Coopération en pédopsychiatrie** : Bilan d'étape et perspectives. La Fondation Bon Sauveur intervient en soutien de la pédiatrie du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, bien que « hors secteur », suite à la sollicitation du Directeur Général de l'ARS. La Fondation a présenté un projet de création d'une unité d'hospitalisation pour adolescents (soutien de l'Association Hospitalière de Bretagne, fortes réserves de la Fondation Saint-Jean de Dieu).
- **Convention avec l'éducation nationale** : Ajout d'une annexe portant sur les spécificités de l'offre « d'aller vers » proposées par l'Association Hospitalière de Bretagne sur le sud du Département
- **Projet de création d'une unité d'hospitalisation** de 8 lits pour les adolescents de 14-18 ans à Bégard
- **État d'avancement des projets d'établissements**, mutualisation du diagnostic, mutualisation des réponses en santé mentale
- **Point d'étape isolement-contention**
- **Conseil Juridique** : Recherche d'un juriste-conseil
- **Projet Territorial de Santé Mentale** : Point d'avancement et financement du poste de chargé de mission
- **Organisation de la période estivale** : Évaluation du périmètre de l'offre de soins
- **Appel à projets de l'ARS** relatif au Fonds d'Innovation Organisationnelle en psychiatrie 2022
- **Mission de Commissariat aux comptes** : Réponse à l'appel à candidatures et choix du prestataire

5.3 Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en Santé Mentale des Côtes-d'Armor

- Modification des statuts du Groupement de Coopération Sanitaire en santé mentale par avenant à la convention constitutive : Intégration de l'Association Hospitalière de Bretagne à la gouvernance du Groupement de Coopération Sanitaire en santé mentale
- Présentation du budget prévisionnel 2023
- Situation actuelle des Praticiens Hospitaliers mis à disposition du Groupement de Coopération Sanitaire en santé mentale, perspective, éventuel octroi de la prime de solidarité territoriale ou de la prime d'exercice territorial par analogie aux établissements publics.
- Admission de résidents issus des structures médico-sociales, dans le cas où l'établissement de santé mentale de secteur est en difficulté (solidarité entre établissements du Groupement de Coopération Sanitaire en santé mentale).

5.3.1 la CUMP Départementale 22 (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique)

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique départementale des Côtes-d'Armor est rattachée au Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, établissement de santé, siège du service d'aide médicale urgente (SAMU).

La CUMP intervient dans le champ de compétence territoriale du SAMU et participe, à ce titre, au réseau des urgences.

En 2018, les établissements membres du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en santé mentale des Côtes-d'Armor

- Fondation Bon Sauveur,
- Fondation Saint-Jean de Dieu
- Association Hospitalière de Bretagne

se sont proposés de contribuer à la réflexion de l'ARS et du SAMU départemental afin de structurer et de maintenir la capacité de réponse aux situations d'urgence psychologique. Le docteur Julia Carlier, psychiatre exerçant à la Fondation Bon Sauveur de Bégard, est désignée psychiatre référent de la cellule médico-psychologique départementale des Côtes-d'Armor.

» Missions

- » Répondre aux sollicitations du SAMU/Préfectures/autres institutionnels
- » Pour les Situations Sanitaires Exceptionnelles, par définition rares, déploiement immédiat ou post immédiat
- » Pour toutes les autres sollicitations, les plus fréquentes, évaluation conjointe, proposer les différents niveaux de réponse :
 - intervention immédiate, intervention post immédiate ou différée ;
 - non-intervention et renvoi vers un autre type de réponse, sanitaire ou non sanitaire.
- » Aider l'institutionnel concerné par la crise à s'apaiser, évaluer la situation, prendre des décisions pour le groupe concerné

Un protocole d'intervention a été élaboré entre les différents établissements de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique départementale des Côtes-d'Armor.

Principaux Membres

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique départementale des Côtes-d'Armor est composée de différentes catégories de professionnels des 3 établissements de santé psychiatriques (médecins, infirmiers, psychologues, cadres...)

- Les référents pour la Fondation Bon Sauveur sont :
- Dr Julia Carlier, médecin référent CUMP22
 - Marine Deniau, Psychologue & référente
 - Sophie Thebert, Psychologue & référente

Nombre d'interventions en 2022

12 demandes officielles sur les Côtes-d'Armor (11 en 2021 et 8 en 2020).

Suite à ces demandes, 6 interventions en post immédiat ont été réalisées :

- 1 intervention par les équipes d'Association Hospitalière de Bretagne,
- 2 interventions par les équipes de St Jean de Dieu
- 3 interventions par les équipes de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.

Les demandes n'ayant pas donné lieu à des interventions ont été régulées par les référents : ces régulations peuvent se faire sur plusieurs heures. Le but de ces régulations est d'aider les demandeurs à remettre du sens dans la crise traversée, à les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leurs difficultés.

En sus des demandes dites officielles, c'est-à-dire en passant par le protocole élaboré, des demandes ont été formulées de manière dérivée qui ont donné lieu à 3 régulations.

Ces sollicitations étaient formulées par l'ARS qui demandait d'intervenir pour réguler des situations de crise dans des EHPAD notamment.

Du fait de la guerre en Ukraine, les CUMP ont été sollicitées pour dépister les états de stress dépassé.

De mars à juin, des réunions hebdomadaires ont eu lieu avec l'ARS des Côtes-d'Armor :

- 5 interventions sur le site de Trégastel ont été réalisées.
- 1 intervention sur le site de Pléneuf Val André
- 1 intervention sur le secteur de Plouguernevel

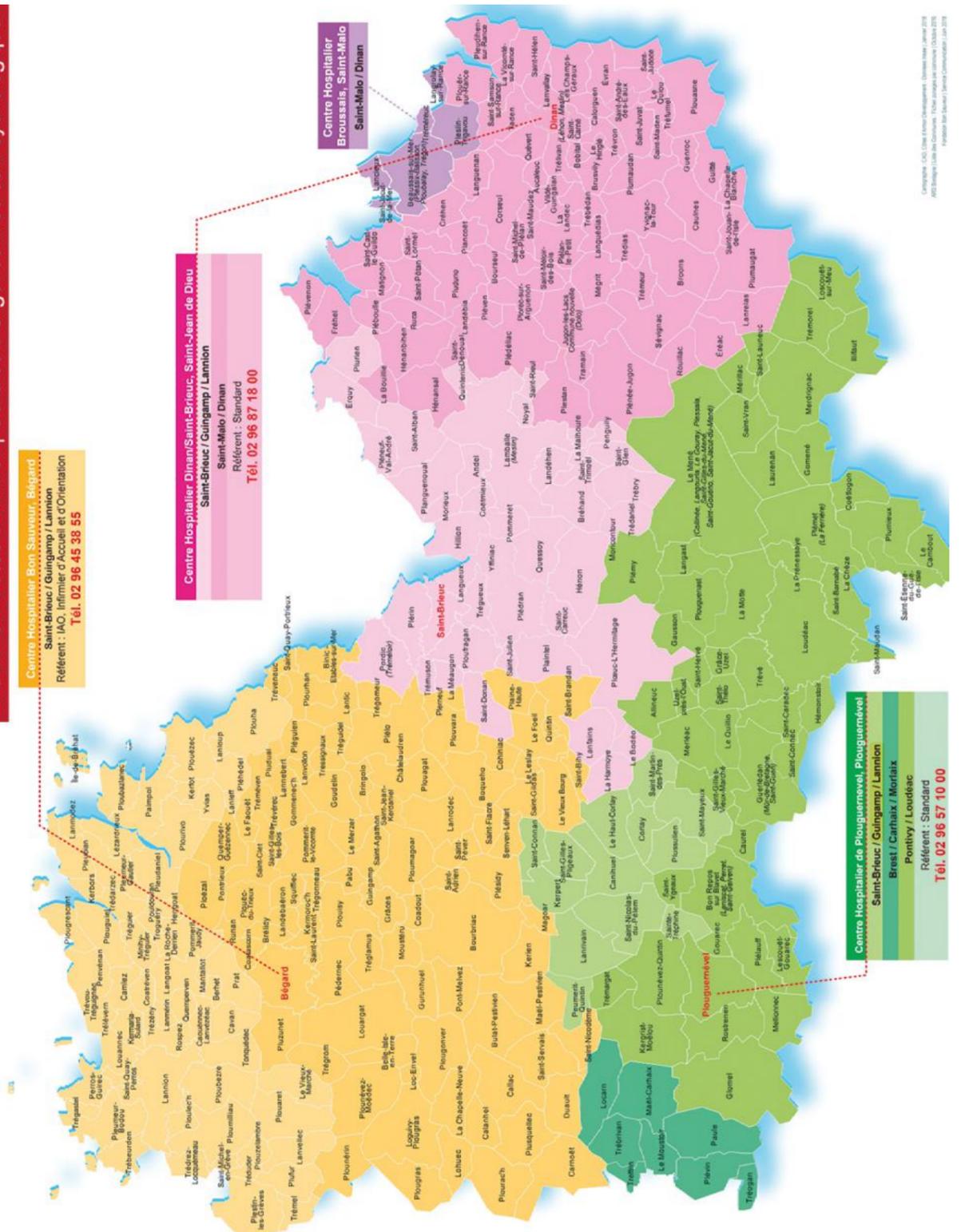
Un travail de lien avec l'AMISEP a été nécessaire pour accompagner les personnes exilées et les professionnels en souffrance dans ces accompagnements en prévention de la traumatisation vicariante.

Les demandes de déclenchement n'ayant pas donné lieu à une intervention postimmédiate ont nécessité une régulation de la demande avec une écoute, une orientation adaptée et un soutien sur différents temps, parfois sur plusieurs jours.

Des personnes ont été reçues en CUMP par la consultation psychotrauma (en suite de CUMP) sur le territoire de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.

- 2020 → 6 personnes
- 2021 → 8 personnes
- 2022 → 11 patients dont 2 orientés par d'autres CUMP que le 22 (celle du 29, du 72 et du 94)

CUMP en Côtes d'Armor | Cellules d'Urgence Médico-Psychologique



5.4 La Fondation Bon Sauveur de Bégard, partenaire du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor (GHT)

La Fondation Bon Sauveur au sein du Projet Médical Partagé du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor

Le Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor a élaboré un projet médical partagé pour une période de 5 ans. La Fondation a été étroitement associée à son élaboration en tant que partenaire de statut privé.

Différents aspects du champ d'action de la Fondation se retrouvent dans les objectifs du Projet Médical Partagé, qui concernent notamment les filières gérontopsychiatrique, pédopsychiatrie, psychiatrie adulte et addictologie.

5.5 Les Contrats Locaux de Santé (Pays de Guingamp et Lannion-Trégor Communauté)

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un **outil au service d'une politique de santé territorialisée**.

Il s'articule avec les autres politiques publiques portées par :

- La Région Bretagne,
- Le Département des Côtes-d'Armor,
- La CPAM des Côtes-d'Armor,
- La MSA d'Armorique,
- La CARSAT Bretagne,
- L'Éducation Nationale
- La Préfecture des Côtes-d'Armor

Objectif :

Apporter une réponse transversale, partenariale et concrète aux priorités de santé de la population.

Finalité :

Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

La Fondation Bon Sauveur de Bégard collabore activement aux travaux portés par :

- le Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp
- le Contrat Local de Santé de Lannion-Trégor Communauté

Le Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp :

Le Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp 2021-2026, qui présente la particularité d'être déployé sur deux Agglomérations : Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, a été signé le 7 octobre 2021.

Le plan d'action comporte **25 actions**, qui répondent à **11 objectifs** répartis en **4 axes**

+ Prévention/Promotion de la santé

- > Promouvoir la santé mentale et prévenir le risque suicidaire
- > Promouvoir la santé des jeunes
- > Promouvoir la santé environnement
- > Promouvoir la santé au travail

+ Organisation des parcours de santé

- > Favoriser la présence et l'accueil d'internes en médecine générale
- > Développer les réseaux locaux de professionnels de santé et la connaissance du maillage territorial
- > Faciliter l'accès aux professionnels de santé en proximité

+ Populations vulnérables et leurs aidants

- > Favoriser le lien social pour lutter contre l'isolement
- > Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- > Préserver l'autonomie des personnes vulnérables

+ Participation citoyenne

- > Associer les citoyens à la politique santé du territoire

En 2022, un bilan intermédiaire a été fait lors d'un Comité Technique et d'un Comité de pilotage organisés respectivement en octobre et novembre.

La Fondation Bon Sauveur est plus particulièrement investie en 2022 dans les actions suivantes :

> Organisation de la semaine en santé mentale :

- un jeu de piste a été proposé à la Fondation Bon Sauveur pour découvrir le site, son patrimoine et les différents services qui accueillent ou accueilleraient les personnes qui ont besoin de soins ou d'accompagnement en santé mentale ;
- une conférence/forum organisée à la Fondation pour penser les liens entre le logement et le bien-être physique et découvrir comment les personnes souffrant d'une problématique de santé mentale sont accompagnées dans leur logement.

> Sensibilisation et formation des citoyens pour prévenir du suicide, sachant que la Fondation Bon Sauveur participe à la modélisation et au déploiement du dispositif sentinelle ;

> Communication, intervention et soutien après un suicide (dispositif ALINEA) avec notamment l'organisation de deux soirées grand public à Châtelaudren et Pontrieux ;

> Contribution à l'identification des difficultés actuelles des jeunes avec l'équipe mobile pour adolescents ou le Point d'Accueil Écoute Jeunes dans le cadre de la promotion de la santé des jeunes ;

> L'organisation d'un temps de découverte du territoire pour les internes de Médecine Générale ;

> Programmation d'un séminaire professionnel de santé en novembre pour favoriser l'organisation en réseau.

Le Contrat Local de Santé de Lannion-Trégor Communauté

Le Contrat Local de Santé de Lannion Trégor Communauté 2019-2024 a identifié :

20 actions réparties autour de **4 axes**

+ La promotion de la santé

Développer un travail collectif autour du bien-être des personnes au niveau physique, mental et social
Grandir en bonne santé et le rester tout au long de sa vie

+ L'accès aux soins de premiers recours

Attirer les professionnels de santé et les aider à s'installer

+ Les populations vulnérables et leurs aidants

- > Insérer au mieux les personnes en situation de handicap dans la vie de tous les jours
- > Anticiper et accompagner la perte d'autonomie de la personne âgée

+ L'innovation et la participation citoyenne

- > Donner la parole aux citoyens afin qu'ils deviennent acteurs de la politique de santé
- > Enclencher une démarche et un état des lieux du milieu de vie de la population

Malgré le contexte COVID, les groupes de travail ont poursuivi leurs travaux sur les différentes actions identifiées.

2 réunions COTECH en 2022

+ 16/06/2022

Ce temps de réunion a permis de faire le point sur :

- > L'analyse des besoins sociaux
- > L'avancement et les difficultés de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- > La réflexion sur la création d'un CLSM (Conseil Local de Santé Mentale)
- > La communication du Contrat Local de Santé

+ 9/12/2022

Bilan à mi-parcours du **Contrat Local de Santé 2019-2024** avec présentation et mise en valeur de **4 réalisations** :

• Santé mentale :

Alinéa, dispositif de veille et d'écoute active pour accompagner les personnes endeuillées par un suicide (dispositif inauguré le 10/9/2021).

• Promouvoir le bien-être et la santé des jeunes :

Forum accueil organisé pour des étudiants de seconde du pôle Tréguier afin de les informer des dispositifs existants et pallier au manque de structure jeunesse sur ce territoire prioritaire au vu du diagnostic du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

• Attractivité médicale :

Favoriser l'installation des jeunes professionnels grâce à la création d'une plateforme 360° pour mieux se projeter sur le territoire.

• Handicap :

Encourager et soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap : création d'un pôle ressource pour les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

+ État d'avancement

réalisations et difficultés sur les autres actions en cours :

> Développer une politique de santé mentale, partenariale et territoriale

• Renforcer le lien Ville/Hôpital en santé mentale par la mise en place de consultations avancées au sein de la Maison de Santé de Vieux Marché (signature convention en avril 2021).

> Faire des Semaines d'Information sur la Santé Mentale un temps fort du territoire

• En partenariat avec le Contrat Local de Santé Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Communauté, **2 temps forts** autour de conférences (Action finalisée)

> Développement de l'EMPP (Équipe Mobile Précarité Psychiatrie)

• Mise en place en mars 2021 à hauteur de **0,60 ETP** infirmier + **0,20** Assistante Sociale (Financement ARS) et par redéploiement interne de la Fondation 1 ETP infirmier en septembre 2022).
Soit un total de **1,80 ETP**. (Action finalisée)

5.6 Les coopérations de territoire

5.6.1 Les maisons de santé pluridisciplinaires

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont les points d'entrée de la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques ou psychiatriques.

Cependant, afin d'éviter les freins à la prise en soin (CMP trop éloigné, stigmatisation liée à cette activité médicale), un partenariat avec les professionnels de premier recours s'est avéré indispensable, le lieu naturel de consultation pour les patients étant le cabinet de médecine générale.

Grâce à l'engagement conjoint des professionnels de santé, et ceux de la Fondation Bon Sauveur, des consultations avec un infirmier de psychiatrie rattaché à un Centre Médico-Psychologique, sont désormais possibles dans les locaux des maisons de santé de :

- Louargat (depuis le 3 mai 2021)
- Vieux-Marché (depuis le 21 avril 2021)
- Plouagat (depuis le 10 septembre 2021)

Les consultations psychiatriques sont assurées plusieurs journées par mois. Les professionnels de la Fondation apportent également un soutien aux équipes qui peuvent prévoir l'avis d'un médecin psychiatre pour certaines situations, et contribuent à la coordination du parcours patient.

Les enjeux de ce rapprochement dans les maisons de santé à Louargat, Vieux Marché et Plouagat ont été de :

- Définir et développer les modalités de coopération entre équipes de soins primaires et de psychiatrie par des interventions de professionnels infirmiers des Centres Médico Psychologiques au sein des maisons de santé en réalisant des consultations avancées

- Renforcer voire initier l'accès aux soins somatiques
- Faciliter le repérage et la prise en charge précoce en lien avec les soins psychiatriques
- Encourager les échanges et analyses de pratiques

Après une 1^{re} année de fonctionnement, le bilan de l'activité reste très faible. Les professionnels infirmiers interviennent une demi-journée tous les 15 jours au sein de chaque maison de santé.

Les demandes sont quasi inexistantes.

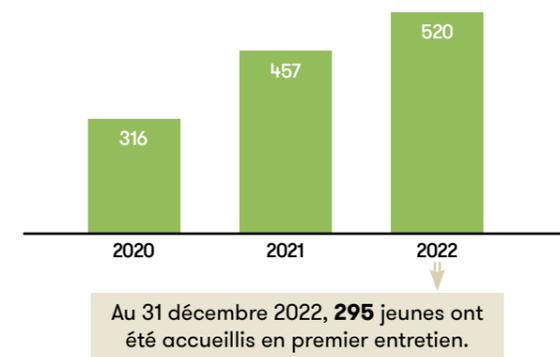
Pour l'année 2022, on totalise entre les 3 Maisons de santé 17 consultations.

Malgré l'absence de demandes, les infirmiers ont poursuivi les permanences, mais un bilan devra être établi pour cette action impulsée par le Projet Territorial en Santé Mentale.

Les partenaires des différentes maisons de santé pluridisciplinaires mettent en avant, le manque de médecins généralistes et la difficulté à trouver du temps pour se libérer et pouvoir participer à des temps d'info flash qui sont proposés pour construire ensemble.

Avant d'envisager de nouveaux déploiements à Pleumeur-Gautier (objectif 2023 du Contrat Local de Santé Lannion), il est nécessaire d'avoir un modèle opérant et de s'interroger sur la demande initiale de mise en place d'infirmier dans les maisons de santé pluridisciplinaires.

ÉVOLUTION DE LA FILE ACTIVE



Sur 369 jeunes reçus les motifs principaux avancés au 1^{er} entretien sont :

Situation	Total	garçons	Filles
santé mentale →	271	84	187
vie familiale →	231	73	158
vie scolaire →	167	59	108
vie sociale →	123	44	79
vie affective →	48	11	37
traumatisme →	46	15	31
autres problématiques →	41	15	26
santé somatique →	29	10	19
conduite addictive →	21	7	14
vie professionnelle →	16	10	6
conduite à risque →	16	3	13

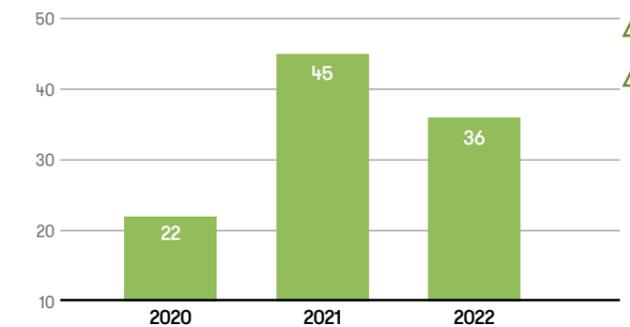
un même jeune peut être concerné par plusieurs

5.6.3 Les conventions de coopérations

La Fondation Bon Sauveur de Bégard développe continuellement des liens avec d'autres acteurs extérieurs de façon à améliorer l'accompagnement des personnes, à éviter les ruptures de parcours, mais aussi en vue de s'adapter et de rechercher des complémentarités.

De nouvelles conventions sont donc signées chaque année avec divers partenaires :

NOMBRE DE NOUVELLES CONVENTIONS



5.6.2 La Maison des Jeunes et des Adolescents des Côtes-d'Armor

La Maison des Jeunes et des Adolescents (MDJA) des Côtes-d'Armor réunit la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, l'Éducation Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations familiales, la Fondation Saint-Jean de Dieu, l'Association Hospitalière de Bretagne, la Fondation Bon Sauveur de Bégard, l'Association Beauvallon et l'Association SESAME.

L'ouverture au public a eu lieu le 22 janvier 2018

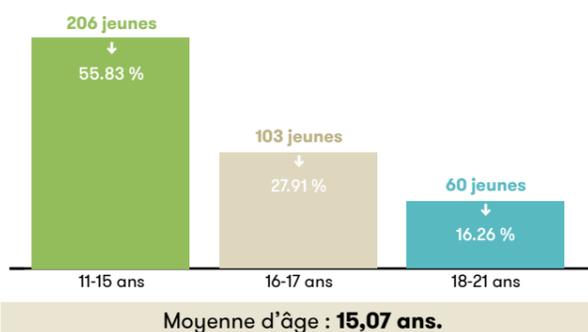
»» Missions

L'objet du groupement est d'organiser et de coordonner les réponses aux besoins de santé des jeunes, des adolescents et de leur entourage sur le département, sur trois volets :

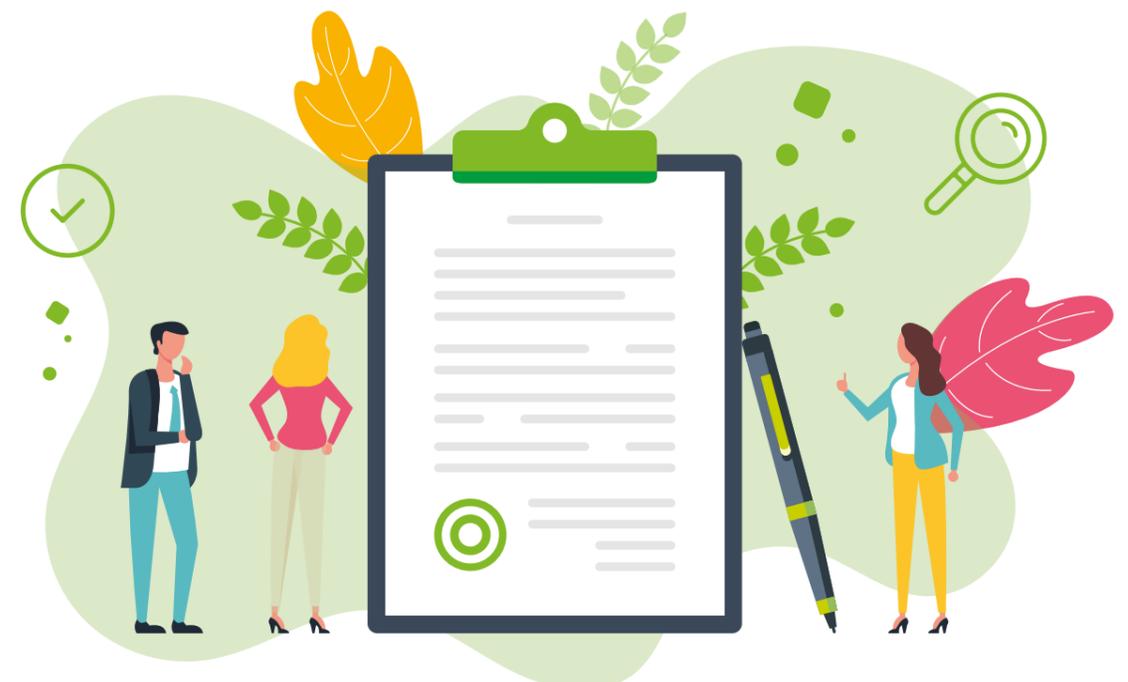
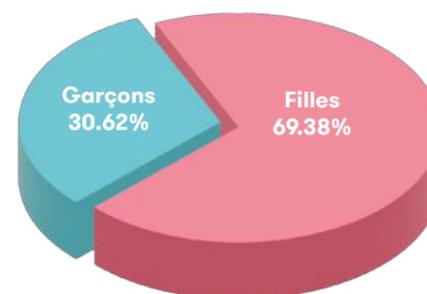
- L'accueil, l'écoute, l'évaluation, la prise en charge de courte durée, l'orientation vers les services spécialisés ;
- La gestion des situations dites « complexes » ;
- La coordination des parcours de santé et socio-éducatifs des jeunes.

Les Chiffres

RÉPARTITION D'ACCUEIL PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION PAR SEXE



6

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES



6.1 Les Équipes Mobiles

6.1.1 Équipe Mobile Adolescents

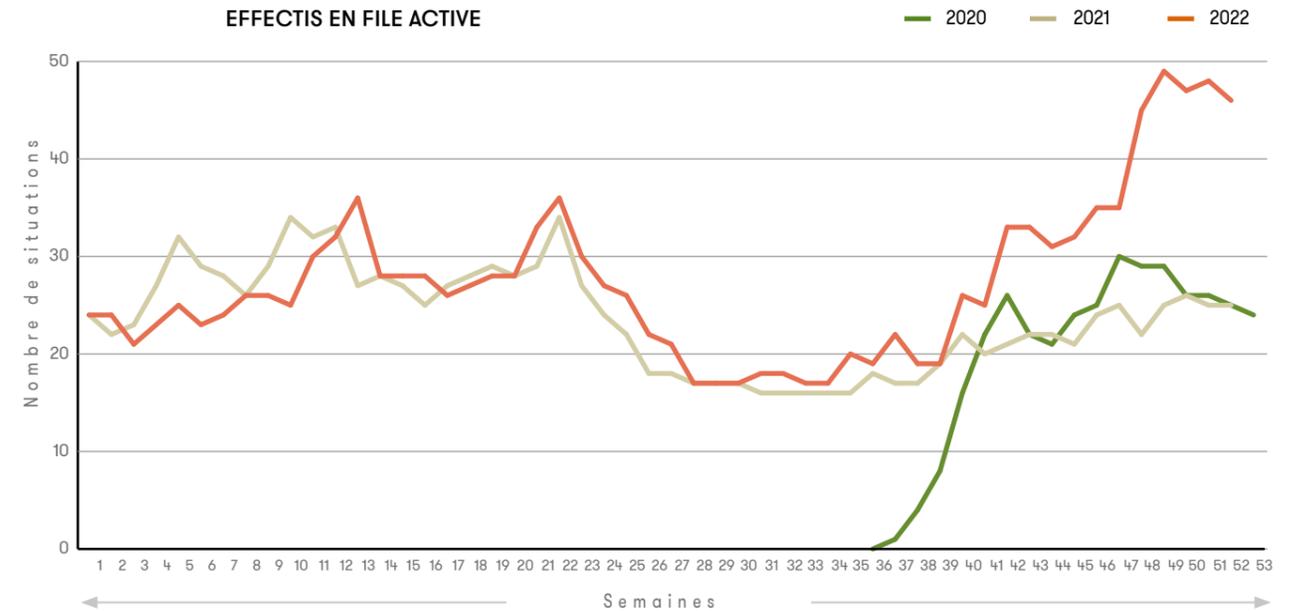
⇒ L'équipe mobile adolescents a été mise en place en septembre 2020. Elle intervient sur l'ensemble des secteurs couverts par la Fondation Bon Sauveur.

»» Missions

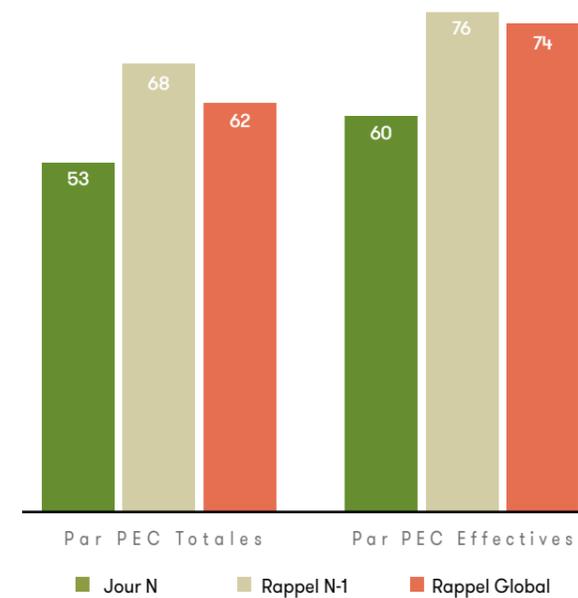
Aller à la rencontre de jeunes (10-18 ans) qui présentent une souffrance psychique/psychologique, mais qui sont dans une non-demande (qui ne bénéficient pas d'un suivi

institutionnalisé). Le jeune peut être rencontré là où il le souhaite : domicile, établissement scolaire, autre lieu à sa convenance. L'équipe mobile n'est pas un dispositif d'urgence.

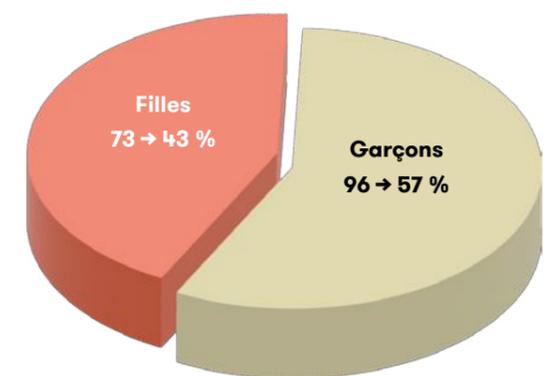
EFFECTIS EN FILE ACTIVE



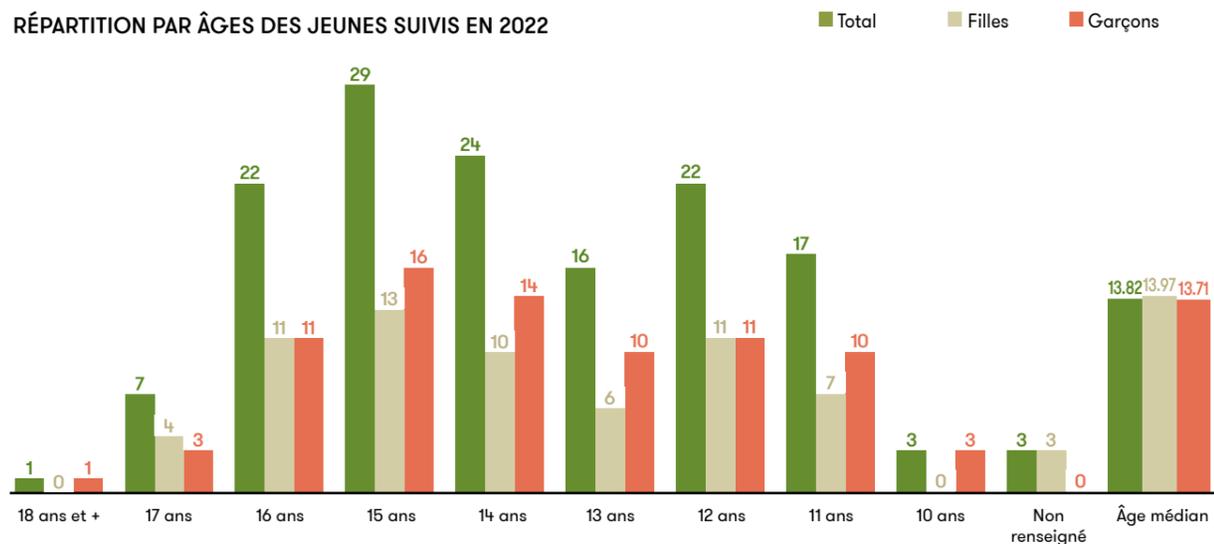
DURÉE MOYENNE EN JOUR DE PRISE EN CHARGE 2022



RÉPARTITION PAR SEXES DES JEUNES SUIVIS EN 2022
169 EN 2022 → 145 EN 2021



RÉPARTITION PAR ÂGES DES JEUNES SUIVIS EN 2022



6.1.2 Équipes Mobiles de précarité en Psychiatrie (EMPP)

» Missions

La création d'Équipes Mobiles Précarité en Psychiatrie est née de la volonté d'améliorer la prise en charge de la souffrance psychique des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

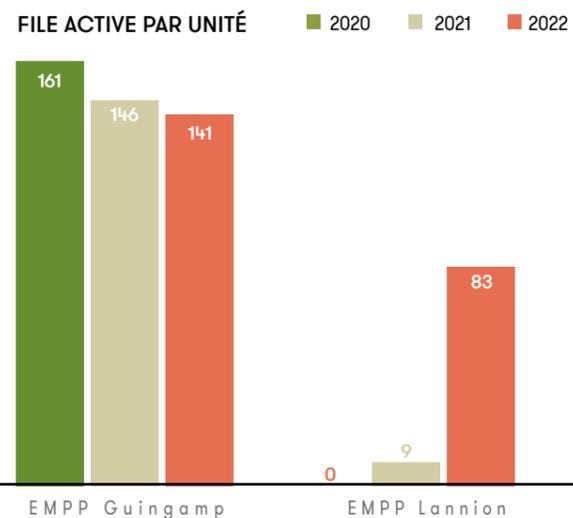
Ces équipes mobiles ont divers objectifs :

- aller vers les publics les plus éloignés à la fois des soins somatiques, mais aussi des soins psychiatriques,
- soutenir les intervenants sociaux dans le repérage précoce des troubles psychiques et dans l'orientation vers les dispositifs adéquats,
- identifier les pathologies psycho-sociales et les situations aiguës pour lesquelles une intervention se révèle vitale.

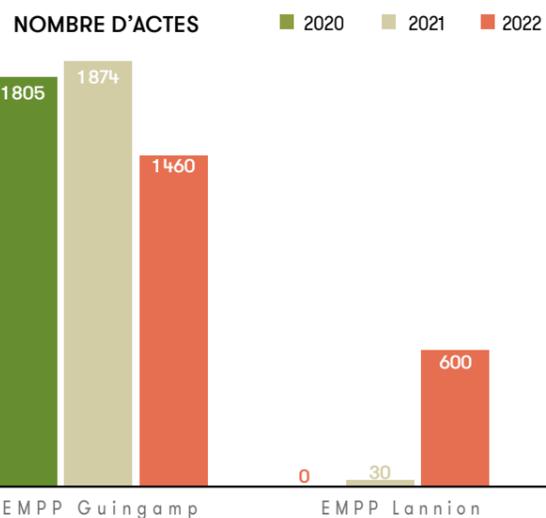
Depuis sa création en 2010, l'équipe mobile précarité de la Fondation, intervient sur le territoire du Pays de Guingamp. L'activité est en constante augmentation et les sollicitations hors secteur d'intervention sont nombreuses et ne cessent de croître.

En décembre 2020, l'ARS a donné son accord pour une extension du champ d'intervention de l'Équipe mobile Précarité en Psychiatrie de Guingamp de la Fondation Bon Sauveur à Bégard sur le territoire de Lannion qui présente une problématique de précarité bien repérée.

FILE ACTIVE PAR UNITÉ



NOMBRE D'ACTES



L'activité de l'antenne de Lannion en 2022 est excellente avec **83** patients accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

Ces chiffres sont déjà intégrés aux données de l'Équipe Mobile Précarité en Psychiatrie de Guingamp puisqu'il n'y a qu'une équipe mais 2 antennes.

6.1.3 Équipe Mobile de Gérontopsychiatrie (EMPG)

Cette équipe a vu le jour fin 2017.

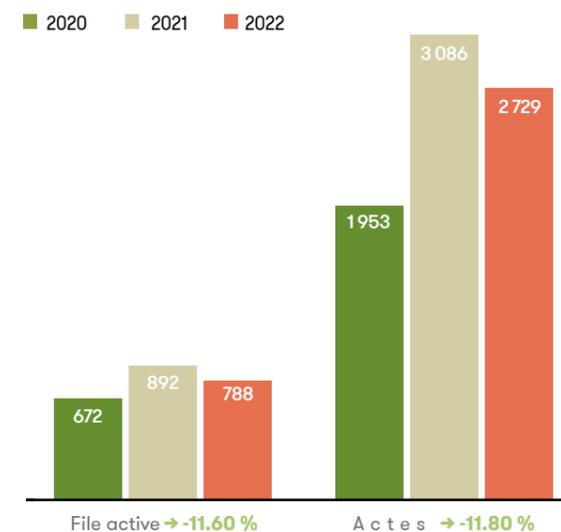
» Missions

- Faciliter la prise en charge et adapter les soins aux personnes âgées présentant des troubles psychiques et/ou comportementaux en apportant une évaluation, un diagnostic, et/ou des préconisations thérapeutiques en intra et en extrahospitalier.
- Permettre et proposer des alternatives à l'hospitalisation en psychiatrie.

Interventions

- En EHPAD (conventions de partenariat)
- En liaison sur le Centre Hospitalier de la Fondation
- À domicile pour les cas complexes après évaluation de l'équipe mobile gériatrique du secteur concerné.

Activité



L'année 2022 présente une baisse de la file active et des actes.

-11 % par rapport à 2021
-104 patients et -357 actes

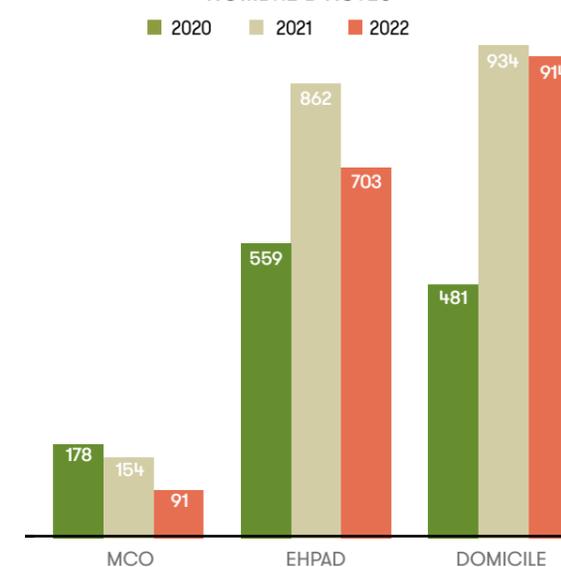
Cette diminution conséquente est liée directement au départ d'une des infirmières temps plein en début d'année 2022. Le remplacement a eu lieu en septembre.

De plus l'autre infirmière temps plein, amorçant un départ en retraite, a diminué son temps de travail à 80 %.

Ce manque d'effectif a eu une conséquence directe sur la diminution du nombre de prise en charge et un rallongement des délais de prise en charge.

Focus des interventions auprès des patients de +75 ans

NOMBRE D'ACTES



6.1.4 Équipe Mobile Addictologie (EMA)

L'équipe Mobile Addictologie de territoire a été créée le 1^{er} octobre 2021 suite à un appel à projets de l'ARS.

Elle est composée :

- 1 ETP infirmier
- 0,20 ETP d'assistante sociale.

» Missions

Cette équipe mobile a pour mission d'intervenir au niveau des unités de psychiatrie pour accompagner les usagers, mais aussi les professionnels, dans la prise en charge en addictologie (dépendance à l'alcool, toxicomanie, tabac, médicaments, jeux...).

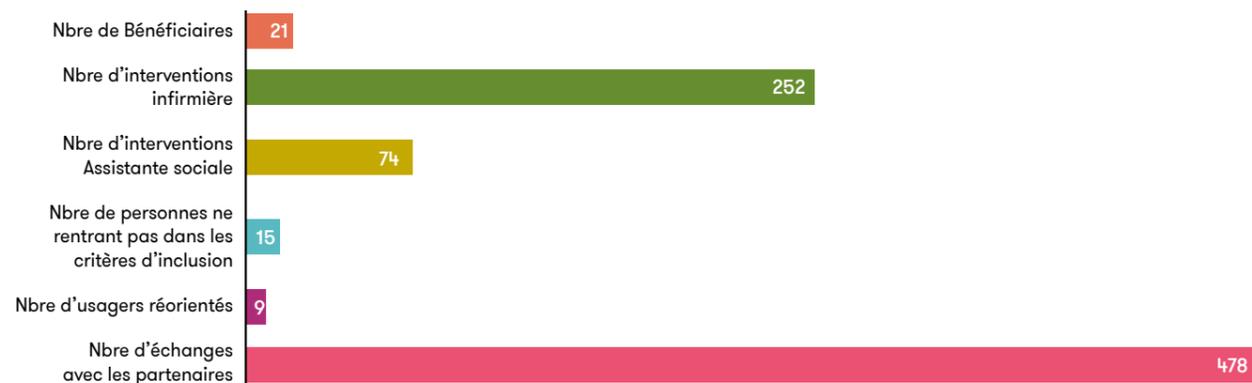
Dès le début de l'hospitalisation, ce partage de compétences et d'expertises permet un accompagnement global et conjoint surtout pour des patients présentant des comorbidités psychiatriques. Le bénéfice principal est d'éviter toute perte de chance pour le patient.

Une prise en soins et un accompagnement précoce permettent aussi d'orienter l'usager pour un suivi en ambulatoire.

De plus, cette équipe mobile de liaison en addictologie permet aussi un accompagnement des patients dans leur environnement, par le biais des visites à domicile, afin de maintenir le lien et de permettre l'accès aux soins, que ce soit en structure hospitalière ou en ambulatoire.

Elle complète l'offre de soins de la filière d'addictologie. Son champ d'intervention est limité à Guingamp-Paimpol agglomération et Leff communauté. Le démarrage de cette activité a été centré sur la présentation du nouveau dispositif aux partenaires (médecins libéraux et institutionnels, maisons de santé pluridisciplinaires, Centres Médico-Psychologiques, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Équipe Mobile Précarité en Psychiatrie, Équipe Mobile de Gérontopsychiatrie, Maisons du Département...)

Quelques chiffres



Le fonctionnement de l'équipe mobile addictologie permet d'assurer une réponse (contact téléphonique) en moins de **48 h ouvrés** suite à une sollicitation, quelle que soit la commune de résidence de la personne.

Les lieux d'intervention de l'équipe territoriale sont adaptés aux besoins des usagers.

L'organisation de l'équipe permet d'assurer une évaluation pluridisciplinaire des besoins (soins/socio-éducatif) et de soutenir la personne pour l'accompagner dans une démarche vers le soin

L'équipe fait partie intégrante du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

Les interventions permettent de toucher des personnes isolées, dans des communes éloignées de l'offre, certaines interventions nécessitent un temps long de déplacement et limitent ainsi les capacités de l'équipe à prendre en charge un plus grand nombre de patients.

La variété des demandes des usagers nécessite pour les équipes une adaptation à chacun et des réévaluations régulières des demandes et des besoins.

Ce type de dispositif nécessite un travail partenarial important et soutenu afin de :

- » Se faire connaître
- » Repérer les besoins et avoir des personnes qui soient orientées vers les équipes
- » Travailler les passages de relai.

Le produit à l'origine de la prise en charge, pour la majorité des personnes suivies par l'ensemble des équipes mobiles, est l'alcool. Arrivent en deuxième et troisième position le tabac et le cannabis. Cependant, la majorité des usagers accompagnés sont polyconsommateurs.

6.2 Le Parcours Habitat

La Fondation Bon Sauveur a développé une expertise dans l'accompagnement dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Ainsi, l'offre actuelle de logements/hébergements se compose de :

- **Pour sa partie sanitaire :**
Les unités d'hospitalisation à temps plein accueillent parfois des patients pendant une durée longue faute de solutions en aval, et accompagnent les patients vers une acquisition de compétences utiles lorsqu'ils pourront intégrer un logement ou une structure médico-sociale.
- **Pour sa partie médico-sociale** (sous réserve d'une reconnaissance du handicap psychique)
 - » Foyer de Vie
 - » Foyer d'accueil médicalisé
 - » Maison d'accueil spécialisée
 - » EHPAD
 - » Services d'accompagnement des personnes au sein de leur domicile propre (SAVS/SAMSAH)

• Pour sa partie sociale :

logements accompagnés « en ville »

14 appartements tremplins (4 Logis) situés sur le site ou à proximité immédiate de l'hôpital, destinés aux personnes sortant d'hospitalisation ayant un projet d'intégration d'un logement autonome.

29 appartements occupés de façon durable par des personnes suivies par les structures de soins ambulatoires de l'établissement (Centres Médico-Psychologiques, Centres d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel, hôpitaux de jour), répartis dans les villes de Guingamp et de Lannion (et alentours).

6.2.1 Le dispositif d'hébergement social et thérapeutique « Les 4 logis »

Le dispositif « Les 4 Logis » se répartit sur **4** habitations pour les usagers de la Fondation d'une capacité de **14** places. Il s'inscrit dans le cadre d'un parcours adapté dans l'accompagnement en sortie d'hospitalisation, souvent longue.

En 2022 le taux d'occupation était de **93 %** dont

71 % pour la location pure

22 % réparti entre les nuitées d'essai pour des patients hospitalisés en unité temps plein et la poursuite des baux le temps de la remise en état des appartements.

14 patients ont bénéficié du dispositif durant l'année.
5 l'ont intégré
5 en sont sortis

Ce dispositif va connaître une évolution. Fin 2021, la Fondation a obtenu l'autorisation par arrêté du Directeur Général de l'ARS de transformer les **5** logements de la maison Saint-Vincent en appartements thérapeutiques.

L'organisation est en cours de réflexion pour permettre à ce nouveau dispositif de fonctionner avec un accompagnement 24 h/24, puisque cette activité relèvera de l'hospitalisation complète avec une réponse mobilisable 24 h/24.

Ce dispositif s'inscrira comme un nouveau maillon dans le parcours habitat, afin de proposer une offre adaptée au regard du projet personnalisé du patient.

Les appartements thérapeutiques permettront une évaluation des capacités de la gestion des actes de la vie quotidienne avec une mise en situation concrète dans un logement autonome situé au sein de l'hôpital.

6.2.2 Le dispositif de réhabilitation psychosociale

En 2021, la Fondation a inauguré une équipe mobile de réhabilitation psychosociale qui intervient sur les territoires de Lannion et Guingamp.

Les soins de réhabilitation psychosociale ont pour but d'aider les patients à l'acquisition d'une plus grande autonomie. Ces soins ne se centrent pas sur le symptôme de la maladie, mais essentiellement sur les potentialités du patient. Ils permettent le maintien de la stabilité clinique et préviennent de potentielles rechutes. L'objectif est la co-construction d'un projet basé sur les besoins du patient. Ce projet vise à développer son potentiel et son engagement dans les soins et dans la cité.

Aujourd'hui, l'équipe est composée 4 professionnels

- 1 médecin psychiatre,
- 2 infirmières,
- 1 neuropsychologue.

Les compétences d'**1** ergothérapeute et d'**1** éducateur sportif adapté sont également mis à disposition pour cette activité.

Une infirmière intervient dans le cadre d'une activité thérapeutique de Qi-Gong, dont les ateliers visent à travailler la conscience corporelle et la relaxation de la personne.

45 patients accompagnés en 2022.
965 actes réalisés, (+ **156** par rapport à 2021).

Des entretiens individuels et des bilans neuropsychologiques, ont été réalisés :

- 12** séances de remédiation cognitive
- 10** séances de remédiation cognitive en groupe
- 16** séances de remédiation des émotions et cognition sociale
- 14** séances de remédiation des émotions et cognition sociale en groupe
- 5** groupes d'expression
- 10** séances d'éducation thérapeutique patient
- 9** séances d'éducation thérapeutique à destination des familles

6.3 La Prévention du Risque Suicidaire - dispositif ALINEA

Le territoire de santé N°7, qui enregistre un fort taux de tentatives de suicide, parmi les plus importants d'Europe, a conduit à la création de la **cellule suicidants** sur la Fondation Bon Sauveur de Bégard afin de :

- Construire autour du patient un accueil et suivi spécifique ;
- Éviter les sorties contre avis médical ;
- Formaliser un réseau de professionnels de santé et au-delà ;
- Recueillir des données épidémiologiques locales avec pour cible la mise en œuvre des actions de prévention primaire.

Il existe également un **accueil dédié aux suicidants** dans les trois Antennes Médico-Psychologiques au sein de la Fondation Bon Sauveur de Bégard, en partenariat avec

les Centres Hospitaliers Généraux du secteur (Lannion, Guingamp, Paimpol/Tréguier).

Un réseau a été identifié à destination du public et des professionnels du terrain :

- > **Les vigilants-veilleurs** : bénévoles en situation de repérage de crises suicidaires sur quatre microterritoires. Formation, régulation et accompagnement.
- > **Les sentinelles** : collaboration avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accompagnement des bénévoles aux situations de repérage de la crise suicidaire en milieu agricole. Formation, régulation et accompagnement.

La création d'Alinéa, dispositif de veille et d'accompagnement des proches endeuillés par suicide

Afin de répondre aux besoins révélés, le dispositif Alinéa - accompagnement des proches endeuillés par suicide - est créé et inauguré en septembre 2021, en extension de la cellule prévention suicide de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.

Innovant, pionnier et collaboratif, Alinéa s'est construit dans une éthique du lien et du souci de l'autre, pour celles et ceux qui sont impliqués dans cette problématique du deuil après suicide, sous la coordination de professionnels de santé et du soin.

La vocation du dispositif Alinéa

En manque de ressources professionnelles identifiées et dédiées, les personnes endeuillées par suicide bénéficient rarement d'une aide sur le territoire. Cette problématique fait l'objet d'une attention particulière dans les contrats locaux de santé ainsi que dans le projet territorial de santé mentale des Côtes-d'Armor.

Les forces de sécurité (police, gendarmerie), les élus politiques et les secours intervenant en premier lors de l'annonce ont exprimé l'absence de relais pour orienter les personnes endeuillées rencontrées.

Les référents endeuillés et bénévoles, ont énoncé un défaut d'appui professionnel, en parallèle des associations d'aide et d'écoute.

Le dispositif Alinéa s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement de l'événement de vie « suicide d'un proche » vers un processus de reconstruction.

Les partenaires et collaborateurs du dispositif

Cet outil d'accompagnement des proches endeuillés par suicide compte de nombreux partenaires et collaborateurs :

- > **Des partenaires organisationnels et financiers** :
 - L'Agence Régionale de Santé de Bretagne
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff-Armor Communauté

> Des partenaires fonctionnels :

- Les associations d'aide et d'écoute :
 - Jonathan Pierres Vivantes,
 - JALMALV (Fédération Jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie)
- Les municipalités
- La gendarmerie
- La police
- Les intervenantes sociales en gendarmerie ou police
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- La Mutualité Sociale Agricole
- L'Éducation nationale

> Avec le soutien et la validation de :

- La Préfecture des Côtes-d'Armor
- Le Procureur de la République de Saint-Brieuc

Évaluation

Expérimental et innovant, une démarche d'évaluation du dispositif a été amorcée, pilotée par l'ARS Bretagne, en partenariat avec Rennes Université - laboratoire Lp3c et Santé Publique France.

Pour ce faire, Alinéa a accueilli et tutoré une stagiaire de Master 2 en psychologie en vue d'un rapport de préconisation d'évaluation.

La recherche

Expérimental et pionnier, Alinéa offre un terrain de recherche scientifique en vue de l'amélioration des connaissances sur le deuil après suicide et le développement d'une recherche-évaluation.

Une recherche doctorale est débutée en octobre 2022. Le doctorat est réalisé sous la direction d'une maîtresse de conférence de Rennes 2 Université, laboratoire Lp3c et d'un médecin chercheur du CHU de Brest.

La Cellule Prévention Suicide

Les actions préventives

> La sensibilisation :

- 2 soirées « Prévenir Intervenir Annoncer » (élus, gendarmes) → 24 participants
- 1 journée Réseau (tout professionnel du territoire ayant suivi une formation sur la prévention du suicide) → 77 participants
- Sensibilisation des étudiants sur le phénomène suicidaire → 6 h et rencontres.
- Déploiement d'un nouveau module de formation de 3 h pour les nouveaux arrivants de la Fondation Bon Sauveur : découverte de la cellule prévention suicide, des outils d'évaluation et de suivi, sensibilisation → 4 sessions.

La formation

- 1 formation « Repérage, évaluation et intervention en situation de crise suicidaire » auprès de professionnels des centres hospitaliers généraux → 14 participants
- 1 formation de territoire (Lannion) → 16 participants
- > **Prestation auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :**
 - 2 sessions de formation « Sentinelles - crise suicidaire : repérer, évaluer, intervenir » → 26 participants
 - 1 session de formation « Sensibilisation au risque suicidaire des agents d'accueil MSA » → 5 participants
 - 2 régulations de formation « Sentinelles » → 36 participants

> Au sein de la Fondation

- 4 formations « Sensibilisation à la prévention de la crise suicidaire » (niveau 1) → 41 participants
- 4 formations « Repérage et évaluation des personnes suicidaires » (niveau 2) → 47 participants
- 1 formation « Intervention de crise » (niveau 3) → 10 participants

Le dispositif d'alerte de la Cellule Prévention Suicide :

Depuis 2009, un protocole d'accueil du suicidant est mis en place sur les trois Antennes Médico-Psychologique (AMP). Les antennes médico psychologiques : la prise en charge des personnes ayant fait une tentative de suicide. Les AMP postées dans les hôpitaux Guingamp, Lannion, Paimpol accueillent, évaluent et accompagnent par le biais d'une veille téléphonique locale et d'un partenariat avec Vigilans Bretagne, dispositif de veille régionale.

La cellule prévention suicide dans la dynamique régionale et nationale

- Rencontre annuelle des formateurs bretons
- Participation au comité de prévention du suicide pilotée par l'ARS Bretagne.
- EspoirS : suivi de la création d'une plateforme numérique pour les proches endeuillés par suicide encore en cours et participation aux focus groupes pour la création de la plateforme.
- GEPS : membre au conseil d'administration du groupement d'études et de prévention du suicide, et suivi des rencontres (6 par an).
- Participation au colloque annuel du GEPS.

6.4 L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) ⇒ 5 réunions en 2022

Définition

La commission de coordination en Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) est un groupe de réflexion, de proposition et de coordination œuvrant pour la mise en place et le développement de l'Éducation Thérapeutique du Patient sur l'ensemble de la Fondation Bon Sauveur.

Ce groupe est sous l'égide de la Commission Médicale d'Établissement.

L'Éducation Thérapeutique du Patient est une composante du parcours de soins du patient (il s'agit d'un processus continu, progressif, intégré au soin, individualisé pour chaque patient et négocié avec lui).

En psychiatrie, il est important de souligner qu'il s'agit d'une démarche volontaire du patient, centrée sur ses désirs et ses objectifs.

Elle vise à aider le patient à maintenir ou à développer les compétences, les ressources dont il a besoin, dont il a envie, pour gérer au mieux sa vie avec sa pathologie mentale et favoriser son autonomie.

Programmes mis en place

Coordonner un programme en éducation Thérapeutique du Patient

- Formation Initiale

Programmes en ETP

- Arsimed Famille
- Arsimed Patient
- Atelier du médicament
- Habilités Sociales
- Adolescents

Programmes en écriture / en phase de test

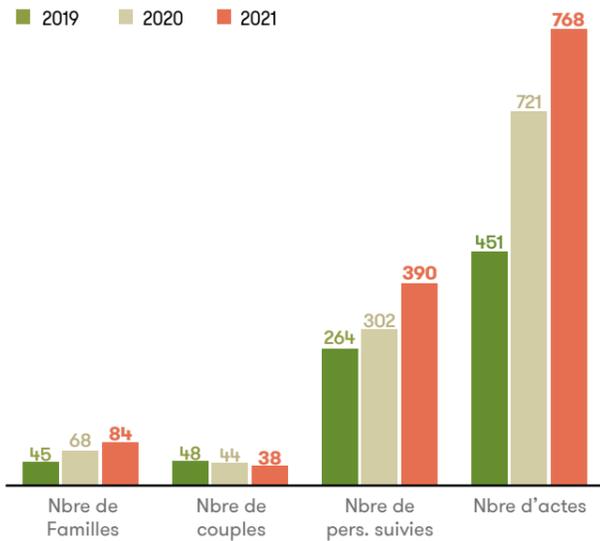
- Le programme ADO est en cours de finalisation.
- Un nouveau BEP (Bilan Éducatif Partagé) a été créé en version WORD pour une intégration au DPI (Dossier Patient Informatisé).

6.5 La systémie familiale

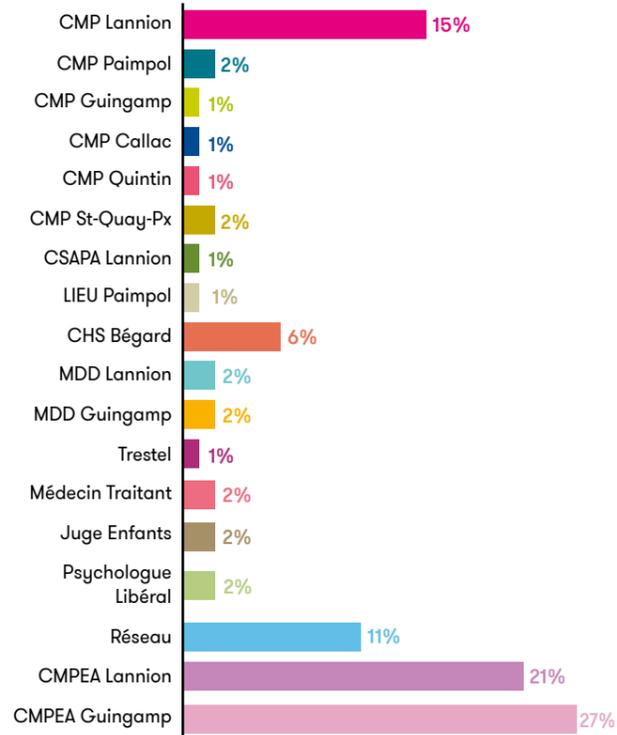
Les consultations s'adressent aux couples et aux familles qui traversent dans leur développement des situations de crises entraînant de la souffrance et pouvant se traduire par des symptômes.

Les consultations sont réalisées par deux professionnelles formées à la thérapie familiale et conjugale et membres de l'EFTA (Association Européenne de Thérapie Familiale).

TABLEAU THÉRAPIE FAMILIALE ET DE COUPLE



ORIGINE DES DEMANDES



6.6 L'Électroconvulsivothérapie (ECT)

L'Électroconvulsivothérapie (ECT) est reconnue comme une thérapie efficace dans les troubles de l'humeur pour certains patients avec 80 à 90 % de résultats positifs. Cette pratique de l'ECT remonte à plus de 50 ans au Centre Hospitalier Spécialisé de Bégard.

Compte tenu des résultats très satisfaisants, de l'absence de complication, le projet de la Fondation prévoit l'Évaluation des Pratiques Professionnelles sur L'Électroconvulsivothérapie avec la participation des équipes anesthésiques et

Bilan des Sismothérapies 2022

Les Sismothérapies sont réalisées au Bloc opératoire du Centre Hospitalier de Guingamp les mardis et jeudis matin.

psychiatriques des hôpitaux de Bégard et Guingamp, et la participation de la Fondation à la recherche universitaire via le réseau GRUPAB (Groupement de Recherche Universitaire de Psychiatrie de Bretagne).

En 2019, la Fondation Bon Sauveur a signé une convention avec le Centre Hospitalier Henri Laborit, de Poitiers, formalisant son engagement dans la démarche de l'observatoire d'électroconvulsivothérapie.

2 médecins Psychiatres interviennent afin de réaliser les chocs accompagnés d'une infirmière de l'Antenne Médico-Psychologique.

	Nombre de patients	Nombre de Sismothérapies (dont séances de rappel)	Ambulatoire	Intra Hospitalier
Pôle Argoat	6	52	5	1
Pôle Armor	7	43	5	2
Total	13	95	10	3

6.7 Les Consultations Jeunes Consommateurs

L'ARS Bretagne a retenu les addictions comme l'une des priorités majeures de santé publique, avec notamment pour objectif l'amélioration du repérage et de la prise en charge des consommations à risques chez les jeunes.

Les Consultations Jeunes Consommateurs sont conçues comme l'une des réponses aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leurs consommations de produits psychoactifs voire pour certains dans leurs comportements (addictions aux jeux).

L'ARS a ainsi réalisé un plan pluriannuel de renforcement des Consultations Jeunes Consommateurs 2022-2024, qui vise à soutenir ce dispositif de proximité adapté aux besoins de prise en charge et de parcours des jeunes.

Dans le cadre de ce plan, il a été acté de procéder à une actualisation de la reconnaissance des Consultations Jeunes Consommateurs bretonnes, qui avaient été réalisées en 2013.

À ce titre, les Consultations jeunes Consommateurs des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de la Fondation Bon Sauveur sur les sites de Lannion, Guingamp et Paimpol ont été labellisées.

En 2022, une centaine de jeunes et personnes de l'entourage ont été reçus dans le cadre de ces consultations, majoritairement pour des problématiques en lien avec l'alcool et le cannabis.



7 LES FONCTIONS SUPPORT

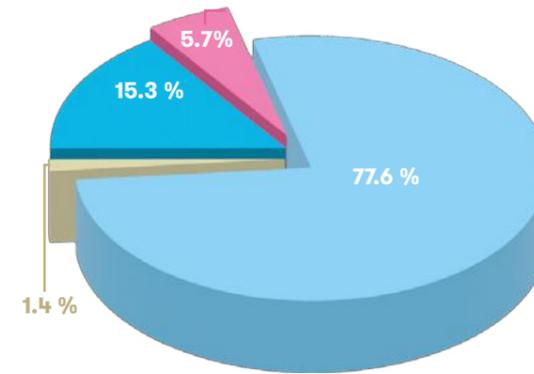


7.1 Les données financières

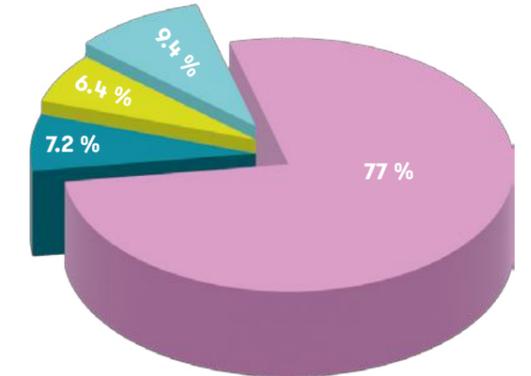
budget de fonctionnement 2022
62 millions €

44 millions € Centre Hospitalier
18 millions € Pôle social et Médico-social

DÉPENSES : 61.6 million €



RESSOURCES : 58.8 million €



- Charges de personnel
- Charges à caractère médical
- Assurance Maladie (DAF)
- Autres Produits
- Amortissements et provisions pour charges
- Charges Hôtelières et générales
- Autres tiers
- Conseil Départemental 22

La Fondation connaît une situation financière saine, malgré un sous financement structurel du secteur médico-social.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Lieu	Objet	Coût en €	Durée des Travaux
Centre Médico Psychologique de Pabu	Agrandissement pour créer 6 bureaux et réaménagement de l'accueil	700 000	Fin des travaux Juin 2023
LANNION Pôle adulte	Construction d'un bâtiment neuf (2000m ²) pour le regroupement des activités adultes dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Lannion	6 000 000	Fin des travaux Juin 2024
BÉGARD Unités de Soins	Déploiement de badges-Installation de poignées à badges sur les chambres du service Lévénéz	30 000	Réalisé au 3 ^e trimestre 2022
QUINTIN Centre Médico Psychologique	Transfert dans des locaux neufs du Centre Hospitalier de Quintin	Location	Réalisé en décembre 2022
CALLAC Centre Médico Psychologique	Achat d'une maison pour installer le Centre Médico Psychologique	250 000	Fin des travaux Juin 2023
BÉGARD Service Socio Thérapeutique et Socio Culturel	Rénovation de l'ancien « bloc médical » pour installer le service	400 000	Fin des travaux Avril 2023
BÉGARD Maison des usagers et des associations	Rénovation de l'ancienne conciergerie pour accueillir la Maison des usagers et des associations et un logement	100 000	Fin des travaux Mars 2023

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT					
	2022	2023	2024	2025	2026
Projets spécifiques	3 100 000	5 700 000	2 700 000	600 000	0
Lannion HDJ/CMP/CATTP	1 500 000	2 900 000			
Pabu Extension du CMP	600 000				
Service STSC, ancien bloc médical	300 000				
Bégard, CMP + HJ déménagement		1 000 000	1 500 000		
Self déménagement		500 000			
Habitat inclusif ancien Saint-Bernard	350 000	300 000			
Production Photovoltaïques		400 000			
Ex Sainte-Camille : Garages, local DM, Logistiques, Ateliers	100 000	300 000	200 000		
Paimpol HDJ + PAEJ		100 000			
Levenez extension			600 000	600 000	
Quintin, nouveaux locaux CMP		100 000	400 000		
Salles de réunion Menez Bré					
PFJ réfection dernier niveau formation	100 000				
Maison des Usagers	50 000	100 000			
Cafétéria rénovation élec., façade, thermique	100 000				
Investissements régulier annuels DLTA	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000
Modernisation, mises aux normes des installation DLTA	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Travaux et démolitions - DLTA	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Investissement réguliers annuels - DSIH	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000
Divers renouvellements	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total sur 5 ans	3 780 000	6 380 000	3 380 000	1 280 000	680 000
dont renouvellement	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000

AMORTISSEMENTS					
	2022	2023	2024	2025	2026
Total amortissements sur nouvelles acquisition	74 167	287 083	737 500	1 001 667	1 096 667
Total amortissements sur immobilisations actuelles	1 856 374	1 612 342	1 448 222	1 272 584	1 121 491
Total amortissements	1 930 540	1 899 425	2 185 722	2 274 251	2 218 158

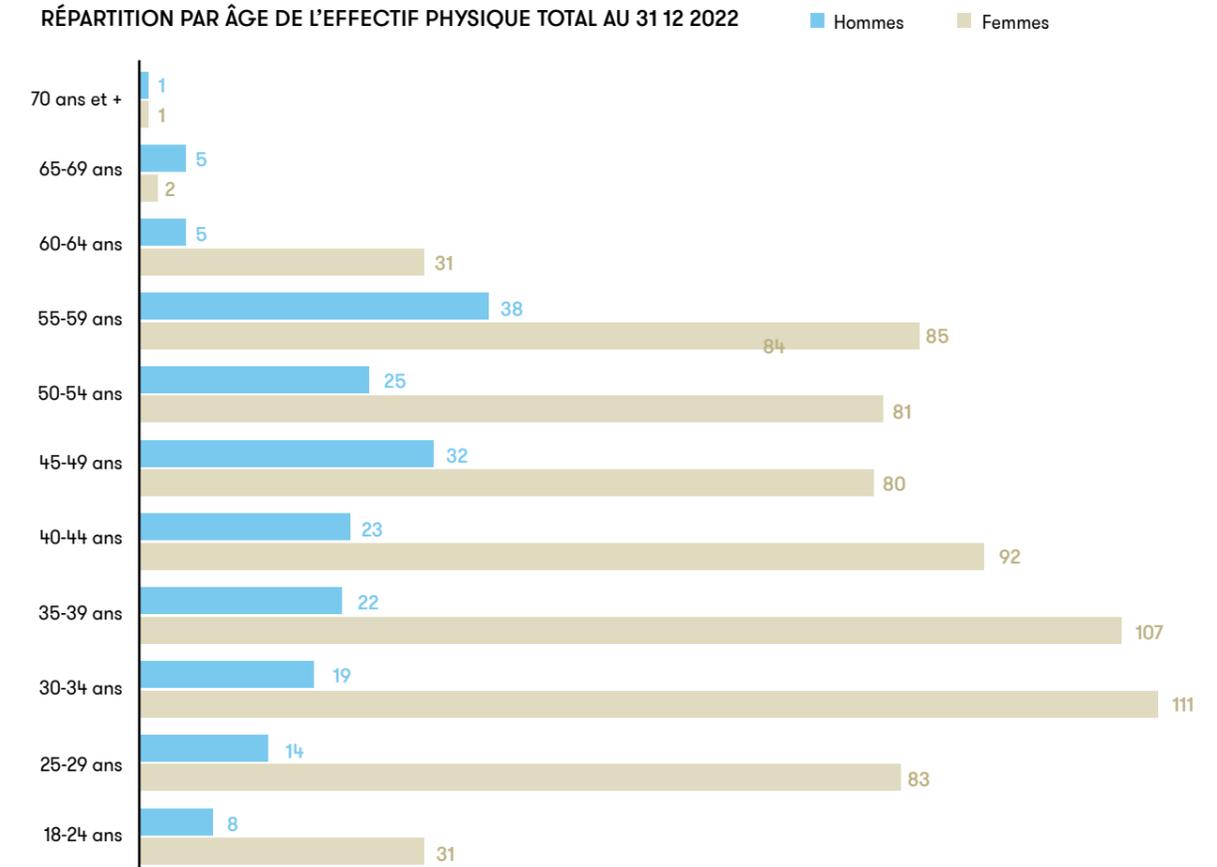
La Fondation a participé au groupe de travail sur la réforme du financement de la psychiatrie. La Fondation Bon Sauveur a présenté avec l'ARS et le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 pour le pôle social et médico-social.

7.2 Les Ressources Humaines

RÉPARTITION DES PERSONNES PHYSIQUES PAR FILIÈRE (classement conventionnel)					
Filière	CDI	CDD	CDI+CDD	2021	2020
Administrative	62	6	68	8 %	7 %
éducative et sociale	107	15	112	14 %	13 %
Logistique	112	16	128	14 %	15 %
Médicale	35	4	39	4 %	5 %
Soignante	493	46	539	60 %	60 %
Total	809	87	896	100 %	101 %

ETP ANNUEL MOYEN CDI + CDD 2021					
	2022	2021	2020	ÉVOLUTIONS	
				2022	2021
CHS	630.73	625.29	605.18	5.44	0.87 %
EHPAD	31.88	34.41	36.32	-2.53	7.34 %
FAM	55.60	53.87	55.04	1.73	3.22 %
MAS	69.56	68.30	68.11	1.26	1.85 %
SAVS-SAMSAH	15.78	16.15	14.31	-0.37	2.31 %
FDV	22.23	22.17	22.31	0.06	0.29 %
Total	825.78	820.18	801.28	5.61	0.68 %

RÉPARTITION PAR ÂGE DE L'EFFECTIF PHYSIQUE TOTAL AU 31 12 2022



ETP : Équivalents Temps Plein | CDI : Contrat à Durée Indéterminée | CDD : Contrat à Durée Déterminée | CHS : Hospitalier Spécialisé
 FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé | MAS : Maison d'Accueil Spécialisée | SAVS : Centre Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
 SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés | FDV : Foyer De Vie

FONDATION BON SAUVEUR - MOYENNE D'ÂGE PAR SEXE - CDI + CDD			
	2022	2021	2020
Femmes	42 ans et 1 mois	41 ans et 9 mois	41 ans et 5 mois
Hommes	45 ans et 9 mois	46 ans et 4 mois	45 ans et 4 mois
Âge moyen global	42 ans et 10 mois	42 ans et 9 mois	42 ans et 4 mois

⇒ âge moyen
42 ans et 10 mois

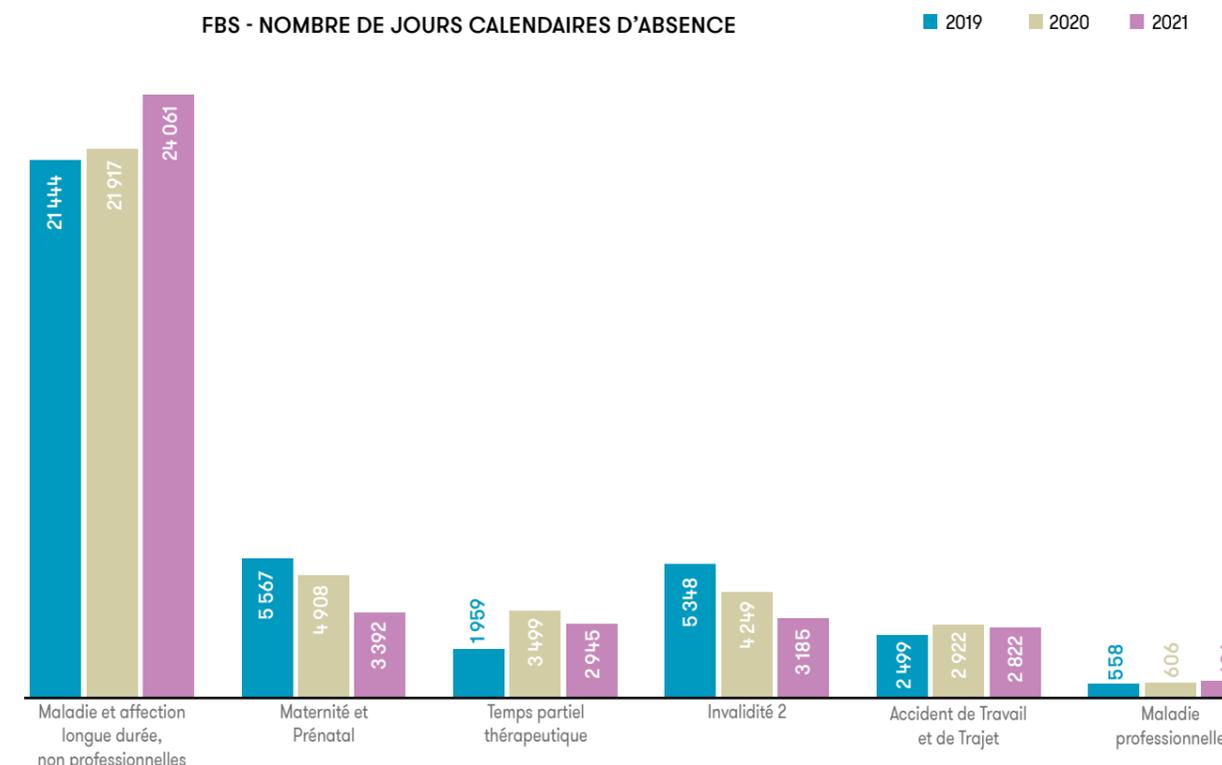
CDI : Contrat à Durée Indéterminée | CDD : Contrat à Durée Déterminée

Embauches en Contrat à Durée Indéterminée par qualification et par établissement

Qualification	CHS	EHPAD	FAM	FDV	MAS	SAVS	TOTAL
Agent des Services Logistiques	3	1	1	--	--	--	5
Aide Soignant	5	1	3	--	2	--	11
Cadre Administratif	--	--	--	--	--	1	1
Cadre Infirmier	1	--	--	--	--	--	1
Comptable	1	--	--	--	--	--	1
Conseil Économie Sociale et Familiale	--	--	--	--	--	1	1
Éducateur Spécialisé	3	--	--	1	--	--	4
Encadrant d'unité de soins	1	--	--	--	--	--	1
Infirmier	14	2	1	--	1	--	18
Médecin Généraliste	1	--	--	--	--	--	1
Ouvrier des Services Logistiques	1	--	--	--	--	--	1
Psychologue	1	--	--	--	--	--	1
Rédacteur	2	--	--	--	--	--	2
Secrétaire médical	2	--	--	--	--	--	2
Total	35	4	5	1	3	2	50

CHS : Hospitalier Spécialisé | FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé | MAS : Maison d'Accueil Spécialisée | SAVS : Centre Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
FDV : Foyer De Vie

Évolution de l'absentéisme par type d'absence



Depuis la crise sanitaire, l'absentéisme reste important. Il est à **+ 40 %** par rapport à l'année 2019.

Formation continue

Le plan de développement des compétences

En 2022, la cellule formation continue à proposer à nos professionnels de nombreuses actions de formations collectives pour le maintien et le développement des compétences essentielles à la prise en charge des patients et résidents. :

99 groupes d'une douzaine de participants ont bénéficié de formations collectives (hors formations incendie).

La majorité de ces formations a été animée par les **30 formateurs** internes occasionnels que compte la Fondation.

139 professionnels ont participé à des colloques ou congrès (en visioconférence ou en présentiel).

62 professionnels ont bénéficié de formations individuelles.

30 des formations individuelles correspondent à des **formations qualifiantes** permettant une évolution professionnelle ou un changement de métier, soit :

- 5 accompagnements vers le D.E d'Aide-Soignant
- 1 D.U psychopharmacologie
- 2 D.U Addictologie
- 1 Capacité Addictologie
- 1 D.U Évaluation et Traitement de la Douleur
- 1 D.I.U Santé au travail
- 1 D.U Hygiène et épidémiologie infectieuse
- 1 formation à l'École des Cadres
- 1 formation CAFERUIS

La Fondation a également renforcé sa politique d'insertion en développant l'accès à des métiers par l'apprentissage. **12 jeunes** ont ainsi été accompagnés vers une qualification durable pour un emploi dans notre secteur.

Dans le cadre des dispositifs de droit commun, les salariés ont également bénéficié d'actions de Conseil en Evolution Professionnelle et de leur Compte Personnel de Formation.

Qualité de vie et conditions de travail :

La Commission de Santé et Sécurité au Travail

8 réunions en 2022

Cette instance, constituée des représentants du personnel, des élus de proximité et de la Direction, a pu travailler et donner des avis sur plusieurs dossiers. Elle prépare les décisions de la Direction et les avis présentés en CSE. La CSSCT est également consultée pour l'aménagement des locaux.

En dehors des réunions, la commission s'est impliquée dans l'analyse des conditions de travail en visitant plusieurs services et en rencontrant les équipes pour échanger avec les professionnels sur la question de leurs conditions de travail. Chaque visite donne lieu à un rapport avec des préconisations.

Les services rencontrés en 2022 par les élus et les représentants de proximité :

3/02/22 → Service socio-thérapeutique et socio-culturel

13/09/22 → Foyer de vie Henri TERRET

13/09/22 → Centre Médico-Psychologique, st Quay-Portrieux

22/09/22 → Centre Médico-Psychologique, Paimpol

15/11/22 → services techniques (électricité et menuiserie)

La Prévention des Risques Professionnels

Les formations Prévention des Risques Professionnels liées à l'Activité Physique sont en place au sein de la Fondation depuis 2016.

4 formateurs internes assurent la pérennité du dispositif et forment leurs collègues tout au long de l'année. Depuis maintenant deux ans, ces formateurs réalisent également des immersions au sein des équipes. L'objectif des immersions est de faire « avec », pour identifier les bonnes pratiques et les améliorations en lien avec les activités physiques. L'immersion dure deux jours et se conclut par la remise d'un rapport au responsable de service. Ce rapport liste une série de préconisations sur l'utilisation, l'achat de matériel, l'organisation du travail.

Ces actions d'immersion doivent permettre d'éviter les accidents de travail, d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

En 2022, 3 immersions ont eu lieu

- au Foyer d'accueil médicalisé,
- à la Maison d'accueil Spécialisée
- à l'EHPAD.

Toujours en 2022, La Direction a proposé aux formateurs

PRAP de compléter leurs compétences en leur permettant de s'inscrire dans un dispositif certifié par l'INRS de prévention des risques professionnels. Nos quatre formateurs ont ainsi suivi une action de formation de plus de 6 jours.

Cette action vise à diminuer les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés exerçant leur activité dans les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux. Un référentiel de compétences a été élaboré pour les animateurs prévention ainsi que le contenu de la formation.

En 2023 nos Animateurs en prévention seront capables de mener des actions d'évaluation des risques professionnels et d'animer des actions de prévention.

Le Soutien psychologique des salariés

Depuis le 10 octobre 2020, les professionnels salariés de la Fondation Bon Sauveur ont la possibilité de bénéficier d'un lieu d'assistance et d'écoute psychologique avec une psychologue exerçant en libéral qui informe, oriente et accompagne les salariés vers des solutions appropriées à leurs propres ressources.

Les permanences d'écoute et de soutien psychologique sont organisées en dehors du site du centre hospitalier. Cet accompagnement anonyme se déroule à la demande les salariés, 2 fois par mois le mercredi après-midi.

87 consultations en 2022

31 salariés.

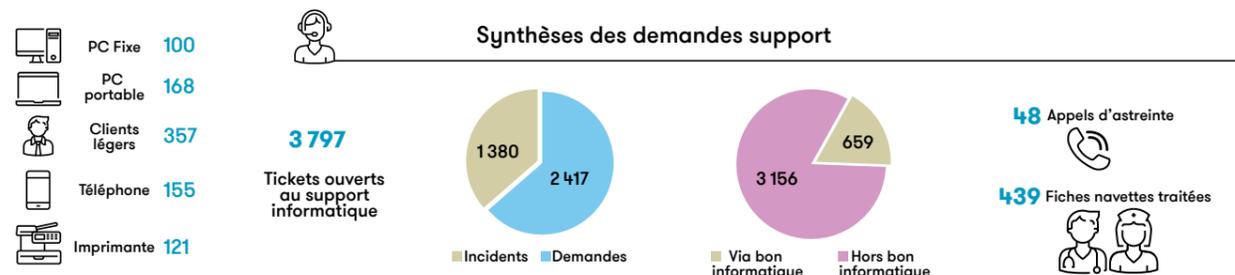
Dialogue social au titre de 2022

La Fondation a signé les accords d'entreprise suivants :

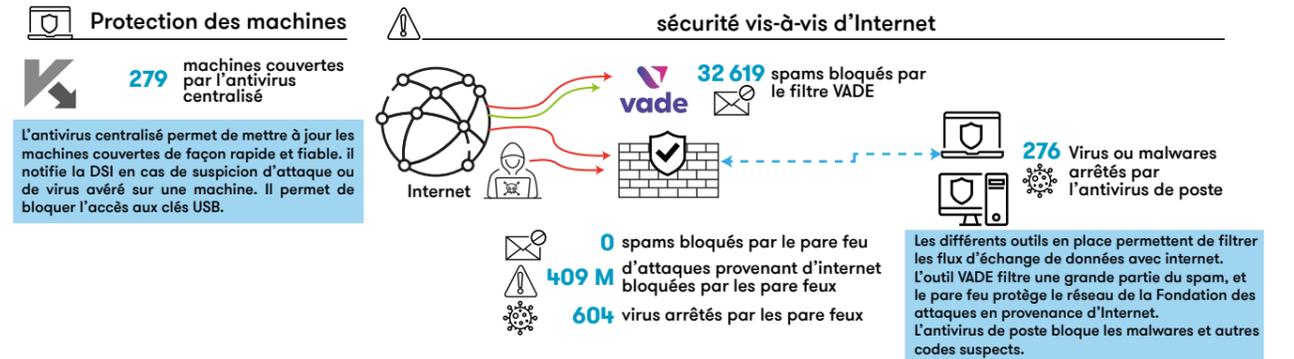
- Amélioration de la mobilité géographique des salariés - Le forfait mobilité en date du 05 /10/2020
- Institution d'une garantie complémentaire de remboursement des frais de santé en date du 12/07/2018
- Valorisation de la fonction de formateur interne occasionnel en date du 16/11/2016
- Conditions de remboursement des frais de repas et d'hébergement en situation de mission professionnelle
- Versement d'une indemnité exclu de l'indemnité « métiers socio-éducatifs » 2022
- Modalités d'attribution de la prime décentralisée
- Versement d'une indemnité complémentaire 2022 pour certains professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux
- Classement des infirmiers en pratique avancée
- Prime d'internat pour le personnel non éducatif du SAMSAH et SAVS

7.3 Le système d'information

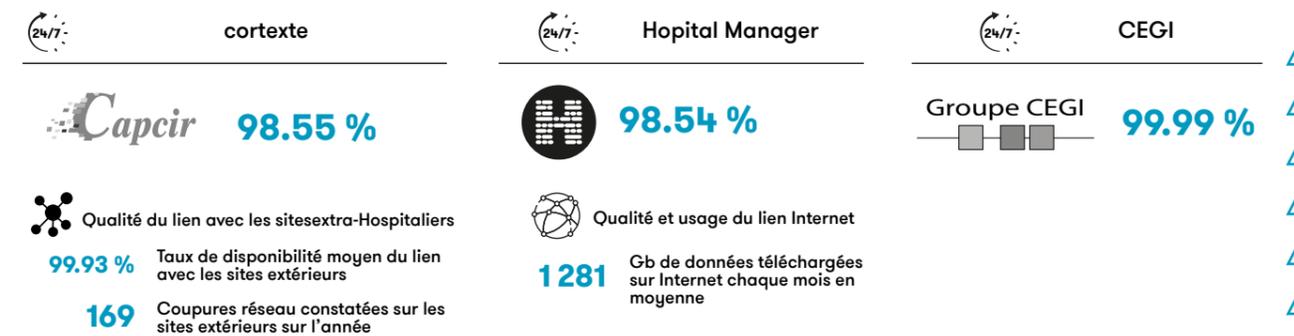
PARC INFORMATIQUE ET SUPPORT



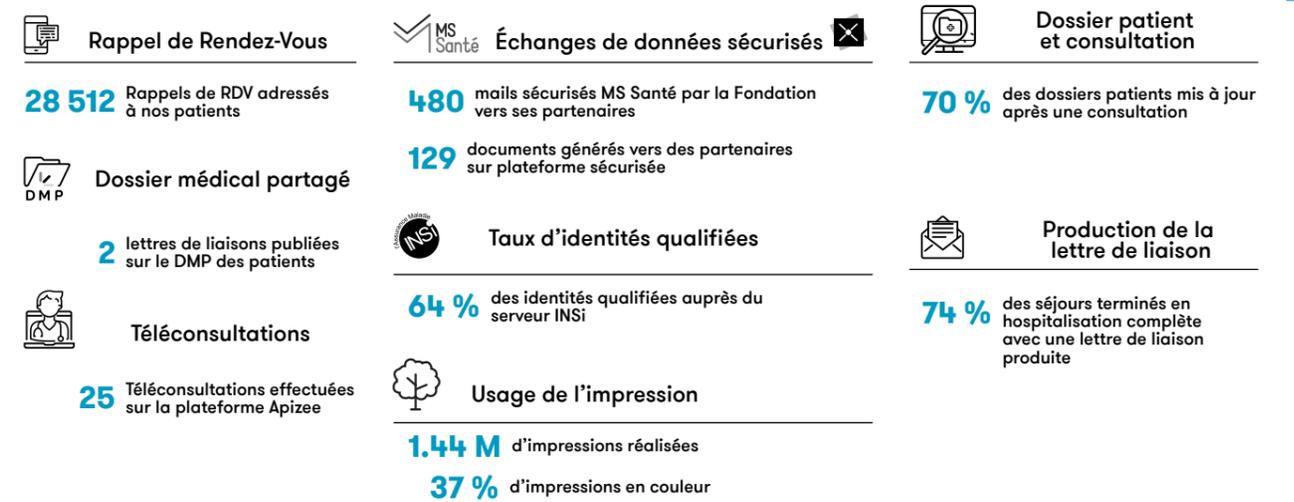
SÉCURITÉ ANTIVIRALE ET ANTISPAM



DISPONIBILITÉ DES APPLICATIONS CRITIQUES ET DU RÉSEAU



USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION



REMARQUES

- Analyse et études en cours**
- Support** → Tickets - **10%**
Appels d'astreinte **48** au lieu de **74**
Fiches navette **+ 16%**
- Sécurité** → Augmentation conséquente du nombre d'attaques Internet et de virus bloqués par les pare feux
- Réseau** → Coupures réseaux sur sites distants **+ 17%**
Trafic Internet **+ 30%**
- Usages** → Envois de rappels de RDV **+ 25%**
Pratique de la téléconsultation **25** au lieu de **44**
Mail MSSanté émis **+ 50%**
- Impression** → Très utilisée, avec un recours à la couleur important
- Alerte**
- Support** → Charge de travail conséquente sur la gestion des comptes utilisateurs
- Réseau** → Nécessiter d'assurer la capacité de la bande passante Internet
- Usages** → Téléconsultation très faible d'utilisation
- Impression** → Coût important et aspects écologiques insuffisamment traités
- Actions**
- Support** → Le renfort d'un second technicien Experis va soulager l'équipe. Nécessité de faciliter la création des comptes utilisateurs

Actions

- Réseau** → Poursuivre la politique d'augmentation régulière de la bande passante sur l'ensemble des sites de la fondation.
- Usages** → La télécommunication est un outil de soin, dont l'usage peut être freiné par manque de formation et connaissance. Peut-être, à traiter en CME

Contexte général et réalisations techniques et fonctionnelles

L'année 2022 a été celle de la mise en place de l'identifiant national de santé (INS) au sein du système d'information (conformité réglementaire), afin de préparer l'interopérabilité avec le dossier médical partagé (DMP) qui constitue désormais le carnet de santé numérique des citoyens.

La Fondation a été retenue dans le cadre du programme national SUN-ES (fenêtre 2) qui vise à encourager la publication des documents de sortie des patients hospitalisés sur leur DMP. Ces documents leur sont ensuite accessibles sur leur espace santé.

La récupération des résultats de laboratoire en provenance du Centre Hospitalier Lannion a pu être finalisée via la messagerie sécurisée de santé (MS SANTÉ).

La Fondation a été retenue en partenariat avec l'association ALTYGO et l'Association Hospitalière de Bretagne sur le programme national ESMS Numérique qui aide financièrement les établissements à s'équiper d'un dossier informatisé de suivi des usagers en secteur médico-social. Une solution a été retenue et sera déployée en 2023.

Sur le volet administratif, les projets n'ont pas pu être menés faute de ressources disponibles. La création d'un poste de chef de projets a été validée en 2022, ce qui a permis le recrutement d'un nouveau collaborateur.

Sur le plan technique, de nombreuses actions ont été menées, Poursuite du déploiement du réseau Wifi, Refonte d'une partie des équipements actifs réseau, Refonte de la plateforme de supervision.

Les actions menées autour de la cybersécurité prennent une part de plus en plus importante dans les plannings des collaborateurs, avec des sujets clés comme :

la migration des systèmes obsolètes,
la sécurisation du réseau filaire,
la sécurisation des comptes d'administrateurs machine.

D'autres travaux sont à mener sur 2023 :

Segmentation du réseau,
Modernisation et sécurisation du parc de smartphones,
Remplacement de l'antivirus.

Impression → va être traité au niveau du COPIL Développement Durable. Doit faire l'objet de communication ciblée (pour les top imprimeurs) et d'une communication globale sur les aspects DD.

Gestion du parc - chiffres clés

Le parc informatique est en constante augmentation, en lien avec l'informatisation toujours croissante des processus métier et les besoins de mobilité.

En 2022, la Direction du système d'information a géré **3 797** appels (demandes et incidents), pour un parc de **625** ordinateurs (+12), **166** téléphones mobiles (idem), **125** serveurs (idem) et **121** imprimantes (-7).

À titre informatif, en 2009, le parc comptait **16** serveurs et **280** ordinateurs.

Échange de données avec l'extérieur

La direction des systèmes d'information met à disposition des services d'échanges avec l'extérieur (patients/proches, partenaires de santé, etc.). Un peu plus de **28 500** rappels de rendez-vous → + **6 000** ont pu être adressés aux patients ou à leurs proches.

Les professionnels de la Fondation ont émis **480** → + **258** mails sécurisés, et cet usage a vocation encore à se développer.

La plateforme BlueFiles permettant d'échanger de la donnée sensible a été déployée ; les professionnels de la Fondation ont généré **129** partages → + **52**.

25 téléconsultations ont été réalisées sur l'outil régional → - **19** ; cet usage est en nette diminution depuis 2020.

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Donnée	2020	2021	2022
Appels	3 356	4 155	3 797
Ordinateurs	606	610	625
PC Portables	121	151	168
PC Fixes	133	108	100
Clients légers	352	351	357
Téléphones	NC	NC	166
Rappels de RDV	20 310	22 467	28 512
Mails sécurisés émis	202	253	480
Téléconsultations	300	44	25

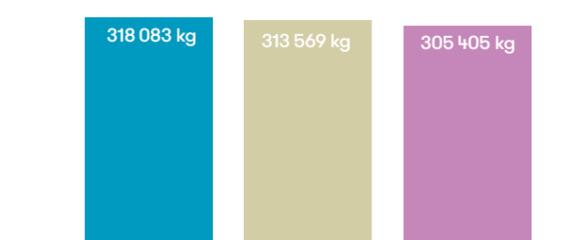
7.4 Les ressources logistiques et travaux

La prestation du linge

Depuis 2016, la Fondation Bon Sauveur de Bégard confie sa prestation linge au Groupement d'Intérêt Public « Services Inter hospitaliers du Trégor-Goëlo ».

SYNTHÈSE TONNAGE DU LINGE

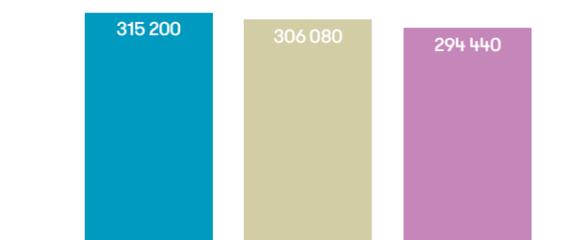
■ 2020 ■ 2021 ■ 2022



La prestation de restauration

NOMBRE DE REPAS SERVIS

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022



Développement durable

2 réunions en 2022

7.5 La pharmacie

»» Missions

Les missions de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) sont définies par le code de la santé publique.

La Pharmacie à Usage Intérieur est chargée :

- D'assurer la gestion, l'approvisionnement, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation des médicaments, des dispositifs médicaux stériles ;
- De mener toute action de pharmacie clinique, à savoir de contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé et de concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, et en y associant le patient ;

Activité cliniques

- 19 536** ▶ prescriptions analysées par les pharmaciens
- 32** ▶ Entretien pharmaceutiques
- 285** ▶ Patients ayant participé à un atelier thérapeutique
- 24** ▶ participation aux synthèses des services

Principales actions mises en œuvre :

L'énergie :

- Choix du prestataire (SDE 22) pour la maîtrise d'œuvre de la centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le site de Bégard
 - Poursuite du travail d'isolation des bâtiments et notamment des installations techniques
 - Création d'un poste de technicien de maintenance pour la mise en œuvre de la GTC
 - Étude thermique au centre Dolto de Lannion
 - Opérations de relamping dans les services
 - Décret tertiaire : remplissage de la base OPERAT
- Toutes ces actions ont contribué à diminuer fortement nos consommations d'énergie en 2022

La gestion des déchets :

- Valorisation et recyclage du mobilier ancien via des associations ou bien des recycleries locales ;
- Valorisation et retraitement du stock d'ordinateurs usagés ;
- Déploiement d'un tri pointu des déchets dans les services administratifs et de soins

Méthodes alternatives pour le bio-nettoyage :

- Installation de centrales de dilution avec produits ECOLABEL
- Achats de machines SANIVAP et NOCOSPRAY

Études :

- Modernisation du réseau AEP (alimentation en eau potable) du site de Bégard
- Étude en lien avec GPA (Guingamp Paimpol Agglomération) des réseaux Eau potable/Eaux usées du site de Bégard
- Étude pour la production photovoltaïque d'électricité en autoconsommation sur le site de Lanvollon

La Pharmacie de la Fondation Bon Sauveur a une forte implication en pharmacie clinique, en particulier en éducation thérapeutique du patient.

7.6 L'Association Culturelle ⇒

7 réunions en 2022



5 conseils d'administration

2 réunions de bureau

»» Missions

Cette Association a été déclarée le 10 février 2020, et a fait l'objet d'une parution au Journal Officiel : 22 février 2020

Elle a pour objectif de promouvoir et de valoriser le patrimoine de la Fondation Bon Sauveur de Bégard. Elle participe à la conservation de la mémoire du lieu dans toutes ses dimensions.

L'Association a pour but de :

- Proposer à tous les publics un accès au domaine historique et culturel.
- Tisser des partenariats avec l'Université, les écoles, les collèges et les lycées, les associations et institutions artistiques et culturelles, notamment les associations culturelles hospitalières ayant un objet similaire.

Les membres du Bureau

- Paul Barret Président (membre de droit)
- Gilbert Le Blévenec Vice-président
- Yvon Garrec trésorier
- Sylvie Le Goas trésorière adjointe
- Josette Bolloch secrétaire
- Hervé Le Goff secrétaire adjointe
- Sœur Scolan membre du CA (membre de droit)
- Dominique Faidherbe membre du CA

4 nouveaux membres (dont 3 anciens salariés de la Fondation) sont entrés au Conseil d'Administration en 2022.

- Organiser les Journées européennes du patrimoine.
- Recueillir des fonds qui pourraient participer à la mise en valeur du patrimoine.
- Faire connaître les œuvres du Bon Sauveur.
- Faciliter l'intervention sur le site, d'associations œuvrant dans le domaine culturel,
- Organiser des rencontres, des conférences, des concerts, des expositions dans le but de promouvoir la connaissance du site.

Une convention de partenariat a été signée entre la Fondation Bon Sauveur et l'association culturelle Bon Sauveur par Monsieur Barret, Président de l'association et Monsieur Ollivier, Président de la Fondation ; le 21 octobre 2021

Activités de l'année 2022

été → Visites du patrimoine en lien avec l'Office du Tourisme de Bégard

juin → Travaux du jardin du cloître par l'entreprise Le Goff de Quemper-Guézennec

16 septembre → Inauguration du jardin

17 et 18 septembre → Organisation des journées du patrimoine : 680 personnes ont assisté à la conférence de Joris Guillemot, au concert de Louis Guilleux (jeune organiste trégorrois) et visité la chapelle, le cloître, le lieu de mémoire....

22 octobre → Conférence à Bégard : « Bégard et l'hôpital, hier, aujourd'hui et demain »,

3 décembre → Concert de Denez Prigent (300 auditeurs) après signature de la charte de parrainage de la Fondation

FONDATION BON SAUVEUR
1 rue du Bon Sauveur | BP 01
22140 Bégard
Tel. 02 96 45 37 01
directiongenerale@fondationbonsauveur.fr
www.fondationbonsauveur.com

FONDATION BON SAUVEUR DE BÉGARD



PÔLE DE SANTÉ MENTALE

Résolument proche, humain et innovant.